

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HQD - DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE AUX
MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES SERRES

DOSSIERS : R-4127-2020

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me LOUISE ROZON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec
et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité (AQCIE);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de la Première Nation Crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE L'UPA	
DAVID TOUGAS	
CLAUDE LANIEL	
FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER	
INTERROGÉS PAR Me MARIE-ANDRÉE HOTTE	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	47
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	61
RÉINTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	77
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	81
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	90
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	127
PLAIDOIRIE PAR Me SIMON TURMEL (HQD)	134
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	181
PLAIDOIRIE PAR Me SYLVAIN LANOIX	219

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce quatrième (4e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ouverture de l'audience du quatre (4) novembre deux
8 mille vingt (2020) par visioconférence. Dossier R-
9 4127-2020 : Demande du Distributeur relative aux
10 mesures de soutien au développement des serres.

11 Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bonjour Maître Hotte.

14 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

15 Bonjour à tous.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ça va bien?

18 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

19 Ça va très bien. Vous-même?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Juste avant de commencer, je vais... des
22 petits messages pour la journée. Tout d'abord, on
23 constate que tous les engagements ont été déposés
24 de la part d'Hydro-Québec. Alors, nous remercions
25 l'équipe d'Hydro-Québec pour avoir fourni les

1 engagements.

2 Deuxième chose, lorsqu'on fait des rappels
3 pour les casques d'écoute et le son et les bandes
4 passantes, ça va servir probablement pour la
5 prochaine audience, mais assurez-vous de vous
6 trouver dans des locaux avec une bonne bande
7 passante ainsi qu'un véritable casque d'écoute,
8 style ce que j'ai ou ce que nous avons les
9 Régisseurs sur les oreilles.

10 Pour vous convaincre, les gens, je ne parle
11 pas des gens de l'UPA en soi, là, mais tout le
12 monde en audience ou les trente-deux (32), les
13 trente et un (31) qui nous écoutent actuellement.
14 Allez écouter un passage ou des passages de
15 l'audience d'hier sur YouTube qui sont... qui sont
16 enregistrés et vous allez voir la qualité du son,
17 la piètre qualité du son de ceux qui ont une faible
18 bande passante ou qui n'ont pas de casque d'écoute.
19 Ça va être suffisant pour vous convaincre et
20 d'apprécier la difficulté rencontrée par les
21 sténographes.

22 Alors, c'est un peu ça l'appel. On doit
23 s'ajuster parce que j'ai l'impression qu'on va
24 rester longtemps dans une situation d'audience en
25 ligne. Alors, je vous redonne la parole s'il n'y a

1 pas d'autres sujets à aborder avant qu'on commence
2 avec la présentation de l'UPA. C'est à vous, Maître
3 Hotte.

4
5 PREUVE DE L'UPA

6 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

7 Bonjour à tous, Marie-Andrée Hotte pour l'Union des
8 producteurs agricoles, intervenante. Alors, j'ai
9 trois témoins qui sont avec nous ce matin. D'abord,
10 monsieur Claude Laniel qui est le directeur général
11 des Producteurs en serre du Québec, monsieur David
12 Tougas qui est coordonnateur - économie et commerce
13 à l'UPA. Et enfin, nous avons le plaisir d'avoir un
14 producteur en serre en la personne de monsieur
15 Frédéric Jobin Lawler qui est copropriétaire de la
16 Ferme l'Abri Végétal.

17 Alors, je vais demander à madame la
18 greffière de bien vouloir assermenter les témoins.

19

20 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce quatrième (4e)
21 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

22

23 DAVID TOUGAS, coordonnateur - Économie commerce
24 UPA, ayant une place d'affaires au 555, boulevard
25 Roland-Therrien, Longueuil (Québec);

1 CLAUDE LANIEL, économiste rural, directeur général
2 pour l'Union des producteurs agricoles, ayant une
3 place d'affaires au 555, boulevard Roland-Therrien,
4 Longueuil (Québec);

5
6 FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER, Producteur agricole, ayant
7 une place d'affaires au 350, Chemin Drouin, Compton
8 (Québec);

9
10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, déposent et disent :

12
13 INTERROGÉS PAR Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

14 Q. **[1]** Alors, on va procéder à l'adoption de la preuve
15 et des documents qui ont été déposés hier. D'abord,
16 Monsieur Tougas, est-ce que vous avez participé à
17 la rédaction des documents suivants C-UPA-0013,
18 C-UPA-0013, C-UPA-0013, C-UPA-0015, C-UPA-0018,
19 C-UPA-0023 qui est la présentation PowerPoint et...
20 Voilà! Oui. Avez-vous participé à la rédaction de
21 ces documents-là?

22 M. DAVID TOUGAS :

23 R. Oui. Oui, je confirme.

24 Q. **[2]** Parfait. Est-ce que vous adoptez cette preuve
25 pour valoir votre témoignage écrit en la présente

1 instance?

2 R. Oui.

3 Q. **[3]** Je vais également vous demander de déposer, je
4 vais le faire tout de suite, les pièces qu'on a
5 déposées hier, ce sera un dépôt donc plus formel,
6 les quatre pièces qu'on a déposées hier, donc
7 C-UPA-0024 qui est le document le Portrait de
8 l'accès au réseau triphasé. Ensuite, C-UPA-0025 qui
9 est un document qui porte... qui est un Dialogue
10 sur l'autonomie alimentaire. C-UPA-0026 qui est un
11 sondage CROP et enfin, C-UPA-0027 qui est un
12 document de l'IRDA qui porte sur la Consommation
13 d'énergie et émissions de gaz à effet de serre en
14 production serricole au Québec.

15 Je vais vous demander de déposer ces
16 documents-là, Monsieur Tougas.

17 R. Oui.

18 Q. **[4]** Parfait. Alors, Monsieur Laniel, les mêmes
19 questions s'adressent à vous : est-ce que vous avez
20 participé à la rédaction de l'ensemble des
21 documents dont j'ai fait l'énumération tantôt pour
22 le dépôt de la preuve de monsieur David Tougas?

23 M. CLAUDE LANIEL :

24 R. Oui, je confirme.

25 Q. **[5]** Parfait. En fait je rajouterai quant à nous

1 les documents C-UPA-0011 et C-UPA-0022 qui sont
2 votre rapport d'analyse. Est-ce que vous avez
3 participé à la rédaction de ces documents-là?

4 R. Oui, je confirme.

5 Q. **[6]** Parfait. Est-ce que vous adoptez l'ensemble de
6 ces documents-là pour valoir votre témoignage écrit
7 en la présente instance?

8 R. Oui.

9 Q. **[7]** Je vous remercie. Alors, je vous passe la
10 parole, Monsieur Laniel. Et, Madame la Greffière,
11 êtes-vous en mesure de mettre à l'affiche la
12 présentation PowerPoint de l'UPA, qui est
13 C-UPA-0023? Monsieur Laniel, avant de commencer,
14 j'ai oublié de demander... Pouvez-vous fermer votre
15 micro.

16 Monsieur Jobin-Lawyer, j'ai oublié de vous
17 demander, vous avez participé à la rédaction de la
18 présentation PowerPoint? Je m'en excuse, je suis en
19 train de vous oublier. Alors, il y a une troisième
20 section qui vous concerne. Est-ce que vous avez
21 participé à la rédaction d'une partie de la
22 présentation PowerPoint que nous avons sous les
23 yeux?

24 M. FRÉDÉRIC JOBIN-LAWLER :

25 R. Oui, je l'affirme.

1 Q. [8] Je vais vous demander d'adopter cette preuve-là
2 pour valoir votre témoignage écrit en la présente
3 instance. Est-ce que vous l'adoptez?

4 R. Oui, je l'adopte.

5 Q. [9] Merci beaucoup. La parole est à vous, Monsieur
6 Laniel.

7 M. CLAUDE LANIEL :

8 R. Bonjour à tous. Donc, je vais commencer la
9 présentation avec différents... et le plan est dans
10 l'acétate suivant s'il vous plaît, Madame. Donc, je
11 vais vous présenter particulièrement la partie 1 ou
12 le profil de l'industrie serricole pour les
13 producteurs en serre du Québec.

14 Le profil de l'industrie serricole. Peut-
15 être dans un premier temps, je voulais vous parler
16 et peut-être revenir sur certaines constatations ou
17 certaines observations pour le monde de la
18 serriculture pour le profil de l'industrie.
19 Essentiellement ce qu'on voit dans ce tableau-là
20 qui a été préparé par le ministère de l'Agriculture
21 à partir des fiches d'enregistrement... Les fiches
22 d'enregistrement, c'est le mode par lequel les
23 producteurs agricoles font les déclarations
24 fréquemment sur leurs productions. Alors, on
25 retrouve dans les premières colonnes les

1 productions de plantes et de fleurs; les secondes,
2 légumes de serre; mixtes; et total.

3 Peut-être revenir sur la production mixte.

4 Quand on entend production mixte, ce sont les
5 producteurs, donc cent cinquante-six (156)
6 producteurs, qui produisent à la fois des légumes
7 de serre et des plantes. Dans le secteur des
8 plantes donc, on retrouve trois cent quatre-vingt-
9 huit (388) entreprises. De ce nombre, la très
10 grande majorité produisent également des plants
11 potagers ou des fines herbes.

12 Mon évaluation, c'est que plus des deux
13 tiers de ces trois cent quatre-vingt-huit (388)
14 producteurs-là sont également des producteurs de
15 plants potagers. Quand on parle de plants potagers,
16 c'est essentiellement, là, les plants qu'on utilise
17 soit de manière personnelle dans nos jardins ou
18 dans nos potagers ou pour la production maraîchère
19 pour faire tomates, concombres, fines herbes et les
20 autres productions.

21 Et, évidemment, c'est de plus en plus
22 utilisé par les gens qui ont des jardins
23 communautaires ou des jardins personnels, là,
24 autant en milieu urbain. C'est aussi les plantes
25 qui sont utilisés pour contrer les îlots de

1 chaleur, mettre sur les toits verts, et et caetera,
2 et caetera. Donc, le secteur des plantes et des
3 fleurs, c'est un secteur qui est diversifié, qui
4 est à la fois impliqué au niveau environnemental et
5 au niveau de la production de fruits et de légumes.

6 Alors, pour le secteur, nous, on
7 catégorise, là, le secteur en trois types
8 d'entreprise : les grandes entreprises, soit ceux
9 qui opèrent sur des superficies de plus que un
10 hectare (1 ha); les petites et les moyennes qui
11 sont à moins de point cinq hectare (0,5 ha). Mais
12 pour les petites peut-être être un petit peu plus
13 précis, ce sont les producteurs qui ont moins de
14 mille mètres carrés (1000 m²), donc moins de point
15 un hectare (0,1 ha) de production.

16 Généralement, les grandes entreprises sont
17 en production douze (12) mois par année et ils sont
18 présents sur le marché provincial et national et
19 dans les chaînes d'alimentation. Alors peut-être
20 dans les chaînes d'alimentation, là, pour les gens
21 qui sont moins familiers, là, c'est les principales
22 chaînes, là, Sobeys, Loblaws et Métro, mais c'est
23 également des groupes comme Costco et même Walmart,
24 là, avec les supercentres.

25 Ce que je voulais attirer comme attention

1 c'est, bon, auprès des Costco. Pour les gens qui
2 fréquentent occasionnellement les marchés Costco,
3 vous avez probablement constaté que tous les... pas
4 tous les fruits et légumes, mais la grande majorité
5 des fruits et légumes qui y sont offerts, tomates,
6 concombres et poivrons, proviennent de l'Ontario.
7 Pourquoi? Bien essentiellement parce que les... les
8 producteurs québécois ont soit pas suffisamment de
9 volume ou n'arrivent pas, là, à être compétitifs
10 par rapport aux collègues de l'Ontario. Le seul
11 légume qu'on va retrouver chez Costco, là, c'est
12 les... les laitues Boston qui sont bien connues,
13 là, principalement de la... la production
14 Hydroserre Mirabel. Ce sont des gens qui vont
15 utiliser majori... majoritairement, là, le gaz
16 naturel et la biomasse pour la chauffe. Et ce sont
17 des producteurs qui ont déjà accès à l'OÉA, donc
18 qui sont, là, des gens qui utilisent plus de trois
19 cents kilowatts (300 kW) d'énergie, là, au niveau
20 de la puissance.

21 Les petites et moyennes entreprises, ce
22 sont ceux qui n'ont actuellement pas accès à l'OÉA,
23 donc ce sont des entreprises de moins d'un demi
24 hectare (0,5 ha), qui produisent le plus souvent
25 sur sept à huit mois. Quand on dit sept à huit

1 mois, là, ça exclut les mois de décembre... en
2 partie, là, les mois de décembre, janvier et
3 février. Ce sont des gens qui sont sur le marché
4 local, marché de proximité, les épiceries, marchés
5 publics, kiosques, paniers biologiques. Pour
6 beaucoup, environ quatre cents (400) de ces
7 producteurs-là, les petits surtout, utilisent, là,
8 le mazout et le propane pour la chauffe. Quelques
9 producteurs de taille moyenne, là, utilisent...
10 utilisent la biomasse et l'huile usée, là, pour le
11 chauffage. Ce sont le groupe où c'est... c'est eux
12 qui forment le groupe le plus intéressé, si on
13 veut, dans la cause actuelle, là, de l'OÉA, donc
14 permettre, là, d'avoir accès à moins de trois cents
15 kilowatts (300 kW) de puissance.

16 Acétate suivante s'il vous plaît. Alors ici
17 je voulais comparer l'évolution de l'industrie
18 québécoise face à l'évolution de l'industrie
19 principalement ontarienne, là. Donc, si vous
20 regardez en rouge, les petits bâtonnets en rouge
21 qu'on... qu'on voit très peu, là, c'est la
22 production québécoise. Actuellement, on représente
23 à peu près onze pour cent (11 %) de la production
24 canadienne. Peut-être même un peu moins dans
25 certains légumes, là, concombres et... et poivrons

1 notamment, là, on est en bas de ce pourcentage-là.
2 Donc, on représente à peu près onze pour cent
3 (11 %) de la production, tandis que la population
4 québécoise, là, représente plus de vingt-deux pour
5 cent (22 %) de la population canadienne.

6 Au suivant s'il vous plaît. Alors ici,
7 c'est un tableau qui a été présenté par la firme,
8 là, d'ingénieurs Gobeil Dion et qui comparait les
9 coûts d'énergie. Alors vous constaterez que, bon,
10 si on place l'OÉA à cinq point cinquante-neuf
11 (5,59), là, on est à peu près équivalent des
12 granules de bois, supérieur, là, au gaz naturel et
13 aux copeaux de bois, notamment pour... pour la
14 chauffe. Et actuellement, le tarif d'électricité
15 qui est utilisé, là, pour les producteurs de
16 moyenne et de petite taille, là, est à peu près dix
17 sous (10 ¢), peut-être un petit peu moins pour les
18 gens qui sont à la GDP, mais plus ou moins dix
19 sous, là, le kilowattheure (10 ¢/kWh).

20 Au suivant. Alors ici, j'ai essayé de
21 faire, là, dans le fond, un scénario pour les
22 producteurs de taille moyenne de mille huit cent
23 quarante mètres carrés (1840 m²). Et j'ai comparé
24 ce que ça coûterait ou essayé de comparer, là, avec
25 les modèles, ce que ça coûterait pour le chauffage

1 et l'éclairage de photosynthèse, là,
2 comparativement au propane. Donc, si on veut
3 produire douze (12) mois par année, il en coûterait
4 environ quatre-vingt-onze mille dollars (91 000 \$),
5 là, pour la chauffe et l'éclairage, donc soixante-
6 et-onze mille (71 000 \$) pour la chauffe, vingt
7 mille (20 000 \$) pour l'éclairage de photosynthèse.
8 Donc, si on compare ça au propane, ça coûterait,
9 là, pour le propane, quatre-vingt-quinze mille
10 dollars (95 000 \$), alors, ça serait compétitif,
11 là, dans le futur, pour les entreprises de taille
12 moyenne et petite.

13 Au suivant. Bon, le plan de croissance ou
14 le plan de croissance qu'on a présenté, là, est
15 préparé pour les producteurs en serre du Québec.
16 C'est un plan qui vise à doubler la valeur de la
17 production. Pourquoi? Parce qu'actuellement, quand
18 on regarde la production, on atteint à peu près
19 trente pour cent (30 %) de la production pour la
20 tomate et moins de dix pour cent (10 %) pour le
21 concombre et le poivron, au niveau de la
22 consommation actuelle du marché, là.

23 Alors, peut-être vous rappeler des données
24 qui sont dans mon rapport, là, les québécois
25 consomment à peu près dix kilos (10 k) de légumes

1 de serre et c'est une quantité, là, qui est en
2 augmentation, là, au fil des années. Les gens
3 reconnaissent, de plus en plus, la qualité des
4 produits et la disponibilité des produits des
5 légumes de serre.

6 Pour la production, là, qu'on dit fleurs et
7 plantes, là, si on donne, là, un ordre de grandeur,
8 les ménages québécois consomment ou dépensent, là,
9 à peu près deux cents dollars (200 \$) par année
10 pour l'achat des plants potagers, des plantes et
11 des fleurs qu'on met, là, sur les jardinières et il
12 y a de plus en plus de gens qui utilisent, là, des
13 plants potagers, des tomates, là, dans un pot qu'on
14 peut mettre, là, sur les balcons en milieu urbain
15 ou même sur la terrasse à la maison, là.

16 Donc, nous estimons qu'en deux mille vingt-
17 cinq (2025), si on doublait la production, on
18 arriverait à peu près à soixante pour cent (60 %)
19 du marché total des légumes de serre au Québec.

20 Au suivant. Alors, j'ai fait des scénarios
21 au niveau de la croissance des superficies et ce
22 que je voulais attirer votre attention, c'est qu'à
23 partir de deux mille vingt-deux (2022), à peu près,
24 les superficies en culture de fruits et de légumes,
25 là, vont surpasser les superficies en production

1 ornementale au Québec. Donc, on devrait arriver à
2 peu près, là, ou près de cent soixante-quinze
3 hectares (175 ha), là, à l'horizon deux mille
4 vingt-quatre (2024) pour la production de fruits et
5 de légumes, là. On produit également, là, quelques
6 hectares de fraises de serre et le Québec est la
7 province qui produit le plus de production et de
8 produits ou de légumes biologiques, là, au niveau
9 canadien.

10 Au suivant. On a fait réaliser par la firme
11 CROP, là, un sondage d'opinions auprès de mille
12 (1000) personnes au Québec et, bon, l'une des
13 questions qui était, là, posée, c'était : est-ce
14 que vous pensez qu'on devrait accorder des tarifs
15 réduits pour la production en serre? Et de manière
16 générale, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de
17 la population interrogée se sont montrées
18 favorables, là, à l'octroi de tarifs réduits pour
19 les producteurs en serre.

20 Au suivant. Bon, on a discuté, là, tout au
21 long de la semaine, là, des mesures
22 complémentaires. Les solutions efficaces, plusieurs
23 intervenants ont mentionné le Programme OSE.
24 Effectivement, nous, on souhaite, là, que notamment
25 pour l'utilisation des DEL et les thermopompes, là,

1 le programme des solutions efficaces, là qu'on
2 puisse avoir peut-être un programme plus
3 prescriptif que le programme sur mesure actuelle,
4 mais, bon, c'est des travaux qu'on aura, là, avec
5 Hydro-Québec, là, dans les prochains mois.

6 Pour le Programme Chauffez vert, ce qu'on
7 me dit, c'est que TEQ est à revoir ses programmes,
8 notamment celui de Chauffez vert. Ils sont très
9 conscients, là, que le Programme actuel de Chauffez
10 vert qui ne permet pas de garder un deuxième
11 système de chauffage, pour les gens qui seraient
12 soit au DT ou même à l'OÉA puissent s'interrompre,
13 là. Donc, actuellement, ce qu'on me dit, c'est que
14 le programme est en révision.

15 Pour le plan d'investissement du ministère
16 de l'Agriculture, ce qu'on me dit également, là,
17 auprès ministre de l'Agriculture, c'est qu'ils sont
18 à développer des programmes qui devraient voir le
19 jour, là, dans les... nous, on souhaite dans les
20 prochains jours mais dirons-nous, dans les
21 prochaines semaines, là, ça fait déjà plusieurs
22 mois que le ministère de l'Agriculture, là, ils
23 ont, dans le budget, là, qui a été présenté en
24 mars, il y avait cinquante millions (50 M) pour des
25 mesures, là, pour aider les producteurs en serre,

1 là, de moderniser les installations.

2 Pour l'accessibilité au triphasé, bien,
3 vous avez vu comme moi, là, il y a eu une annonce
4 dans le budget, en mars, là, pour étendre le réseau
5 triphasé. Donc, ce que je comprends, c'est que le
6 ministère est à travailler sur la mise en place de
7 mesures, là, avec Hydro-Québec, pour étendre le
8 réseau triphasé.

9 Au suivant. Alors, il y a eu des questions
10 et je pense que c'était de la Régie, là, sur
11 l'accès au réseau triphasé pour les entreprises
12 serricoles. Alors le ministère de l'Agriculture a
13 réalisé, là, une étude. Dans le fond, ce qu'ils ont
14 fait, c'est qu'ils ont pris la liste des
15 producteurs actuels, les producteurs en serre
16 actuels, et ils ont comparé, là, avec le réseau
17 triphasé qui leur a été fourni, une carte du réseau
18 triphasé qui aurait été fournie par Hydro-Québec.

19 Donc, on constate que de manière générale,
20 les gens ont accès. C'est-à-dire qu'il y aurait
21 quatre cent trois (403) producteurs qui auraient
22 accès au réseau triphasé. Ça ne veut pas dire
23 qu'ils ont tous les moyens et la capacité
24 d'investir dans un transfo et un réseau triphasé.
25 Mais bon, ils ont à proximité... ils sont à

1 proximité du réseau de distribution triphasé. Et
2 quatre-vingt-cinq (85) producteurs n'y ont pas
3 accès.

4 Dans l'acétate suivante, s'il vous plaît,
5 on a également, là, mis la répartition, le
6 ministère a mis la répartition en fonction des
7 régions. Alors, vous constatez que dans l'Estrie,
8 soixante-trois pour cent (63 %) des producteurs
9 actuels n'ont pas ou ne sont pas à proximité du
10 réseau triphasé. En Côte-Nord, trente-trois pour
11 cent (33 %). Dans le Centre-du-Québec, trente-neuf
12 (39) et en Mauricie, vingt-trois (23).

13 Alors, dans les régions, il y a quand même
14 un pourcentage assez élevé de producteurs qui n'y
15 ont pas accès, au réseau triphasé. Peut-être vous
16 rappeler que le réseau triphasé, il est nécessaire,
17 là, pour quelqu'un qui souhaiterait utiliser
18 l'électricité, là, à la fois pour la chauffe et
19 pour l'éclairage de photosynthèse. Mais à tout le
20 moins, pour l'éclairage de photosynthèse, il y a
21 une limite, là, à ce qu'on peut faire avec les
22 entrées électriques traditionnelles.

23 Suivant, s'il vous plaît. Alors, j'ai
24 terminé ma présentation. Maintenant, je laisse la
25 parole à David Tougas de l'Union des producteurs

1 agricoles. Merci.

2 M. DAVID TOUGAS :

3 R. Bonjour. Bonjour à tous. Merci, Claude. Alors,
4 donc, je vais poursuivre la présentation. Donc, ma
5 section va porter principalement sur la pertinence
6 de l'OÉA et la capacité de la proposition du
7 Distributeur, donc, à répondre aux préoccupations
8 gouvernementales émises dans le décret.

9 Acétate suivante, s'il vous plaît. Donc,
10 dans un premier temps, on a établi le graphique
11 suivant, où est-ce qu'on a indiqué la... le nombre
12 d'abonnements à l'OÉA depuis sa mise en place et la
13 consommation, là, en gigawattheures de... donc,
14 liée à ce... à cette option tarifaire là. On
15 constate quand même, là, que le nombre
16 d'abonnements a doublé depuis environ deux mille
17 quinze (2015), puis la consommation, elle a été
18 multipliée par six. Donc, ce que ça démontre, selon
19 nous, c'est que c'est un programme qui est
20 pertinent, donc une option tarifaire qui est
21 pertinente, puis qui répond à un besoin réel des
22 producteurs en serre.

23 Acétate suivante. Lorsqu'on parle de
24 croissance anticipée, là, des abonnements à l'OÉA,
25 il y a eu des... l'analyse économique du

1 Distributeur. Bon, on constate qu'en élargissant
2 les conditions, là, du tarif de l'OÉA, donc, autant
3 à la chauffe qu'avec l'abaissement du seuil, ça va
4 multiplier par quatre la consommation, donc,
5 anticipée à l'OÉA. Selon les estimations du
6 Distributeur, comme je le mentionnais, mais qui
7 sont également partagées par l'Union.

8 Également, là, nous, selon notre analyse,
9 là, il y a cent vingt-cinq (125) des cent cinquante
10 gigawattheures (150 GWh) de croissance de
11 consommation liée à la photosynthèse qui seront
12 utilisés par des entreprises qui consomment plus de
13 trois cents kilowatts (300 kW). Donc, c'est-à-dire
14 qu'il y a plus de vingt-cinq pour cent (25 %) de la
15 croissance totale anticipée à l'OÉA - donc, le cent
16 vingt-cinq (125) sur le quatre cent cinquante
17 (450) - qui est attribuable aux conditions
18 actuelles du tarif.

19 Lorsqu'on revient, là, sur l'impact
20 économique, qui a été longuement discuté cette
21 semaine, donc, pour nous, il y a au moins un
22 quarante millions (40 M) sur le cent cinquante et
23 un millions (151 M) - ou vingt-cinq pour cent
24 (25 %) d'impact économique si on le modifie - qui
25 se serait matérialisé en maintenant le tarif

1 actuel.

2 Acétate suivante, s'il vous plaît. Donc,
3 lorsqu'on parle de... des entreprises visées par la
4 proposition, on a cru bon de le « mapper », entre
5 guillemets, en bon français, sur le tableau
6 suivant. Donc, on a nos entreprises actuelles, donc
7 c'est-à-dire qui consomment... en fait, qui ont des
8 demandes énergétiques en haut de trois cents
9 kilowatts (300 kW) qui, normalement, ont une
10 superficie minimale de trois mille mètres carrés
11 (3000 m²). Qui ont actuellement, donc, accès à
12 l'OÉA et qui vont maintenir leur accès dans la
13 proposition du Distributeur.

14 À cela vont s'ajouter des petites à
15 moyennes entreprises. Donc, lorsqu'on abaisse le
16 seuil de trois cent cinquante kilowatts (350 kW)
17 pour la photosynthèse, donc, on vient intégrer
18 l'ensemble des entreprises. Donc, jusqu'à une
19 superficie d'environ cinq cents mètres carrés
20 (500 m²). Et lorsqu'on rentre dans le... l'équation
21 la chauffe, bien, on pourrait, dans le fond, rendre
22 admissibles des entreprises, donc, qui pourraient
23 avoir une superficie minimale jusqu'à deux cents
24 mètres carrés (200 m²).

25 Acétate suivante, s'il vous plaît. Donc,

1 alimentaire peut également avoir des
2 retombées positives par la création
3 d'emplois et de richesses, ainsi que
4 la revitalisation des territoires.

5 C'est un peu ce que le gouvernement souhaite dans
6 son décret également lorsqu'on regarde les
7 préoccupations, donc vraiment la préoccupation
8 numéro 3. Également, et c'est quand même important,
9 Elle engendre aussi une meilleure
10 résilience face aux crises et une plus
11 grande stabilité économique et
12 politique.

13 Donc, c'est sûr que, avec ce qu'on a vécu dans les
14 six, les neuf derniers mois, ça aura fait un petit
15 peu mettre en lumière l'importance d'autonomie
16 alimentaire. Mais il ne faut pas oublier que, par
17 le passé, puis même un passé assez récent, il y a
18 eu des sécheresses importantes, il y a eu des feux
19 de forêt, il y a des ouragans qui pourraient mettre
20 à mal l'approvisionnement alimentaire si ces
21 crises-là survenaient dans des régions où est-ce
22 qu'ils approvisionnent le marché québécois en
23 alimentation.

24 On a cité souvent le MAPAQ au niveau de
25 l'autonomie alimentaire. Certaines données sont

1 issues de son BioClip qui a été publié donc le
2 quatorze (14) avril dernier. Dans son BioClip, le
3 MAPAQ mentionnait que le Québec était autosuffisant
4 à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sur le plan du
5 volume, principalement donc l'été avec la
6 production maraîchère en champ. Je vais y revenir
7 tantôt.

8 Et le MAPAQ mentionnait que le Québec a
9 tout de même importé, en deux mille dix-huit
10 (2018), environ vingt pour cent (20 %) de son
11 volume de production de légumes. Et le deux tiers
12 de ce volume-là, de ces importations-là, ont été
13 observés pour deux mille dix-huit (2018) des mois
14 de janvier à juin ainsi qu'en décembre.

15 Afin d'illustrer ce que le MAPAQ
16 mentionnait précédemment, là, on a cru bon de
17 produire le graphique suivant qui, en fait, c'est
18 la balance commerciale des légumes frais et des
19 fraises. Là, dans la définition du graphique, j'ai
20 fait une petite inversion, en fait. La balance
21 commerciale, on la calcule en soustrayant les
22 importations des exportations. Donc, on se retrouve
23 un petit peu avec des exportations nettes de
24 produits alimentaires ici dans les légumes frais et
25 les fraises.

1 Donc, ce qu'on constate au cours des deux
2 dernières années, le graphique couvre la période de
3 septembre deux mille dix-huit (2018) à août
4 dernier, c'est que l'été, donc dans les périodes
5 estivales, on est des exportateurs nets de légumes
6 frais et de fraises au Québec. Donc, oui,
7 principalement à cause de la production maraîchère
8 de champ. Par contre, on remarque, lors des deux
9 dernières années, que des mois de novembre à mai,
10 on est des importateurs nets de légumes frais et de
11 fraises.

12 Donc, c'est ça que le MAPAQ veut dire
13 lorsqu'on couvre quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
14 de notre volume de production, on ne le couvre pas
15 de façon équivalente pour tous les mois de l'année.
16 Donc, on est déficitaire donc en termes de
17 production de disponibilité de légumes frais durant
18 les mois d'hiver et de printemps.

19 Le MAPAQ, dans un document un petit peu
20 plus récent, là, dans son Portrait-diagnostic
21 sectoriel des légumes en serres du Québec,
22 mentionnait que :

23 L'accès à un tarif d'électricité
24 réduit pour l'éclairage artificiel a
25 contribué à l'amélioration de la

1 productivité des grandes entreprises.

2 Et toujours dans le même document, on trouvait bon
3 de rappeler que le MAPAQ précise que :

4 Étant donné le climat nordique du
5 Québec, la disponibilité de sources
6 d'énergie à faible coût et l'accès à
7 un tarif d'électricité réduit pour
8 l'éclairage artificiel ont été
9 déterminants.

10 Et il mentionne d'autant plus que :

11 Ils le seront encore à l'avenir pour
12 réduire les coûts de production et
13 approvisionner les marchés toute
14 l'année.

15 Et lorsqu'on regarde l'effet net un peu de la
16 proposition du Distributeur d'élargir le tarif OÉA,
17 ce qu'on constate, là, donc le tableau à partir des
18 données du MAPAQ, c'est que, actuellement, il y a
19 environ trente pour cent (30 %) des entreprises
20 serricoles québécoises qui pourraient avoir accès à
21 l'OÉA dans les conditions actuelles. Et dans la
22 propo... avec la proposition du Distributeur, ce
23 pourcentage-là augmenterait donc au-delà de
24 soixante-quinze pour cent (75 %), donc plus de
25 soixante-quinze pour cent (75 %), selon nos

1 estimés, des producteurs en serre actuels
2 pourraient bénéficier de l'OÉA si la proposition du
3 Distributeur était adoptée.

4 Acétate suivante. Donc, en conclusion pour
5 la préoccupation numéro 1 du gouvernement, pour
6 l'Union, l'augmentation de l'autonomie alimentaire
7 passe notamment par l'augmentation de la production
8 de fruits et légumes en hiver, vous l'avez vu sur
9 le graphique de la balance commerciale. La
10 proposition du Distributeur, combinée aux autres
11 maillons de la stratégie gouvernementale, vise
12 justement à offrir un incitatif financier aux
13 entreprises serricoles pour augmenter les
14 superficies en production de fruits et de légumes
15 en hiver. Soit par l'ajout de nouvelles superficies
16 en serres, mais également, là, c'est non
17 négligeable, par l'extension de la période de
18 production des superficies existantes.

19 Par ailleurs, la proposition du
20 Distributeur favorisera une mise en marché de
21 proximité, car celle-ci bénéficiera à un nombre
22 important de petites et moyennes entreprises
23 serricoles réparties sur le territoire québécois.

24 Acétate suivante s'il vous plaît. Si je
25 migre vers la préoccupation numéro 2, qui porte sur

1 la conversion des systèmes de chauffage et la
2 réduction des gaz à effet de serre. Donc, ce qu'on
3 constate actuellement c'est qu'une majorité de
4 petites et moyennes entreprises, donc de petite et
5 moyenne taille... des entreprises de petite et
6 moyenne taille utilisent principalement le mazout
7 et le propane pour chauffer leurs superficies.
8 Monsieur Laniel en a fait mention en introduction.

9 Donc, en ajoutant la chauffe comme activité
10 admissible à l'OÉA, le Distributeur créera un
11 incitatif financier non-négligeable qui favorisera
12 la conversion des systèmes de chauffage existants
13 vers l'électricité. Ce qu'on évalue, nous, c'est
14 qu'à chaque cent mètres carrés (100 m²) de
15 superficie convertie, on va venir économiser de dix
16 (10 t) à quinze tonnes (15 t) de CO₂ par année,
17 donc en émission de GES. Donc, c'est quand même non
18 négligeable.

19 De plus, cet incitatif permettra de
20 favoriser l'électricité en tant que source
21 d'énergie principale pour la chauffe pour les
22 nouvelles installations, particulièrement toujours
23 chez les petites et moyennes entreprises.

24 Acétate suivante, merci. Monsieur Laniel en
25 a fait mention au niveau de... de l'IRDA. Ils ont

1 fait une étude pour tenter de projeter, là, les
2 émissions de gaz à effet de serre, là, tout en
3 augmentant les superficies, donc en culture au
4 niveau des serres du Québec. La projection a été
5 faite jusqu'en deux mille trente-trois (2033). Et,
6 dans le fond, ils tentaient d'évaluer, l'IRDA, le
7 bénéfice lié à la conversion des systèmes de
8 chauffage d'environ quatre cents (400) entreprises
9 serricoles.

10 Et ce que... ce que ça démontre, c'est que
11 malgré la croissance des superficies, il y a... ils
12 ont estimé une économie de deux cent quatre-vingt-
13 six mille tonnes (286 000 t) de CO2 par année à
14 terme, selon leurs projections.

15 Évidemment, c'est important de rappeler que
16 lorsqu'on parle d'économie de GES en production
17 c'est une chose, mais il faut... on ne tient jamais
18 compte de la réduction des GES liés au transport
19 des marchandises importées, qui sont rendues moins
20 nécessaire dû à l'augmentation de la production en
21 serre du Québec. Donc ça, il faut... il faudrait
22 ajouter cet élément-là dans l'équation de réduction
23 des GES.

24 Acétate suivante. Finalement, au niveau de
25 la dernière préoccupation, la numéro 3 au niveau

1 du... de soutenir la relance économique, bien
2 évidemment si on double la production de... en
3 serre au Québec, on va venir amener des retombées
4 positives au niveau de l'économie du Québec. Les
5 PSQ estiment que ce... de doubler les superficies
6 entraînerait des retombées économiques équivalentes
7 à deux cent cinquante millions (250 M) par année et
8 un ajout d'environ six mille (6000) emplois à temps
9 complet par année à terme donc. Et ça, c'est sans
10 compter, là, que les nouvelles infrastructures
11 serricoles qui seront construites viendront
12 injecter environ un cinq cent millions (500 M)
13 d'investissements dans l'économie du Québec.

14 Acétate suivante. Peut-être rappeler, dans
15 le fond, lorsqu'on met en place une nouvelle
16 superficie en serre, là on parle d'un
17 investissement moyen d'environ quatre cents dollars
18 du mètre carré (400 \$/m²), donc un hectare (1 ha)
19 de serre représente un investissement moyen de
20 quatre millions de dollars (4 M\$). Et contrairement
21 à la production saisonnière, là, lorsqu'on parle
22 d'une production annuelle en serre bien ça permet
23 d'offrir des emplois à temps plein.

24 Et pour citer le Distributeur, là, il est
25 plus difficile de développer les infrastructures

1 serricoles que de modifier le type de production
2 d'une serre existante. C'est facile à voir,
3 lorsqu'on investit quatre millions (4 M\$) pour
4 construire un hectare (1 ha) de serre, de modifier
5 la production à l'intérieur de cet investissement-
6 là est beaucoup moins coûteux que d'en... que d'en
7 construire une nouvelle. Donc, en encourageant
8 l'ensemble de la production serricole, le Québec se
9 donne une flexibilité nécessaire pour favoriser son
10 autonomie alimentaire.

11 Donc, en résumé, pour nous, l'UPA, on est
12 d'avis que la proposition du Distributeur répond de
13 façon convaincante aux trois préoccupations
14 gouvernementales, donc, inscrites au décret 2020-
15 1570.

16 Et peut-être, je termine avec ça, dans le
17 fond, au niveau de la complémentarité des mesures,
18 monsieur Laniel les a présentées, les autres
19 mesures qui vont venir appuyer, donc, le
20 développement de la production en serre au Québec.
21 Pour nous, là, on juge que l'OÉA est une pierre
22 angulaire de toute la stratégie gouvernementale
23 visant à accroître l'autonomie alimentaire par
24 l'augmentation de la production en serre. Donc, les
25 autres mesures, que ça soit l'accessibilité au

1 réseau triphasé, au niveau des sommes liées à la
2 conversion, des programmes d'investissement, pour
3 nous, ils auront très peu d'effet si, à la base, le
4 tarif d'électricité n'est pas compétitif.

5 Je vous remercie et je vais passer donc la
6 parole à Monsieur Frédéric.

7 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

8 Merci, Monsieur Tougas. Donc, bonjour. Mon nom est
9 Frédéric Jobin Lawler, copropriétaire de la Ferme
10 l'Abri végétal, située à Compton, en Estrie.

11 J'ai une maîtrise en phytotechnie à
12 l'Université Laval. J'ai gravité dans le milieu des
13 serres depuis maintenant près de vingt-cinq (25)
14 ans, donc, je suis un producteur depuis deux mille
15 neuf (2009), mais j'ai un regard éclairé, je vous
16 dirais, excusez-moi le jeu de mots, sur la
17 situation des fermes familiales au Québec.

18 Je suis heureux d'être ici avec vous, donc,
19 pour vous faire part de l'impact d'un projet de
20 tarification proposée de la part d'Hydro-Québec
21 pour un producteur en serre, de type familial.
22 Merci de m'en donner l'opportunité.

23 Donc, le portrait de l'entreprise. L'Abri
24 végétal, c'est une ferme familiale qui a été fondée
25 en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) par des

1 pionniers de la production en serre au Québec.
2 C'est situé à Compton, en Estrie, comme j'ai
3 mentionné. On y pratique une culture maraîchère en
4 serre sur une superficie de trois mille mètres
5 carrés (3000 m²).

6 Notre production est biologique, certifiée,
7 diversifiée et à l'année. Donc, moi et ma
8 conjointe, Annie Lévesque, sommes une relève non
9 apparentée et nous avons fait l'acquisition de
10 l'Abri végétal en deux mille neuf (2009).

11 Donc, à l'Abri végétal, notre production se
12 fait en plein sol, dans le territoire de la riche
13 vallée de la Coaticook. Notre main-d'oeuvre, elle
14 est, elle aussi du terroir, avec, selon les
15 saisons, de six à dix (10) employés locaux. Nous
16 parvenons à produire et à récolter des légumes de
17 serre même en hiver, sans éclairage artificiel,
18 mais les rendements évidemment sont limités par le
19 manque de lumière.

20 Malgré tout, nos rendements sont dignes de
21 mention avec, par exemple, des rendements de
22 tomates de l'ordre de cinquante (50) à soixante-
23 quatre kilos (64 k) par mètre carré, ce qui n'est
24 pas peu pour une production biologique en plein
25 sol.

1 En deux mille seize (2016), nous avons été
2 honorés de recevoir l'Ordre national du mérite
3 agricole, médaille de bronze, troisième rang.

4 Donc, on peut voir ici, sur notre
5 calendrier de récoltes, que nous parlons de
6 produire et récolter des légumes sur une base
7 annuelle, sans éclairage artificiel. Depuis six
8 ans, nous diversifions énormément les variétés en
9 production et ce, afin de nous assurer d'une
10 meilleure pénétration des marchés locaux.

11 Nous travaillons très fort aussi pour
12 atteindre des rendements aussi bons en
13 diversification, tant au niveau des rendements que
14 des GAS produits par unité de légume produit.

15 Avec comme objectif l'amélioration continue
16 de notre empreinte énergétique, nous participons à
17 de nombreux projets de R & D en collaboration avec
18 la chaire de recherche d'Agriculture Canada et des
19 projets de recherche avec l'Université Laval et
20 l'Université de Sherbrooke, depuis maintenant huit
21 ans.

22 Donc, nos serres sont hautement
23 technologisées et de nombreux projets ont été
24 réalisés, afin de faire un effort à la lutte au
25 réchauffement climatique et aussi à la rétention de

1 la main-d'oeuvre. Ces projets incluent, entre
2 autres, la mise en place d'un chauffage
3 géothermique, d'une captation de CO2 qui a permis
4 une baisse de trois cent soixante-cinq tonnes
5 (365 t) de GES produits annuellement et qui nous a
6 valu le Mérite estrien en environnement, secteur
7 agro foresterie en deux mille onze (2011).

8 Depuis deux mille dix-sept (2017), le parc
9 géothermique est toutefois non fonctionnel en
10 raison d'un bris tubulure horizontal au champ.

11 On peut voir ici, sur la photo, un peu plus
12 bas, la zone de captation qui avait été installée.
13 C'est près de onze kilomètres (11 km) de tuyauterie
14 de cuivre qui étaient installés à trois pieds de
15 profondeur pour aller chercher l'énergie du sol et
16 avec les va-et-vient des gens, la tubulure s'est
17 perforée à certains endroits, donc, c'est un projet
18 novateur, mais qui a atteint ses limites et
19 maintenant, on est passé donc, de onze (11) unités
20 fonctionnelles à moins de deux unités, ou disons
21 deux unités fonctionnelles, ce qui a fait que des
22 quatre-vingt-dix-huit kilowatts (98 kW) de chauffe
23 qui avaient été installés procurent maintenant
24 simplement dix-huit kilowatts (18 kW) de chauffe.

25 Donc, on peut voir que... il y avait un

1 impact intéressant à l'époque. Ça nous permet... ça
2 nous permettait d'économiser des GES. Maintenant,
3 on est obligés de... d'utiliser l'huile usée comme
4 source de chauffage principale, avec plus de deux
5 cent mille litres (200 000 l) annuellement
6 consommés. Et évidemment, les GES qui viennent
7 avec. Notre tarif Hydro-Québec actuel est de type
8 DP. Grâce à l'huile usée, nous sommes toutefois
9 équipés pour participer au programme de délestage
10 d'Hydro-Québec, comme mis à l'essai depuis les deux
11 derniers hivers avec la gestion de la puissance.

12 Bon, parlons maintenant du propane. Nous
13 utilisons aussi soixante-quinze mille litres
14 (75 000 l) de propane par année. Le propane est
15 essentiellement utilisé pour générer du CO2 de jour
16 pour favoriser la photosynthèse. Cette captation de
17 carbone par les plantes permet d'augmenter les
18 rendements de vingt (20) à vingt-cinq pour cent
19 (25 %) et de diminuer les niveaux de GES générés
20 par unité de légumes produits. Donc, c'est
21 écologique et c'est pratique, quoi.

22 Parlons maintenant de la mise en marché.
23 Lors de l'achat L'Abri végétal en deux mille neuf
24 (2009), c'était une entreprise qui était basée sur
25 l'exportation avec plus de quatre-vingt-dix-neuf

1 pour cent (99 %) de la mise en marché qui se
2 faisait aux États-Unis. En deux mille vingt (2020),
3 nous sommes bien fiers d'avoir atteint près de
4 quarante-cinq pour cent (45 %) de notre mise en
5 marché locale, dans un rayon de moins de trente-
6 cinq kilomètres (35 km) de la ferme.

7 Comme vous pouvez le voir ci-bas, nous
8 produisons de bien beaux légumes. Nous sommes ici
9 au marché public au Compton. Il n'y a pas plus
10 local que ça. On peut voir, donc, une variété de
11 légumes de types tomates, poivrons, des concombres
12 de différentes sortes. On a beaucoup diversifié au
13 niveau des légumes, laitues, microverdures. De
14 l'ail, aubergine... Donc, on va en reparler un
15 petit peu plus tard.

16 Donc, nos exportations, maintenant... Oups,
17 désolé. J'étais toujours à l'autre page, mais je
18 veux juste vous parler de nos exportations. Nos
19 exportations ont majoritairement lieu en période
20 estivale. Et ce, c'est afin de gérer les surplus
21 risquant d'inonder les marchés estriens. Donc, nos
22 épiceries... nos épiciers locaux nous le disent :
23 notre production en automne, hiver et printemps est
24 insuffisante pour répondre à la demande de leur
25 clientèle.

1 Donc, afin de répondre à la demande, en
2 deux mille dix-neuf (2019), nous avons construit
3 une pépinière de transplants et de production de
4 laitue. D'une superficie de cinq cent quarante
5 mètres carrés (540 m²) et avec de l'éclairage HPS
6 et DEL, nous profitons de quarante-cinq kilowatts
7 (45 kW) d'éclairage photosynthétique, afin de
8 produire des transplants plus vigoureux et plus
9 hâtifs, pour arriver plus tôt sur les marchés
10 québécois. Et par la suite, nous utilisons cet
11 espace pour produire des laitues, en plein hiver,
12 au Québec.

13 Le projet de développement de l'Abri
14 végétal a comme objectif, en hiver deux mille vingt
15 et un (2021), deux mille vingt-deux (2022), de
16 mettre en place le chauffage électrique, qui nous
17 permettrait de chauffer à quatre-vingt-dix pour
18 cent (90 %) nos serres à l'électricité. Et de
19 mettre en place un éclairage de type DEL. Pourquoi
20 quatre-vingt-dix (90), c'est qu'on aura toujours
21 besoin de dix pour cent (10 %) de chauffe qui va
22 prendre en considération les besoins de délestage
23 en période de pointe, ainsi que l'apport de chauffe
24 par la combustion du propane. Donc, que l'on
25 « combustionne » de jour pour faire du CO₂ pour

1 enrichir la serre, augmenter les rendements, mais
2 aussi qu'on stocke dans un immense réservoir d'eau
3 chaude pour pouvoir chauffer la serre la nuit.

4 Donc, le projet a comme objectif de
5 répondre à la demande du marché local, en
6 produisant sur une base soutenue et écologique. La
7 vente de légumes locaux, se démarquant par leur
8 fraîcheur, leur saveur, n'est pas un problème
9 actuellement, avec l'engouement de la clientèle.
10 Mais pour produire, nous aurons besoin d'éclairage
11 artificiel pour soutenir la photosynthèse et d'un
12 chauffage performant, économique et écologique en
13 conditions nordiques.

14 Notre coût actuel du kilowattheure à
15 l'huile usée est de... un peu moins de quatre sous
16 le kilowatt (4 ¢/kW). Donc, on voit qu'on se situe,
17 là, près de la consommation (inaudible). Page
18 suivante.

19 Donc, notre projet, en résumé, propose une
20 conversion vers un chauffage électrique et la mise
21 en place d'éclairage de type DEL et la
22 photosynthèse. Pour la chauffe, nous aurons besoin
23 d'installer vingt-huit (28) unités de pompe à
24 chaleur, des thermopompes pour environ deux cent
25 cinquante à trois cent cinquante kilowatts (250-

1 350 kW) total.

2 Avec un COP de trois, nous envisageons des
3 économies de l'ordre de cinq cent vingt (520)
4 tonnes de GES par année. Et nous pourrons aussi
5 réduire le coût du kilowatt électrique à moins de
6 deux sous (2 ¢) du kilowatt, ce qui n'est pas
7 négligeable.

8 Ces unités seront couplées à des unités de
9 déshumidification permettant de récupérer
10 l'humidité de l'air et sa chaleur latente. Les
11 volets de serre n'auront plus à s'ouvrir tout le
12 temps, on pourra garder notre CO2 en serre et ainsi
13 soutenir la production accrue. On parle du concept
14 de serres semi-fermées à ce moment-là.

15 On pourra donc économiser ainsi près de
16 cinq cent vingt (520) tonnes de GES, c'est pas
17 négligeable.

18 Maintenant, pour soutenir la photosynthèse,
19 on peut voir sur la photo ici à droite la stratégie
20 d'éclairage que nous voudrions adopter. C'est des
21 DEL qui seraient en éclairage intracanopée.

22 « Intracanopée », ça consiste à placer les DEL
23 directement dans la culture, à travers même le
24 feuillage de la plante.

25 C'est une solution qui est efficace parce

1 qu'on place l'énergie ou la lumière directement
2 près du feuillage, mais aussi pour nous. C'est une
3 solution qui est presque la seule envisageable
4 parce que les serres que nous possédons ne sont pas
5 très hautes. Donc, au lieu de construire des serres
6 à quatre millions (4 M\$) l'hectare, on pourrait
7 adapter ainsi, utiliser une nouvelle technologie
8 pour s'adapter donc à... pour l'adapter donc à nos
9 serres.

10 Donc, de quelle façon l'OÉA viendrait
11 appuyer ou faciliter notre projet? Bien,
12 évidemment, au niveau de la photosynthèse, la mise
13 en place nous permettra d'éclairer nos serres à
14 l'aide de DELL et de produire sur une base annuelle
15 sans se soucier de l'appel de puissance.

16 Ce serait un bon avantage compétitif qui
17 nous permettra d'offrir des légumes sains,
18 savoureux et locaux en conditions nordiques. C'est
19 bon pour favoriser l'autonomie alimentaire du
20 Québec.

21 En ajoutant la chauffe comme activité
22 admissible, Hydro-Québec favorise la conversion de
23 nos systèmes de chauffage existants à l'huile usée
24 et au propane. Aussi, nous comptons procéder à la
25 déshumidification industrielle des serres sans

1 besoin d'échange vers l'extérieur. Ça entraînera
2 une diminution des GES produite par unités de
3 légumes commercialisés.

4 Enfin, l'offre de tarif proposé par Hydro-
5 Québec répond aux préoccupations relatives à la
6 rétention de la main-d'oeuvre locale en permettant
7 à notre entreprise d'offrir des emplois à temps
8 plein et non saisonniers.

9 Et du point de vue du Producteur, l'offre
10 de tarif d'Hydro-Québec répond vraiment à nos
11 développements, à nos besoins de développement de
12 marchés, de nos soucis de limitation des GES et de
13 rétention de la main-d'oeuvre locale. Ça favorise
14 le développement de nouveaux projets en serres chez
15 nous soutenant ainsi la relance économique du
16 Québec et des régions.

17 Bon. Toutefois, il y a certaines
18 contraintes comme on l'a mentionné plus tôt, donc
19 le triphasé qui n'est pas accessible présentement
20 pour nous en région estrienne. Donc, le triphasé le
21 plus proche pour ma ferme est à un kilomètre, donc
22 il y a des efforts en électrification rurale qui
23 devraient être envisagés, donc pour nous permettre
24 d'utiliser cette hydroélectricité-là.

25 Et aussi, un impact qui pourrait être

1 important d'évaluer, c'est la durée de l'OÉA est un
2 pensez-y-bien. Il y aura des conséquences
3 spécifiques sur le PRI qui pourrait avoir des
4 impacts majeurs sur notre capacité de production
5 continue et de remboursement de ces
6 investissements.

7 Donc, je vous remercie beaucoup.

8 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

9 Q. **[10]** Alors, merci, Messieurs. Les témoins sont donc
10 prêts pour le contre-interrogatoire.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Hotte. Monsieur Jobin Lawler, je vous
13 demanderais juste de fermer votre micro pour éviter
14 des retours de son, s'il vous plaît.

15 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

16 R. Oui, j'essaie de le faire, mais depuis que vous
17 avez la présentation devant je ne suis plus
18 capable.

19 Q. **[11]** Ah! O.K. Ça a caché vos icônes.

20 R. Oui.

21 Q. **[12]** Alors, on va procéder comme suit. Laissons ça
22 comme ça. Tout à l'heure il était allumé puis... il
23 était ouvert puis vous n'aviez pas de bruit de
24 retour de son, c'était très bien. Merci. Vous avez
25 réussi.

1 Alors, selon le temps annoncé par les
2 intervenants, pour ceux qui ont annoncé du temps,
3 je sais qu'il y en a d'autres qui veulent
4 intervenir, mais on va commencer avec le ROEÉ vu
5 qu'ils ont indiqué un temps précis qui était de
6 vingt (20) minutes. Alors nous allons commencer
7 avec le ROEÉ pour après, je vois maître Sicard
8 arriver, mais on va y aller selon l'ordre annoncé.
9 Alors Maître Champigny, c'est à vous.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :
11 Merci. Bonjour à tous. Gabrielle Champigny pour le
12 ROEÉ.

13 Q. **[13]** Donc, j'aurais juste une petite question sur
14 la présentation que vous venez de faire.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Excusez-moi! J'ai un problème de son.

17 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

18 Q. **[14]** Donc, oui, j'aurais une petite question sur la
19 présentation que vous venez de faire dans le
20 scénario de réduction de GES présenté par monsieur
21 Tougas. On voulait savoir si c'était basé
22 uniquement sur l'aérothermie. Parce que dans la
23 présentation il y avait... on ne voyait pas tout à
24 fait la diapositive au complet, c'était comme
25 coupé.

1 M. DAVID TOUGAS :

2 R. Je vais laisser monsieur Laniel répondre.

3 M. CLAUDE LANIEL :

4 R. Alors, oui, je peux répondre. Parce que, en fait,
5 l'IRDA, c'est l'Institut de recherche et de
6 développement en agroenvironnement. C'est un
7 organisme de recherche accrédité et connu et
8 réputé. Alors, on leur a demandé de faire l'analyse
9 de la réduction potentielle des GES pour l'ensemble
10 des producteurs qui souhaiteraient se convertir du
11 mazout ou du propane vers l'électricité. Alors,
12 dans le scénario, on n'a pas considéré... on a
13 considéré l'utilisation de thermopompe pour la
14 production de la chaleur. Et, dans le fond, les
15 deux cent quatre-vingt-six mille (286 000) tonnes,
16 c'est réparti sur un certain nombre d'années. Je
17 pense, si je me rappelle bien la méthodologie,
18 c'est une dizaine d'années, en ayant à la fois une
19 croissance au niveau des superficies et une
20 réduction des émissions de GES à la conversion des
21 systèmes en place.

22 Q. **[15]** Merci pour la précision. Donc, je commencerais
23 avec ma première série des questions. Dans la
24 conclusion du mémoire de l'UPA au présent dossier,
25 la pièce C-UPA-0010 à la page 16, l'UPA souligne

1 que les serristes ont besoin d'une prévisibilité de
2 quinze (15) à vingt (20) ans à l'égard des
3 modalités d'application du tarif OÉA. La question
4 de la fin des surplus pour deux mille vingt-sept
5 (2027) a été mentionnée à plusieurs reprises depuis
6 le début de l'audience. Par conséquent, on pourrait
7 anticiper une hausse considérable du tarif aux
8 environs de deux mille vingt-sept (2027). Dans
9 quelle mesure considérez-vous que vos membres sont
10 conscients du risque?

11 R. Peut-être en complément, je pense que Frédéric
12 Jobin Lawler a bien démontré que ce serait
13 préférable pour mesurer la période de retour sur
14 l'investissement d'avoir une prévisibilité au
15 niveau des tarifs. C'est ce qu'on souhaite bien
16 sûr. C'est ce qu'on a, je pense, toujours souhaité.
17 Et peut-être rappeler que, bon, l'ouverture ou...
18 Dans le fond, le tarif qui est proposé, c'est pour
19 les entreprises de petite et de moyenne taille.

20 Alors, les producteurs de grande taille,
21 trois cents kilowatts (300 kW) et plus, auront
22 toujours accès. Alors, oui, c'est préférable.
23 Écoutez, si on investit dans une thermopompe, on
24 parle quand même d'investissements qui sont
25 importants et majeurs. Si on met de l'éclairage,

1 qu'il soit DEL ou autrement, c'est aussi important.
2 Peut-être que je laisserais Frédéric compléter ma
3 réponse au niveau de la période de retour sur
4 l'investissement.

5 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

6 R. Oui, effectivement, dans notre cas, c'est des
7 investissements qui dépassent le un million de
8 dollars (1 M\$), donc oui, c'est un pensez-y bien.
9 Par contre, j'ai toujours, comme producteur, le
10 souci de comparer, donc quelles sont mes autres
11 options. Évidemment, on voit très bien, là, que les
12 énergies fossiles ne diminueront pas. Donc, pour
13 moi, c'est quand même un... c'est un pas dans la
14 bonne direction, mais une belle synchronie avec nos
15 valeurs aussi de l'entreprise, qui sont de produire
16 plus écoénergétiquement.

17 Oui, ça aura un impact sur le PRI, oui, il
18 va falloir vérifier comment on peut continuer
19 d'utiliser aussi efficacement l'hydroélectricité
20 avec un tarif plus élevé, en comparaison avec mon
21 tarif d'huile usée, donc qui est quand même une
22 option dite écologique, mais... donc, de l'huile
23 recyclée, qui est vraiment à faible coût ces temps-
24 ci. Donc c'est... si ça peut vous aider, donc, un
25 peu mieux à saisir, là, il faut... selon moi, c'est

1 quand même intéressant. On est confiant et quand on
2 regarde les comparables, on voit que c'est quand
3 même une option qui serait plus écoénergétique.
4 J'ai terminé.

5 Q. [16] Merci. Diriez-vous, globalement, que
6 l'éventualité d'une hausse tarifaire est
7 susceptible d'atténuer l'engouement des serristes
8 pour adhérer à la proposition tarifaire? Si on y va
9 plus...

10 R. Oui, bien je pense que... en fait la possibilité
11 d'augmentation, ça peut peut-être ralentir
12 certaines personnes d'investir. Dans notre cas, je
13 pense que la pénétration des marchés locaux en
14 plein hiver, le prix, peut-être là-dessus qu'on
15 pourrait aller chercher en comparaison avec des
16 produits d'exportations, qui se vendent quand même
17 assez cher en hiver, ça pourra peut-être justifier
18 quand même l'investissement, là, et le risque qu'on
19 pourrait dire, il y a toujours une gestion de
20 risque. En serre, on... on gère des serres, il fait
21 moins trente (-30) dehors, plus trente (+30) dans
22 la serre, là, donc je pense qu'on est... on est
23 conscient d'un risque toujours qui est là par
24 rapport à la chauffe.

25 Donc, ce critère-là, je pense que...

1 Certains producteurs, peut-être les petits
2 producteurs vont peut-être avoir un peu plus de
3 misère à prendre ce risque-là monétaire. C'est une
4 évidence. C'est pour ça que, moi, je pense qu'il
5 peut y avoir une fenêtre sur le plus long terme, ça
6 peut être intéressant. Par contre, les marchés
7 qu'on aura développé vont probablement nous
8 permettre de soutenir un prix (inaudible). C'est...
9 c'est un peu un « gambler », mais en même temps je
10 pense que c'est un beau « gambler » pour
11 l'environnement.

12 M. DAVID TOUGAS :

13 R. Peut-être en complément d'information, t'sais, dans
14 le fond, oui, ce serait... l'idéal c'est d'avoir
15 une prévisibilité le plus longtemps possible,
16 idéalement sur une période de quinze (15) à vingt
17 (20) ans, mais tous les efforts qu'on va faire,
18 même à court terme, en adoptant un tel tarif, bien
19 ça va avoir des impacts positifs sur... sur les
20 trois préoccupations gouvernementales, que ce soit
21 l'autonomie, les retombées, réduction des GES.
22 Donc, c'est sûr que plus qu'on va avoir de
23 prévisibilité, plus on va augmenter ces impacts
24 positifs-là. Mais à défaut d'avoir cette
25 prévisibilité-là, on est toujours mieux avec la

1 proposition du Distributeur qu'avec rien.

2 Q. [17] Merci, juste un petit instant s'il vous plaît.

3 Merci beaucoup. Donc, je vais... je vais aller un
4 petit peu sur un autre sujet. Hydro-Québec a fait
5 part lundi de sa position sur la responsabilité des
6 serristes de prendre les démarches nécessaires pour
7 utiliser l'efficacité... pour utiliser
8 l'électricité de la façon la plus efficace
9 possible, avec l'appui de différents programmes
10 offerts, puis l'accompagnement du Distributeur.

11 Considérez-vous que le fait de bénéficier de cette
12 proposition de tarif réduit implique une condition
13 implicite, là, d'éviter le gaspillage énergétique?

14 M. CLAUDE LANIEL :

15 R. Bien en fait, là, c'est toute la théorie au niveau
16 des coûts de l'énergie. Plus les coûts de l'énergie
17 sont élevés, plus les gens ont tendance à
18 économiser, là. Je pense que c'est... c'est
19 probable que l'on souhaite économiser sur les coûts
20 majeurs mais peut-être attirer votre attention sur
21 le fait, et bon, Frédéric, il est un exemple
22 frappant, là. Moi, je ne connais pas de producteurs
23 en serre qui font exprès pour dépenser de l'argent
24 inutilement.

25 Alors, tout le monde cherche à rentabiliser

1 les entreprises. Ce sont des entreprises qui
2 doivent être efficaces, qui doivent être efficaces
3 et qui doivent offrir des produits à prix
4 compétitif dans le marché. Que ce soit sur le
5 marché local ou le marché international, alors de
6 dire que les gens vont chercher davantage à réduire
7 leurs coûts, je pense que oui, écoutez, c'est une
8 recherche perpétuelle, là, de réduire les coûts
9 tant énergétiques qu'autrement, là.

10 Il y a des moyens, bien sûr, là,
11 d'améliorer l'efficacité, l'écran thermique, les
12 thermopompes et les autres, là, mais moi, je pense
13 que les gens sont déjà bien sensibilisés à ça,
14 particulièrement les plus jeunes, là, les plus
15 jeunes producteurs ou les nouveaux producteurs.

16 Q. **[18]** À ce sujet-là, est-ce que vous avez pris
17 connaissance de la simulation qui a été réalisée
18 par le ROÉÉ, en réponse à la question 2.1 de la
19 Régie de l'énergie. On avait déposé un fichier
20 Excel qui faisait état de cette simulation-là.

21 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

22 Q. **[19]** Monsieur Laniel, est-ce que vous avez besoin
23 qu'on le mette à l'écran, ou non?

24 R. Oui, on pourrait peut-être la mettre à l'écran,
25 mais je pense que la simulation, c'est... bon, j'ai

1 parlé, j'ai échangé avec monsieur Finnet, là, si
2 j'ai bien compris, c'était l'utilisation de
3 thermopompes et c'est un peu ce qu'a présenté
4 Frédéric, là, dans un COP de 3. Je pense que la
5 simulation, là, prévoyait 2.8, là, au niveau du
6 coefficient d'efficacité, le COP.

7 Alors, oui, je pense qu'on est bien
8 conscient qu'avec des thermopompes, on réduirait,
9 si on veut, le coût de l'énergie produite, là, au
10 niveau de la chaleur, mais il faut bien comprendre
11 qu'une thermopompe, là, puis on parle quand même de
12 plusieurs milliers de dollars, là, si on veut
13 investir.

14 Alors, oui, on est plus efficace, mais on
15 doit également investir, là, quand même, là, bon,
16 Frédéric nous a parlé tantôt d'un million de
17 dollars (1 M\$) pour moderniser ses serres, ce n'est
18 pas quand même rien, là, au niveau de
19 l'investissement, là.

20 Donc, s'il y a un programme, et ce que je
21 pensais, là, ou ce que je comprenais, là, du ROEE,
22 c'est qu'il souhaitait qu'un programme, là,
23 d'Hydro-Québec puisse aider à financer ces
24 installations-là. Oui, je pense que ça pourrait
25 nous aider à améliorer l'efficacité énergétique.

1 Q. [20] Merci beaucoup, Monsieur Hamel. En fait, la
2 recommandation à laquelle vous faites référence, je
3 pense que c'est concernant les modifications des
4 programmes, du Programme solutions efficaces. Donc,
5 d'ailleurs, est-ce que l'un ou plusieurs d'entre
6 vous est relativement familier avec l'Option sur
7 mesure du Programme solutions efficaces d'Hydro-
8 Québec?

9 R. Pas très familier. Bon, on en discute régulièrement
10 aux gens de... avec les gens d'Hydro-Québec. On a
11 actuellement, là, déposé une intention de projet
12 pour faire des essais de thermopompes et bon, on
13 travaille également, là, avec une firme qui
14 s'appelle Sollum pour améliorer l'efficacité au
15 niveau de l'éclairage de photosynthèse.

16 Oui, c'est des discussions qu'on a, là, en
17 continu, pour ajouter des solutions efficaces et
18 avoir un programme qui soit plus prescriptif, parce
19 qu'un programme sur mesure, ce que j'en comprends,
20 pour l'avoir un petit peu regardé, là, c'est que
21 c'est quand même pas simple, là, de pouvoir y
22 adhérer.

23 Alors, si on peut simplifier la chose, je
24 pense que tout le monde y gagnerait.

25 Q. [21] Donc, selon vous, l'aide financière pour

1 l'installation d'un écran thermique, par exemple,
2 serait plus adapté à être compris dans une offre
3 simplifiée?

4 R. Oui, tout à fait, effectivement, c'est quand même
5 assez bien documenté, là, si on voulait en faire un
6 programme, un prescriptif, là, on connaît assez
7 bien les économies, là, qui sont encourues d'un
8 écran thermique, qu'il soit simple ou double, là,
9 il y a quand même une économie intéressante. Alors,
10 oui, si on pouvait faciliter l'accès, ça serait
11 bien.

12 Q. [22] Merci beaucoup. Dans le mémoire de l'UPA, à la
13 page 14, vous indiquez que les coûts pour chauffer
14 une serre, à longueur d'année, double
15 comparativement à une serre qui fonctionne
16 uniquement les neuf mois les moins froids de
17 l'année. Donc, de février à octobre.

18 Dans le mémoire du ROEE, nos analystes ont
19 indiqué qu'il pourrait être plus avantageux de
20 faciliter la réfrigération à long terme des fruits
21 et légumes locaux ou de favoriser la transformation
22 rapide d'aliments pour éviter le gaspillage...
23 Donc, ils ont dit que ça allait être plus
24 avantageux que de produire à longueur d'année.

25 Quelle est votre opinion sur les avantages

1 de l'entreposage, par rapport à la production
2 annuelle?

3 R. Bien, je vais laisser Frédéric compléter. Mais
4 essentiellement, la réfrigération, ça ne s'applique
5 pas à tous les fruits et légumes d'une part. Et
6 d'autre part, ce qu'on souhaite, nous, c'est livrer
7 le plus rapidement possible les produits frais à
8 l'épicerie. Alors, d'entreposer les tomates en
9 milieu réfrigéré ou de...

10 Vous savez, la durée de vie, là, d'un
11 légume, c'est... ça varie entre quelques jours à
12 peut-être, je ne sais pas, deux semaines, là. Vous
13 le savez, là, vous voyez les gaspillages qui
14 sont... dans votre frigo. Donc, réfrigérer pour une
15 durée longue ou transformer... Faire du jus de
16 tomate, je ne pense pas que ce soit l'objectif des
17 producteurs en serre, là, de faire de la
18 transformation.

19 Et par ailleurs, bon, le système de
20 réfrigération, la chaîne de froid, c'est quand même
21 assez bien répandu, là, dans le monde de
22 l'alimentation. Mais je vais laisser Frédéric
23 compléter ma réponse.

24 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

25 R. Bien, évidemment, de manière à assurer un produit

1 frais et savoureux, il y a une limite à ce qu'on
2 peut faire avec... donc, la conservation des
3 légumes produits en serre. Dans la chaîne de froid,
4 actuellement, c'est sûr qu'on s'en sert pour
5 acheminer nos légumes, quand ils sont récoltés le
6 jour même, vers l'épicier, de façon à ce qu'ils
7 maintiennent au maximum leur teneur nutritive, leur
8 saveur, surtout.

9 Pour vous donner une idée, une tomate, en
10 bas de seize degrés Celsius (16 °C), pendant
11 quelques semaines, bien, ça donne une tomate du
12 Mexique. Elle a beau être produite locale, pour
13 qu'elle reste bonne et belle trois à quatre
14 semaines, elle a la peau épaisse. Elle a été
15 récoltée pas mûre. Donc, on appelle ça tournée, là,
16 avec une petite pointe de couleur, c'est tout, et
17 stoppée au niveau de son mûrissement.

18 On sait les qualités gustatives qu'une...
19 qu'un fruit peut avoir. Ce qui est récolté en
20 jardin, ce n'est pas la même chose qu'un... qu'une
21 tomate du Mexique. Désolé d'accuser le Mexique
22 mais... J'ai l'impression que ça s'applique peut-
23 être sur des productions qui sont estivales
24 maraîchères, comme les légumes racines, ainsi de
25 suite. Qui eux, oui, peuvent se garder plus

1 longtemps.

2 Mais en serre, je ne vois pas de légumes
3 qui peut se garder aussi longtemps que ça. La
4 laitue, le poivron, la tomate... Peut-être qu'il y
5 a le poivron qui peut être conservé un trois
6 semaines, là, en chambre froide. Mais outre que ça,
7 c'est des produits frais qui sont alors meilleurs
8 frais. On ne répondra à la demande de la clientèle
9 si on leur met sur les épiceries une tomate qui
10 goûte la tomate du Mexique, qui a l'air de la
11 tomate du Mexique. Même s'il y a une petite
12 étiquette « Abri végétal, faite à Compton, à côté
13 de chez vous », là, je pense que c'est... ce n'est
14 pas la solution à envisager.

15 Q. [23] Merci beaucoup. Juste un petit moment. Je
16 n'aurai pas d'autres questions pour vous. Merci
17 beaucoup.

18 R. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. [24] Merci, Maître Champigny. Donc, maintenant,
21 nous reprenons. Des questions de la part de maître
22 Sicard. Maître Turmel, maître Sicard s'était
23 pointée un petit peu avant vous. Après, ce sera
24 maître Turmel, après ce sera maître Neuman. Les
25 trois...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 D'accord.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Sicard, on vous voit.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Je vous remercie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 D'accord. Maître Turmel, vous disiez quelque chose?

9 Non, ça va.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Vous pouvez y aller, Maître Sicard.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

13 Q. **[25]** Alors, ça va être relativement rapide. Dans un
14 premier temps, je vais sortir... je pense que c'est
15 pour monsieur Laniel. Votre présentation, question
16 d'information, à la page 8, il y a un tableau. Vous
17 nous avez parlé de comparaison de prix. Je vois,
18 c'est parce qu'on ne voyait pas tout le tableau sur
19 mon écran, mazout, propane, électricité. Avez-vous
20 le tableau devant vous? Est-ce que vous m'entendez?

21 M. CLAUDE LANIEL :

22 R. Oui. On peut peut-être demander de l'afficher. Si
23 j'ai bien compris, c'est l'utilisation de
24 l'électricité, la colonne de gauche étant mazout.

25 Q. **[26]** C'est ça. « Profil de l'industrie,

1 utilisation ». Mais vous comparez en fait le prix
2 de l'électricité, qui est verte, au propane, au
3 mazout. Mais je vois que, dans la colonne
4 électricité, vous avez aussi « éclairage ». Est-ce
5 que les prix, quand vous mettez propane et mazout,
6 est-ce qu'il y a un prix d'éclairage qui vient en
7 plus de ce prix-là pour la serre? Parce que, là,
8 j'ai le prix d'électricité au complet, pour
9 éclairage et, je présume, que c'est chauffage.
10 Mais, là, j'ai du propane et du mazout qui n'est
11 que pour du chauffage, je présume?

12 R. Bien, tout à fait, il faut ajouter, là, la colonne
13 de gauche où j'ai mis cinq point cinquante-neuf
14 sous le kilowatt (5,59 ¢/kW). Donc, ça donne, que
15 l'on utilise le propane ou le mazout,
16 effectivement, il faut ajouter le vingt mille
17 dollars (20 000 \$) pour l'éclairage de
18 photosynthèse. Mais, là, on comparait une
19 entreprise qui opère sept à huit mois versus une
20 entreprise qui opère douze (12) mois par année.
21 Mais vous avez tout à fait raison, il faut ajouter
22 le coût de l'éclairage de photosynthèse qui est
23 actuellement plus ou moins dix sous.

24 Q. [27] O.K. Bien, c'est votre colonne qui est au
25 bout. Ce serait la colonne « éclairage » qui n'est

1 que sous « électricité », mais elle s'ajouterait
2 aux autres...

3 R. Exact.

4 Q. **[28]** ... sources d'énergie?

5 R. Exact.

6 Q. **[29]** Maintenant, vous me dites que ce sont des
7 colonnes parce que, ça, mes yeux ne voient pas, que
8 mazout et propane, ça ne serait des coûts que pour
9 des serres qui opèrent sur huit à neuf mois de
10 l'année?

11 R. Non. En fait, j'ai comparé le coût mazout et
12 propane sur douze (12) mois. Si vous regardez
13 chacun des mois, il y a une dépense énergétique en
14 fonction. On chauffe un petit peu les serres même
15 l'été pour les nuits qui sont un petit peu plus
16 fraîches. Donc, c'est pour ça qu'il y a également
17 des coûts dans les mois de mai, juin, juillet,
18 août.

19 Q. **[30]** Ça va. Et est-ce que, par hasard, vous avez
20 une étude quelconque où vous auriez comparé les
21 capacités de production? Est-ce que ça fait une
22 différence? Puis, ça, c'est peut-être monsieur
23 Frédéric qui va pouvoir répondre à ça plus que
24 vous. Mais est-ce que ça fait une différence dans
25 le volume de production si vous êtes chauffé à

1 l'électricité ou si vous êtes chauffé mazout ou
2 propane?

3 R. Oui, effectivement, je vais laisser Frédéric
4 répondre à la question. Peut-être la différence, ce
5 serait qu'avec le propane, on pourrait réutiliser
6 une partie du CO2 qui est émis, mais pas à partir
7 du mazout.

8 Q. **[31]** O.K. Mais, moi ce que je cherche à savoir pour
9 que ce soit clair, c'est, est-ce qu'il y a une
10 augmentation de la production à partir du moment...
11 est-ce que l'électricité amène un plus grand
12 confort aux plantes? Je vais me référer aux années
13 soixante (60) où Hydro annonçait, convertissez-vous
14 à l'électricité, vos maisons seront plus
15 confortables chauffées à l'électricité. Mais est-ce
16 que c'est la même chose pour les plantes?

17 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

18 R. Si je peux me permettre. Ce sera surtout dans la
19 façon d'utiliser l'électricité. Donc, si on parle
20 d'un chauffage avec des tubes à air forcée qui vont
21 amener la chaleur directement à l'intérieur de la
22 canopée des plantes, ou le feuillage, qui vont
23 permettre une ventilation. Nous, en utilisant la
24 géothermie, on a remarqué donc une diminution des
25 maladies fongiques à l'intérieur de la canopée.

1 Suite à l'utilisation de l'électricité par
2 la géothermie et le mode de distribution de chaleur
3 qu'on avait opté, je crois que si on y va pour un
4 chauffage dit hydronique, hydronique qui veut dire
5 chauffer avec des tuyaux d'eau chaude, que ce soit
6 un kilowatt qui provient de la combustion du mazout
7 ou un kilowatt qui provient d'une bouilloire
8 électrique qui chauffe de l'eau, on n'aura pas
9 d'effet, non, de confort accru pour la plante.
10 Donc, je pense que ça va être plutôt d'adapter les
11 modes d'utilisation de l'hydroélectricité, mais je
12 peux vous dire que, pour avoir étudié un peu le
13 dossier, les conversions de géothermie ou de
14 thermopompe pour chauffer les serres maraîchères en
15 hydronique, donc à l'eau chaude, ne sont pas très
16 intéressantes. C'est beaucoup mieux d'y aller avec
17 de l'air pulsé. Donc, par le fait même, je pourrais
18 vous dire : il y aura sûrement un effet au niveau
19 du confort des plantes.

20 Q. [32] Donc, un impact sur votre production et votre
21 chiffre d'affaires au bout du compte.

22 R. Et sur les maladies, je dirais, oui, les maladies,
23 des plants plus sains, donc à la fin de tout, oui,
24 vous avez raison, moins de traitements, une serre
25 plus écologique, plus environnementale, plus

1 agréable...

2 Q. [33] (Inaudible).

3 R. Moins de stress sur les plantes, c'est plus
4 agréable aussi pour les employés de travailler dans
5 un environnement qui est sain comme ça, donc... Par
6 la bande, je dirais oui, directement, il faut
7 l'expliquer.

8 Q. [34] Mais il faut aussi que le serriste apprenne à
9 bien l'utiliser et prenne le temps de maîtriser son
10 type de chauffage.

11 R. Oui, tout à fait. Nous, on a fait des projets avec
12 l'Université Laval, la grappe de recherche
13 d'Agriculture Canada justement, pour optimiser à
14 l'époque la géothermie puis la façon de distribuer
15 la chaleur de cette énergie-là, de façon à
16 l'optimiser, mais il y a quand même des consensus,
17 là, puis des évidences pour un producteur en serre,
18 là, sur la façon de le faire, qui ne sont pas si
19 compliquées que ça à... à saisir, là. Je ne pense
20 pas que c'est... je ne pense pas que ce sera un...
21 que de s'adapter sera un problème pour le serriste.
22 On est pas mal tout le temps en train de... de
23 bizouner... bizouner des façons pour que ça marche,
24 ça fait qu'on... je ne suis pas inquiet.

25 Q. [35] Merci. Ma prochaine question va être

1 probablement pour monsieur Tougas. Vous nous avez
2 offert dans votre présentation - puis là, je n'ai
3 pas noté la page - une définition de l'autonomie
4 alimentaire et comme il y a quand même eu des
5 débats, puis il y a un historique sur ce...
6 l'utilisation de ces mots-là, j'aimerais savoir si
7 la définition que vous avez présentée a fait
8 l'objet d'une consultation et reflète une position
9 consensuelle dans la société.

10 M. DAVID TOUGAS :

11 R. Bien en fait, c'est une bonne question, là.

12 Consensuelle c'est peut-être un grand mot, mais je
13 vous dirais que cette consultation-là qui a été
14 pilotée par l'INM, ce document de référence-là a
15 été quand même partagé avant qu'il soit publié à
16 différents partenaires et donc, moi, ce que j'en
17 comprends, même si j'ai pas participé précisément,
18 directement à la démarche, c'est qu'il y avait...
19 il y avait un consensus sur cette définition-là,
20 sinon elle n'aurait pas passé le test du document
21 de référence. Est-ce que là, on a un consensus de
22 toute la société québécoise? Je ne pourrais pas
23 m'avancer jusque-là, mais à tout le moins, là, dans
24 la démarche liée du dialogue sur l'autonomie
25 alimentaire, je crois qu'elle était, donc... compte

1 tenu qu'elle était dans le document de référence,
2 elle était quand même partagée par plusieurs
3 acteurs du milieu.

4 Q. [36] Quand vous dites « INM », c'est-tu...
5 « Nouveau Monde », ça?

6 R. Oui.

7 Q. [37] L'Institut du... avec l'Université... O.K.
8 Merci. Autre question pour vous. Vous nous avez
9 parlé de la création de six mille (6000) emplois
10 dans les serres tout à l'heure. Et j'aimerais
11 savoir ces emplois-là, est-ce que c'est parce que
12 les serristes vont devoir aller importer de la
13 main-d'oeuvre de l'étranger ou c'est six mille
14 (6000) emplois pour des Québécois et il y aura des
15 emplois supplémentaires en période très occupée
16 pour les immigrants?

17 R. Bien je vais laisser monsieur Laniel répondre à
18 cette question, si vous me permettez.

19 M. CLAUDE LANIEL :

20 R. Oui, bien en fait, là, bon c'est le modèle, là, des
21 retombées économiques qu'on utilisé, là. Je vous
22 dirais que pour les petites et les moyennes
23 entreprises, il y a très peu de ces entreprises-là
24 qui utilisent de la main-d'oeuvre étrangère. Bon,
25 Frédéric nous l'a démontré tantôt, là, une dizaine

1 d'emplois, ce sont des emplois en région, ce sont
2 des emplois à temps plein, des... des gens, là, on
3 n'a pas... on ne fait pas appel, là, si on veut,
4 là, à la main-d'oeuvre saisonnière. Dans le cas des
5 plus grandes entreprises, il y a une partie de la
6 main-d'oeuvre, là, qui... qui vient de la main-
7 d'oeuvre saisonnière. Et donc, les six mille huit
8 cents (6800) emplois, majoritairement, vont être
9 créés dans les entreprises de petite et de moyenne
10 taille.

11 Q. **[38]** O.K. Ensuite, avez-vous, et je la pose à soit
12 monsieur Laniel, à n'importe lequel de vous trois,
13 là, est-ce que vous avez été impliqués dans la
14 préparation avec Hydro-Québec, du rapport qu'il a
15 soumis au gouvernement?

16 M. CLAUDE LANIEL :

17 R. Pour ma part, non.

18 M. DAVID TOUGAS :

19 Pas du côté de l'UPA, non plus.

20 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

21 R. Non.

22 Q. **[39]** Deux secondes, là. Maintenant, ça, je ne sais
23 pas qui l'a préparé. À la page 16 du mémoire de
24 l'UPA, au premier paragraphe et, là, je n'ai plus
25 d'écran, là, je n'ai pas le texte devant moi, mais

1 on va suivre les notes. L'UPA appert minimiser la
2 hausse tarifaire annuelle qui serait associée à
3 l'offre tarifaire proposée. Vous calculez que la
4 hausse moyenne sera de point deux pour cent (.2 %)
5 par année et vous indiquez que cette hausse, elle
6 est raisonnable, selon l'UPA.

7 À partir de quel point de hausse, est-ce
8 qu'une hausse vous apparaîtrait déraisonnable? Et
9 je parle d'une hausse, là, qui est causée à
10 l'ensemble de la clientèle.

11 M. DAVID TOUGAS :

12 R. Bien, en fait, je peux y aller. Le point deux (.2)
13 en fait, c'est l'impact sur la période de vingt
14 (20) ans. Je comprends que certains intervenants
15 utilisent l'impact à la fin, là, de la période, où
16 est-ce que... pour les années où est-ce que
17 l'impact est le plus élevé, là, mais nous, on
18 jugeait bon de répartir cet impact-là donc sur les
19 vingt années de l'analyse économique, ça donne à
20 peu près point deux pour cent (.2 %), donc, environ
21 cinq point cinq millions (5.5 M) par année.

22 C'est une bonne question. Je vous dirais
23 qu'on n'a pas établi de seuil spécifique au-delà
24 duquel on jugerait que cet impact-là est
25 déraisonnable, mais pour le présent dossier à point

1 deux pour cent (.2 %) sur une moyenne de vingt (20)
2 ans pour les retombées que ça va amener à la
3 société québécoise, bien nous, on a jugé que c'est
4 très raisonnable.

5 Q. **[40]** O.K. Vous êtes conscient que, en même temps
6 que cette hausse-là, il y a des hausses annuelles à
7 l'inflation avec la Loi, telle qu'elle existe à
8 l'heure actuelle qui, elles aussi vont s'ajouter à
9 la hausse que vous prévoyez?

10 R. Oui, j'en suis conscient et puis c'est la même
11 chose pour à peu près l'ensemble des dépenses dans
12 une entreprise serricole. Dans une entreprise
13 serricole, malheureusement, ces dépenses-là
14 augmentent de plus ou moins l'inflation
15 annuellement puis on doit vivre avec ça.

16 Q. **[41]** Maintenant, quelle est votre opinion, si je
17 vous dis que la hausse tarifaire, cette hausse-là
18 et votre deux pour cent (2 %) qui est peut-être
19 zéro la première année, mais qui est peut-être
20 beaucoup plus élevé, quand on arrive à sept ans, à
21 deux mille vingt-sept (2027), quand il n'y a plus
22 de surplus, la façon dont ça va affecter des
23 familles qui, elles, n'ont pas les moyens de se
24 payer des légumes en serre?

25 Est-ce que vous pensez que c'est équitable

1 et juste, là, dans notre société que pour que
2 vous... puis écoutez, là, je suis une fanatique des
3 serres et de la culture, j'aurais dû amener mon
4 ordinateur dans ma propre serre puis qui est
5 minuscule, là, mais qui me nourrit, ma famille et
6 tout le monde à l'année. J'aime ça et je vous
7 comprends. Mais à côté de tout ça et des bénéfiques
8 que vos membres, UPA, peuvent en tirer, j'aimerais
9 ça avoir, il y a des gens qui n'ont pas les moyens
10 d'avoir de serre, qui n'ont même pas les moyens
11 d'acheter les légumes de serre. Alors, vous leur
12 dites quoi?

13 R. Bien, en fait, c'est une bonne question, puis, là,
14 vous avez parlé de deux pour cent (2 %), là, je
15 comprends que ce deux pour cent (2 %)-là n'est pas
16 lié au présent dossier tarifaire. Je parlais de
17 point deux pour cent (.2 %) tantôt, là...

18 Q. **[42]** Oui, oui, je...

19 R. ... le deux pour cent (2 %) c'est d'autres choses,
20 là, mais je comprends qu'est-ce que vous voulez
21 dire par là. Bien en fait, là, est-ce que... moi,
22 je retournerais la question, la question autrement.
23 Vous savez, dans un marché, un libre marché comme
24 on l'a en Amérique du Nord, au Québec, bien le
25 petit des denrées qu'on retrouve sur les palettes

1 d'épicerie, bien, c'est soumis un peu à l'offre et
2 la demande.

3 Là, vous dites que les producteurs vont en
4 bénéficié. Moi, je le vois plus que, dans le sens
5 où est-ce que les producteurs vont pouvoir abaisser
6 davantage leur prix pour être en mesure d'offrir
7 une plus grande proportion de légumes québécois sur
8 les tablettes des épiceries d'ici, au bénéfice des
9 consommateurs.

10 Donc, vous mentionnez que peut-être qu'il y
11 a certains de ces consommateurs-là qui ne peuvent
12 pas se payer des légumes actuellement. Ils vont
13 peut-être pouvoir s'en payer dans le futur, un peu
14 grâce à l'OÉA, là, que le Distributeur propose
15 aujourd'hui dans le présent dossier.

16 Q. [43] Seriez-vous prêts à faire un suivi sur
17 l'impact, sur vos... le prix de vos... fruits et
18 légumes produits en serres à partir du moment où
19 vous avez cette subvention? Et établir que ça a
20 vraiment amené à une réduction du produit
21 alimentaire, de son prix?

22 R. Je vais laisser Claude compléter, mais je vous
23 dirais que... Je ne vois pas d'enjeu par rapport à
24 faire un suivi là-dessus. L'enjeu va être
25 probablement technique. Parce qu'au-delà des coûts

1 d'énergie, il y a beaucoup d'autres éléments qui
2 peuvent influencer le prix des denrées
3 alimentaires, des produits en serres.

4 On a le coût de la main d'oeuvre, on a le
5 coût des infrastructures. On a vu dans... des
6 crises dans l'acier, récemment, qui a fait
7 augmenter le prix des structures en serres. Donc,
8 ça a augmenté les investissements pour la même
9 superficie en culture. Donc, il y a beaucoup de
10 paramètres qui vont influencer le prix des denrées,
11 dont effectivement le prix de l'électricité.

12 Donc, moi, je ne vois pas d'enjeu de suivre
13 ça. Je trouverais ça même pertinent. Mais l'enjeu,
14 je pense qu'il va être au niveau technique, là.

15 Q. **[44]** Et c'est parce que... Non, je vous pose cette
16 question-là, parce que c'est vous qui m'avez dit
17 « ça va probablement aider à réduire les prix »,
18 alors...

19 R. Bien, c'est...

20 Q. **[45]** Ça vaut peut-être la peine...

21 R. Mais ça, là-dessus...

22 Q. **[46]** ... pour la société si c'est le cas.

23 R. J'en suis convaincu, que ça va aider à descendre
24 les prix. Mais là, de quel ordre, c'est ça qui va
25 être difficile à évaluer, selon moi.

1 Q. **[47]** O.K.

2 M. CLAUDE LANIEL :

3 R. Peut-être en complément... On fait un suivi
4 régulièrement au niveau des prix du marché. On a un
5 bulletin de veille qui est publié de manière
6 régulière pour le suivre. Et ce qu'on constate,
7 c'est que le prix est beaucoup plus fonction des
8 importations et de la disponibilité des produits,
9 là, qui viennent d'ailleurs. Donc, on suit le prix
10 du marché régulièrement.

11 Par ailleurs, je vous dirais que, bon, il y
12 a un certain nombre de choses qu'on peut aider ou
13 contrôler, au niveau des coûts de production, mais
14 bon, vous avez vu, récemment, là, l'annonce des
15 distributeurs, d'augmenter... le prélevé aux
16 fournisseurs. Alors, on ne contrôle pas tout, là.
17 Il faut bien comprendre que le réseau de
18 distribution a un impact majeur sur le coût des
19 produits rendus à la consommation.

20 Alors, pour ce qu'on contrôle, moi, je l'ai
21 constaté au fil des années, que les producteurs,
22 là, avaient augmenté leur productivité de manière
23 régulière. On parle, là, maintenant de cinquante
24 (50) à soixante kilogrammes (60 kg) de tomates au
25 mètre carré, là. Il y a une vingtaine d'années,

1 avant que j'aie trop de cheveux gris, on parlait de
2 moins de trente (30), parfois même vingt (20) kilos
3 au mètre carré (20 kg/m²).

4 Alors, on augmente à la fois la
5 productivité, mais on opère dans un marché qui
6 est... si on veut, là, nord-américain, et peut-être
7 mondial, là, à certains égards, là.

8 Q. [48] Je vous remercie. Monsieur le Président, on a
9 perdu monsieur Lawler. J'espère qu'il n'est pas
10 tombé.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Non. Il va être présent dans deux minutes, qu'il
13 est indiqué.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 O.K. J'ai terminé mes questions, monsieur le
16 Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci bien. Maître Turmel, dites-moi combien de
19 temps que vous avez prévu de questions?

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Maximum dix (10) minutes, Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, on devrait prendre la pause immédiatement,
24 vu qu'il est et quart? Ça va permettre à tout le
25 monde de... de revenir dans deux minutes, j'allais

1 dire, mais effectivement, de retour bientôt. Et
2 vous, Maître Neuman, vous avez des questions
3 également pour combien de temps?

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Simplement, je vous signale que je n'aurai plus de
6 questions, puisque mes questions ont été posées
7 par... tout à l'heure. Donc, je n'aurai pas de
8 questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, il reste maître Turmel, ainsi qu'Hydro-
11 Québec, je présume? Et la Régie. Alors, nous
12 reviendrons à... Maître Champigny, vous avez
13 quelque chose?

14 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

15 Oui, pardon. Bien, si la Régie me le permet, je
16 poserais juste une dernière question, qui est très
17 ciblée et qui est technique, là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, on va vous laisser la chance du coureur.
20 Allez-y. C'est-tu une chance, ça? Oui? Allez-y.
21 Oui.

22 RÉINTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

23 Q. **[49]** O.K. Parfait. J'aimerais juste valider avec
24 les témoins si la recommandation du ROEÉ est
25 irraisonnable, dans le fond, d'exiger pour les

1 nouvelles serres, comme condition au tarif, un
2 recouvrement de polyéthylène double IR, de
3 polycarbonate triple ou (inaudible) ou pour les
4 serres de verre, des écrans thermiques doubles aux
5 toits et des écrans thermiques simples aux murs?
6 Est-ce que ça vous paraît raisonnable comme
7 conditions pour les nouvelles serres?

8 M. CLAUDE LANIEL :

9 R. Écoutez, je ne vois pas, je ne vois pas l'utilité
10 de poser des conditions. La plupart des
11 producteurs, là, qui veulent, pas « la plupart »,
12 tous les producteurs qui veulent produire l'hiver,
13 là, vont utiliser soit un polyéthylène double ou
14 d'autres moyens d'améliorer l'efficacité
15 énergétique, là. D'exiger des choses pour des
16 structures qui sont déjà construites actuellement,
17 changer le polycarbonate des murs de double à
18 triple.

19 Par ailleurs, installer des écrans
20 thermiques dans les serres déjà existantes, c'est
21 pas toujours si simple que ça. Alors, d'imposer des
22 conditions, je suis plutôt... J'ai de la difficulté
23 de suggérer ou d'avoir des moyens pour
24 subventionner l'implantation au niveau (inaudible)
25 pas de problème. D'en imposer des conditions, c'est

1 difficile.

2 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

3 R. Si je peux me permettre. Comme producteur, c'est
4 sûr que j'ai... je connais personne qui a des
5 serres qui produisent en hiver qui n'ont pas
6 deux... deux couches de polyéthylène. Donc, ça, je
7 peux vous rassurer tout de suite. On ne parle pas
8 de jardiniers amateurs, là, quand même. Tous les
9 gens qui produisent en hiver présentement sont
10 conscient des coûts de chauffage associés à l'huile
11 ou au propane ou autres sources d'énergie. Donc, ça
12 fait partie des mesures de base d'avoir une double
13 couche. Pardon! Pas très dispendieuses non plus, en
14 passant, là, à être utilisées.

15 Pour ce qui est effectivement de tout ce
16 qui est toile « ombragente » et ainsi de suite,
17 toile thermique, ça risque d'être un peu plus
18 compliqué dans les serres existantes. Les serres
19 existantes ne sont pas toutes conçues pour le
20 faire. Je pense que la plupart des projets que je
21 peux... que j'ai vus, et moi dans ma serre dans
22 l'agrandissement qu'on a fait dans la pépinière,
23 qui est une serre plus récente, ça allait de soi
24 qu'on allait mettre des toiles thermiques. Puis on
25 voit l'efficacité et l'utilisation... la meilleure

1 efficacité donc au niveau des besoins de chauffage.

2 Donc, je dirais comme monsieur Laniel que
3 c'est peut-être pas une... c'est peut-être... ce
4 serait... c'est peut-être, selon moi, même pas une
5 question qui se pose. Ça va être une évidence, pour
6 un producteur en serre qui veut produire en hiver,
7 de mettre en place les mesures qui sont adaptables
8 à ses serres actuelles. Puis les projets futurs, si
9 c'est des... les nouvelles serres, c'est des mises
10 en place qui vont leur permettre d'économiser et de
11 rentabiliser leurs investissements encore plus
12 rapidement. Donc, je ne vois pas de... je ne vois
13 pas de problème à ce niveau-là, du point de vue du
14 Producteur.

15 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

16 Q. [50] Ma question, elle visait les nouvelles serres,
17 effectivement. Donc, la dernière partie de votre
18 réponse est... c'est bon. C'est mieux, je... Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Excellent. Ça complète. Donc, nous allons
21 revenir... Vous, est-ce que vous êtes présent
22 Maître Simon Turmel?

23 Me SIMON TURMEL (HQD) :

24 Oui. Oui. Bonjour, Monsieur.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous avez combien de temps, pour planification
3 d'agenda, de temps que vous avez prévu?

4 Me SIMON TURMEL (HQD) :

5 Pour les questions, pour les contre-interrogatoire?

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui.

8 Me SIMON TURMEL (HQD) :

9 Non. Nous n'aurons pas de questions. O.K. Donc, il
10 restera maître Turmel au retour de la pause avec la
11 Régie. Donc, nous revenons dans quinze (15)
12 minutes, dix heures cinquante (10 h 50). Alors,
13 bonne pause.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (10 h 57)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Désolé pour le délai, nous avons quelques petites
20 choses techniques à arranger. C'est arrangé
21 maintenant. Donc, Maître André Turmel de la FCEI,
22 vous avez des questions?

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour aux
25 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Pendant que

1 nous attendions, j'avais déjà discuté
2 informellement avec les témoins et les gens de
3 l'UPA en leur demandant de prendre la pièce B-0010.
4 Alors, Madame la Greffière, si vous voulez
5 simplement mettre à l'écran la pièce B-0010 à la
6 page 18.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ça va prendre quelques secondes.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Pas de problème.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Page?

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 À la page 18 de 19 de B-00a0 dans la preuve
15 d'Hydro-Québec.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ça va prendre un petit peu plus de temps.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 O.K. Excusez-moi! Voilà! Merci beaucoup, Madame la
20 Greffière.

21 Q. **[51]** Donc cette pièce B-0010, dans un premier
22 temps, c'est « L'offre et l'évolution prévus des
23 ventes par usage pour des serres de moyenne
24 puissance ». On voit bien l'évolution sur la
25 période du profil chauffage pour les ventes

1 additionnelles, de même que les ventes
2 additionnelles pour profil photosynthèse.
3 Maintenant donc, là, je m'adresse aux témoins. Ce
4 matin... Et si on peut mettre, Madame la Greffière,
5 désolé de vous faire faire de la gymnastique,
6 remettre la diapositive 17 de la présentation de
7 l'UPA ce matin. C'est donc la page 17 de la
8 présentation de l'UPA qui était UPA-0023 sauf
9 erreur. Voilà! La page 17. Merci. On y arrive.
10 Alors désolé. C'est plus long s'installer que poser
11 des questions.

12 Donc, je comprends que, à cette page, vous
13 affirmez que la photosynthèse pour les cinquante
14 kilowatts (50 kW) et trois cents kilowatts (300 kW)
15 représente seulement vingt-cinq pour cent (25 %) de
16 la croissance prévue par le Distributeur. Et ce
17 matin, Monsieur Tougas, si je vous ai bien entendu,
18 vous avez dit c'était que l'offre favorisera aussi
19 l'adoption de la chauffe électrique pour les
20 nouvelles installations, pour les petits et moyens
21 clients.

22 Première question. Sachant que vous
23 associez l'adoption du chauffage aux nouvelles
24 installations et que seulement vingt-cinq pour cent
25 (25 %) de la croissance de la photosynthèse est due

1 à l'abaissement du seuil, est-ce qu'il n'y aurait
2 pas lieu d'appliquer une proportion similaire aux
3 besoins d'électricité pour le chauffage?

4 M. DAVID TOUGAS :

5 R. En fait, je vais y aller, peut-être que Claude
6 pourra compléter. Moi ce que j'en comprends, c'est
7 qu'on estimait que la croissance de la
8 photosynthèse était liée donc aux grandes
9 entreprises principalement, donc celles qui
10 consomment plus de trois cents kilowatts (300 kW).
11 Et comme on le mentionnait ailleurs dans notre
12 présentation, bien, ces entreprises-là
13 n'utiliseront pas l'OÉA pour leurs besoins de
14 chauffage. Peut-être que j'ai mal saisi votre
15 question. Mais le prorata ne s'appliquerait pas
16 nécessairement.

17 Q. **[52]** O.K. Bien, de manière générale, est-ce que
18 vous pensez que le besoin de chauffage que prévoit
19 le Distributeur, dans la pièce B-0010, représente
20 correctement l'impact du seuil de l'abaissement...
21 bien, l'impact de l'abaissement du seuil sur le
22 besoin de chauffage? Bref, est-ce qu'il n'y a
23 pas... le besoin de chauffe n'est pas surestimé?

24 R. Bien, encore une fois, je vais commencer, peut-être
25 que Claude pourrait compléter. Dans le fond, il y a

1 une grande proportion du trois cents mégawatts
2 (300 MW) (sic) qui était de la conversion. Donc,
3 là, on ne parle pas de croissance, mais vraiment de
4 conversion. Puis, effectivement, il y aurait une
5 portion de ce trois cents gigawattheures (300 GWh)
6 là qui serait attribuable à des nouvelles
7 installations avec un chauffage principal à
8 l'électricité. Mais je n'ai pas d'autres
9 informations. Je n'ai pas de... Bien, peut-être que
10 Claude voudrait compléter.

11 M. CLAUDE LANIEL :

12 R. Oui. Bien peut-être, je dirais que, moi, j'ai
13 l'impression que la progression particulièrement
14 entre deux mille vingt et un (2021) et deux mille
15 vingt-six (2026), là on parle d'atteindre quand
16 même deux cent quarante gigawatts (240 GW) en deux
17 mille vingt-six (2026) est probablement surestimé,
18 là, je ne vois pas que la conversion va se faire
19 aussi rapidement que ça, là. Mais bon, quel va être
20 le rythme précis? Bon, je comprends que dans le
21 fond c'est des prévisions. Et vous savez que les
22 économistes sont bien capables de dire une chose et
23 son contraire le lendemain, alors c'est pas si
24 simple que ça de prévoir.

25 Je vous dirais que de manière pragmatique

1 ça me semble... ça me semble rapide comme... comme
2 rythme de conversion, là. Peut-être que Frédéric a
3 une autre opinion, là, mais dans le fond ce qu'on
4 dit c'est qu'on va... on va augmenter, là, de zéro
5 pour la chauffe actuellement, ou à peu près zéro, à
6 deux cent quarante gigawatts (240 GW), là, en deux
7 mille vingt-six (2026), donc d'ici un peu plus de
8 cinq ans. Ça me semble rapide.

9 Q. [53] Merci, votre réponse est claire et ça fait
10 aussi plaisir d'entendre que c'est pas seulement
11 les avocats qui peuvent dire une chose et son
12 contraire le lendemain, mais aussi les économistes,
13 je le retiens. C'est ce que vous avez dit, merci.
14 Deuxième et dernière question, si vous voulez aller
15 dans la... Madame la Greffière, dans la pièce
16 UPA-0013, dans les faits c'est les réponses de
17 l'UPA aux questions de la FCEI. Donc, C-UPA-0013,
18 si vous voulez bien, à la page 2, à la
19 question/réponse 1.4. Donc, à partir de... oui, si
20 on peut le descendre un peu plus, Madame la
21 Greffière. Donc, à partir des questions 1.4, 1.5,
22 1.6. Je vais les relire parce que ce sont des
23 questions courtes et des réponses courtes. À 1.4 il
24 était... il vous était posé et je cite :

25 1.4 À votre connaissance, quelle

1 proportion des serres québécoises
2 existantes se chauffant au gaz naturel
3 a présentement recours à cette
4 approche?

5 Et vous avez répondu :

6 L'ensemble des producteurs de légumes
7 de serre chauffant au gaz naturel a
8 recours à cette approche.

9 À 1.5 vous avez... on vous demandait :

10 1.5 Est-il exact de dire que si une
11 telle serre devait se chauffer à
12 l'électricité, elle devrait se
13 procurer davantage de CO2 de source
14 externe?

15 La réponse a été :

16 Oui, mais seulement pour les serres de
17 production de légumes.

18 Et enfin, à 1.6 vous avez... la question était :

19 1.6 Est-ce que cette considération est
20 susceptible de modifier de manière
21 significative la position
22 concurrentielle de l'électricité
23 versus le gaz naturel pour la chauffe?

24 Et la réponse était et je cite :

25 Non. Le gaz naturel, lorsqu'il est

1 disponible, demeure plus compétitif
2 que l'électricité au tarif LG-OÉA.
3 Peut-être je vais vous demander si c'est possible
4 de clarifier la réponse à 1.6, qu'on cherche à bien
5 saisir. En fait, peut-être qu'on a mal posé la
6 question, on aurait dû vous dire... la question
7 n'était pas de savoir si le gaz naturel demeurerait
8 plus compétitif, mais bien de savoir si la position
9 concurrentielle du gaz face à l'électricité n'était
10 pas d'autant plus favorable si cet aspect était
11 pris en compte et dans quel mesure cet impact était
12 significatif ou négligeable.

13 R. Bien peut-être revenir, là, Madame la Greffière,
14 sur le tableau précédant sur les coûts de
15 l'énergie. Ce que... ce qu'on voulait dire par
16 cette réponse-là c'est que le gaz naturel demeure
17 toujours plus compétitif que l'électricité, même au
18 tarif de quatre point soixante-sept (4,67), là, qui
19 est prévu dans le tarif LG. Alors si vous regardez
20 le gaz naturel et en plus tantôt je pense que
21 Frédéric nous a parlé de... d'une augmentation de
22 la productivité de vingt (20 %) à vingt-cinq pour
23 cent (25 %) pour l'ajout de CO2. Donc,
24 effectivement on peut l'utiliser à partir du gaz
25 naturel ou, comme le fait Frédéric, Abri végétal à

1 partir du propane. Mais ça apporte... ça apporte
2 une plus-value au niveau de... au niveau de la
3 production, là, et si on utilise l'électricité on
4 devra... on devra trouver une autre source, là, ça
5 peut être du CO2 liquide, ça peut être de propane
6 ou de gaz naturel. Pour l'instant, le CO2 à partir
7 de la biométhanisation et à partir de la biomasse
8 ou du mazout est à peu près impossible.

9 Q. [54] Et donc, en terminant là-dessus, est-ce qu'on
10 peut dire que le scénario de chauffage d'une grande
11 serre, notamment d'une serre au tarif LG, à
12 l'électricité, n'est pas vraiment crédible, avec ce
13 que vous venez de nous dire ou est moins plausible?

14 R. Bien à mon avis il est très peu possible ou il
15 faudrait vraiment, je ne sais pas, là... c'est pas
16 un avantage économique. Ce serait un choix... un
17 choix autre qu'un choix économique.

18 Q. [55] Parfait, je vous remercie, ça termine mes
19 questions. Pardon, oui, vous pouvez continuer, oui.

20 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

21 R. Oui, c'était simplement pour mentionner que
22 l'apport en CO2 est souvent, on pourrait dire
23 moindre que les besoins de chauffage. On ne peut
24 pas dire que le CO2 généré par la combustion de
25 propane ou de gaz naturel, là, il n'y a pas une

1 adéquation entre le besoin de CO2 et le besoin de
2 chauffe.

3 Je vais vous donner un exemple : en été, on
4 a besoin de beaucoup de CO2, mais moins de
5 chauffage. En hiver, on a un excédent de chauffage,
6 par rapport à la CO2 nécessaire pour les petites
7 portions de la journée où il y a la photosynthèse,
8 donc, les journées sont plus courtes, les nuits
9 sont plus froides.

10 Donc, peut-être qu'à ces moments-là, quand
11 même, il y aurait un avantage à y aller à
12 l'hydroélectricité quand même. Merci.

13 Q. **[56]** D'accord, ça termine mes questions. Merci,
14 Monsieur le Président.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Turmel. Alors, j'ai compris qu'Hydro-
17 Québec n'avait pas de questions. Nous passons
18 maintenant à Maître De Repentigny, pour la Régie.

19 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Q. **[57]** Oui, bonjour. Alexandre De Repentigny pour la
21 Régie. Alors, ma question va porter sur les heures
22 d'effacement qui peuvent être demandées au
23 serriculteurs.

24 Lors de l'audience, lundi le deux (2)
25 novembre, le procureur de l'AHQ-ARQ a questionné le

1 Distributeur sur la notion de recours abusif aux
2 périodes de restriction.

3 Ce terme était apparu, là, dans une réponse
4 du Distributeur à la question 2.3 de l'AHQ-ARQ,
5 c'était la pièce B-0021 à la page 6 où le
6 Distributeur indiquait :

7 Ainsi, un recours abusif aux périodes
8 de restriction pourrait démotiver les
9 clients à adhérer à cette option.

10 En audience, le procureur de l'AHQ-ARQ a posé
11 certaines questions au Distributeur. Alors, c'était
12 la pièce A-0031, à la page 28, on pourrait mettre
13 l'extrait en question. A-0031, page 28. C'était aux
14 lignes 13... ça commence ligne 13, 11 et suivants.

15 Alors, on demandait au distributeur :

16 Qu'entendez-vous par recours abusif?

17 Qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que
18 c'est en nombre d'heures ou des
19 périodes?

20 Aux lignes 15 et suivant, on peut voir :

21 M. JOËL FONTAINE :

22 R. Recours abusif, dans le fond, c'est
23 l'utilisation du nombre total d'heures
24 annuel année après année où est-ce que
25 le client doit ajuster sa production

1 chez les serristes. Donc, c'est
2 beaucoup en termes de nombre d'heures.
3 Q. Puis à partir de combien d'heures
4 d'effacement si on peut peut-être
5 avoir une idée de ce qui devient,
6 selon vous, abusif?

7 Et la réponse du Distributeur était :

8 Ce serait la totalité des heures année
9 après année. Une année, c'est une
10 chose. Si c'est comme ça à toutes les
11 années, si on regarde les dernières
12 années où on a une trentaine d'heures
13 à peu près annuellement, bien, la
14 totalité des participants à l'OÉA ont
15 participé. Donc, dans ces ordres-là de
16 trente heures (30 h), quarante heures
17 (40 h), cinquante heures (50 h), il ne
18 devrait pas y avoir d'enjeu principal.
19 À savoir quel est le montant, le
20 nombre d'heures maximales qu'un
21 serriste peu délester sa charge sans
22 impact sur sa production, des études
23 devraient être faites avec l'UPA
24 probablement pour évaluer la partie
25 plus côté serriste.

1 Un peu plus bas, ensuite, une autre question qui
2 était posée :

3 D'accord. Dans votre réponse à la
4 demande de renseignements, juste
5 comprendre, donc, vous n'avez pas,
6 vous, d'analyses pour déterminer ce
7 qui serait abusif au sens des
8 serristes, comme vous l'expliquez,
9 vous dites simplement dans le passé,
10 c'est trente heures (30 h), quarante
11 heures (40 h), cinquante heures (50 h)
12 environ annuellement, c'est tout ce
13 que vous pouvez nous dire. Pour
14 pouvoir déclarer abusif, ça a donné
15 quoi, cent heures (100 h), deux cents
16 heures (200 h), trois cents heures
17 (300 h)?

18 Et ensuite, la réponse, aux lignes 24 et
19 suivantes :

20 R. Le nombre d'heures, on ne l'a pas.
21 Donc, à partir de combien d'heures en
22 termes d'agronomie, la réduction des
23 heures d'utilisation de l'électricité
24 aurait des impacts sur la production,
25 ça, Hydro-Québec n'a pas fait d'étude

1 avec des agronomes.
2 Alors, ce qu'on voulait savoir, c'est si, lorsqu'on
3 parle d'études ici, là, lorsque le Distributeur
4 parle d'études avec des agronomes visant à
5 déterminer à partir de combien d'heures
6 d'effacement la réduction des heures d'utilisation
7 de l'électricité aurait des impacts sur la
8 production. Est-ce qu'on parle essentiellement
9 d'éclairage photosynthèse et non, là, du chauffage
10 des espaces? Est-ce que tout le raisonnement qui
11 est exprimé ici, là, quand on parle de cinquante
12 (50) heures, quarante (40) heures, puis qu'on nous
13 parle qu'on n'a pas fait d'études... Est-ce que
14 selon vous, votre compréhension, là, quand on dit
15 que ça n'a pas de... qu'on n'a pas d'études visant
16 à déterminer à partir de combien d'heures
17 d'effacement la réduction des heures d'utilisation
18 de l'électricité aurait des impacts sur la
19 production, est-ce que c'est essentiellement
20 l'éclairage de photosynthèse dont on parle?

21 M. CLAUDE LANIEL :

22 R. Moi, c'est ce que je comprends. Pour l'effacement,
23 au niveau de la chauffe... Bon, la plupart des...
24 Pas la plupart. Tous les producteurs auront un
25 deuxième système de chauffage, là, pour compenser

1 en période d'effacement. Par ailleurs, là, et à mon
2 avis, c'est tout à fait exact. Du moins, je n'ai
3 pas vu d'études qui ont démontré l'impact
4 agronomique, là, sur la culture d'un effacement de
5 cent (100) heures.

6 Mais il y a plusieurs paramètres, là, dans
7 le cent (100) heures, là. Et bon, je vais laisser
8 Frédéric préciser parce qu'il est beaucoup plus à
9 même que moi de répondre, c'est...

10 Bon, ce que moi je comprends, c'est que les
11 gens prévoient, là, cinq, six, sept jours, là, à
12 l'avance, selon la disponibilité de
13 l'ensoleillement, selon la disponibilité de
14 l'éclairage. Un peu, là, le nombre d'heures
15 d'éclairage. Donc, est-ce que les cent (100) heures
16 seront concentrées sur un mois dans une année? Ça
17 sera beaucoup plus problématique, à mon avis, que
18 si les cent (100) heures sont échelonnées sur les
19 trois mois de l'année. Alors, non seulement il y a
20 une question de nombre d'heures, mais il y a
21 également le nombre d'heures, dirons-nous, dans la
22 même semaine, qui va venir avoir un impact, là, sur
23 la culture comme telle.

24 Et par ailleurs, bon, on a déjà signalé
25 qu'un avis de deux heures est quand même assez peu,

1 quand on comprend que l'effacement, que ce soit à
2 la GDP ou que ce soit à l'interruptible, à l'OÉA...
3 Deux heures, ça veut dire à plus ou moins trois
4 heures pendant la nuit, là. Vers trois heures, pour
5 un effacement vers six heures, ce n'est quand même
6 pas très... Ce n'est pas la meilleure période, là,
7 dirons-nous, pour planifier. Alors, nous, on
8 souhaiterait que ça soit, là, mieux... Que l'avis,
9 là, soit un petit peu plus long.

10 Généralement, effectivement, Hydro-Québec
11 nous avise la veille. Mais bon, le plus longtemps
12 d'avance c'est, le mieux ce serait, là, pour un
13 producteur de planifier l'effacement. Mais bon...
14 On a discuté de la chose avec Frédéric, ce matin,
15 là, il y aura certainement plus de précisions sur
16 le nombre d'heures possibles au niveau agronomique.
17 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

18 R. Oui. Pour ma part, effectivement, je suis d'accord
19 avec monsieur Laniel. Au niveau de la chauffe, je
20 ne vois pas de problématique, étant donné qu'on
21 aura tous un système... on pourrait dire de « back-
22 up », excusez-moi l'expression. La roue de secours.

23 Par contre, au niveau de l'éclairage, si on
24 regarde, là, les interruptions qui sont
25 généralement d'une durée de trois heures, quand on

1 a... on parle de deux fois par jour, c'est là que
2 ça devient un peu plus problématique. Donc,
3 d'éteindre les lampes et les repartir et de...
4 d'atteindre, on pourrait dire, le niveau de
5 photosynthèse adéquat pour la journée dite
6 « hivernale », c'est là que ça devient... Surtout
7 que c'est des journées... les journées souvent les
8 plus courtes, qui sont les plus fraîches, qui sont
9 aussi les journées où, on pourrait dire, l'impact
10 des lampes va avoir le plus d'importance. Donc,
11 moi, comme je vous disais, les stratégies seront
12 simples, ça va être de tenir les températures en
13 serres plus fraîches pour limiter la consommation
14 d'énergie par les plantes, donc leur métabolisme
15 elles-mêmes.

16 Mais en même temps, on retarde la sortie
17 des fruits. Donc, si c'est semaine après semaine
18 que ça se répète ou... on pourrait dire plusieurs
19 jours en ligne, là, on va impacter sur la
20 physiologie même de la plante, sa capacité d'avoir
21 une charge en fruits si grande, par rapport au
22 soleil immédiat disponible la journée suivante.
23 Donc, c'est... Ça va être une gymnastique, là,
24 de... Sortie des fruits, pousser la sortie des
25 fruits, malgré le fait que le calibre sera plus

1 petit, parce qu'il n'aura pas eu la photosynthèse
2 nécessaire.

3 Et là, la mise en marché qui va s'en faire
4 ressentir. Personne ne veut manger des petites
5 tomates grosses comme ça, alors qu'on est supposé
6 d'avoir une tomate d'une demi-livre, là. Donc, il y
7 a une... des prérogatives de mise en marché, là,
8 qui devront aussi entrer en jeu.

9 Q. [58] Merci. Est-ce que vous avez fait des études,
10 est-ce que vous avez une idée de ça pourrait être
11 quoi, le nombre d'heures maximales d'effacement par
12 mois ou par hiver? Est-ce que vous avez un ordre de
13 grandeur de ce qui pourrait... pour la
14 photosynthèse?

15 R. Effectivement, je pense que les réponses évasives
16 que vous avez pu constater, sont que... à l'effet
17 qu'il n'y a pas d'étude pour le moment, là, à ma
18 connaissance, à ce niveau-là. Ça doit exister au
19 niveau universitaire, là, qu'ils ont fait des tests
20 là-dessus. Moi, c'était plus d'un point de vue de
21 perspective de producteur.

22 C'est les doubles, doubles effacements, le
23 matin et le soir, qui étaient plus problématiques.
24 On peut toujours compenser l'effacement du matin en
25 tenant les serres éclairées plus tard le soir, là.

1 Ça, c'est une belle option.

2 Par contre, là où ça devient problématique,
3 je ne sais pas si c'est clair pour moi, c'est pas
4 le nombre d'heures total, mais c'est le fait de le
5 faire deux fois par jour qui devient plus crucial.
6 Et la fréquence probablement dans une même semaine,
7 donc ça aussi... Évidemment, quand il y a un front
8 froid, on comprend, là, que c'est des impératifs
9 d'Hydro-Québec, mais pour le producteur, c'est
10 peut-être plus terre-à-terre, là, au niveau de
11 cette problématique-là.

12 Q. [59] Pour ce qui est du nombre d'heures, je
13 comprends que vous n'êtes pas en mesure, là, de
14 préciser ce serait quoi un nombre d'heures maximal.
15 Mais, est-ce qu'on doit comprendre ou est-ce qu'on
16 peut comprendre que le nombre d'heures, dans le
17 fond, pourrait être différent pour la photosynthèse
18 du chauffage?

19 On pourrait avoir un nombre d'heures
20 maximal d'effacement ou des restrictions
21 différentes là pour ce qui est du chauffage et pour
22 ce qui est de la photosynthèse, si jamais le
23 chauffage était accepté, là, dans l'agrandissement,
24 l'élargissement de l'OÉA.

25

1 M. CLAUDE LANIEL :

2 R. Oui. Tout à fait, moi, je pense que le...

3 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

4 R. Oui. Vas-y, vas-y Claude. Je pense que c'est une
5 belle option.

6 M. CLAUDE LANIEL :

7 R. Oui, tout à fait, c'est possible. Est-ce que c'est
8 applicable? C'est une autre chose, là. Ce sera...
9 ce sera à voir, là, par Hydro-Québec. Je pense qui
10 pourrait mieux répondre à la question que nous, là.
11 Et par ailleurs, là, peut-être vous dire qu'il y a
12 quand même, là, des... des travaux qui se déroulent
13 sur l'utilisation du DEL, là. Frédéric vous a
14 montré des photos avec le DEL dans la canopée.

15 Alors, c'est pas seulement un effacement
16 total, mais nous, on pense que d'ici quelques
17 années, on pourra faire un effacement partiel.
18 C'est-à-dire qu'en faisant un mixte de lumière, en
19 utilisant des couleurs différentes, en utilisant
20 les DEL de manière différente, là, on pourra
21 également prévoir d'ici... d'ici quelques années,
22 là, des effacements modulés en fonction de
23 différents... différents paramètres là.

24 Beaucoup de producteurs en serre ont des
25 réserves d'eau chaude pour le chauffage, pour

1 l'effacement. Il y a toutes sortes de moyens, là,
2 qui sont utilisés et qui serait à peaufiner au fil
3 des... au fil des années au niveau technologique.

4 Q. **[60]** Est-ce que vous avez eu des discussions avec
5 le Distributeur quant aux heures d'effacement là?
6 Que ce soit pour la photosynthèse ou pour le
7 chauffage ou pour les restrictions qui pourraient
8 être applicables?

9 R. Bien, les discussions, c'est d'ordre, j'allais dire
10 « philosophique » là. Oui, on échange régulièrement
11 avec le Distributeur, là, mais on n'est pas appelé
12 à donner notre aval quand Hydro-Québec a besoin
13 d'électricité, là. Ils ne nous demandent pas notre
14 avis.

15 C'est des souhaits qui sont émis. C'est des
16 discussions qu'on a, là, avec monsieur Filion et
17 avec d'autres, d'autres membres d'Hydro-Québec.
18 Mais, c'est des échanges, là, c'est pas... c'est
19 pas... On n'a rien à dire là-dedans.

20 Q. **[61]** Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que le
21 nombre d'heures d'effacement pour le chauffage des
22 espaces pourrait être significativement plus élevé
23 que celui qui s'applique à un producteur uniquement
24 inscrit à l'OÉA pour l'éclairage de photosynthèse?

25 R. Théoriquement, oui. Je vous dirais qu'il y a un

1 impact évidemment sur les émissions de GES parce
2 que la roue de secours, comme disait Frédéric, là,
3 c'est généralement des produits pétroliers. Et donc
4 il faudra balancer, là, pour... autant la Société
5 d'État que pour la société en général ce qu'on
6 souhaite atteindre comme réduction des émissions de
7 GES.

8 Q. [62] Parfait. Merci. Ça va mettre fin à mes
9 questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, merci. Une question de la part de la
12 formation, Monsieur Émond.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 M. FRANÇOIS ÉMOND :

15 Merci, Monsieur le Président. Bonjour aux témoins.
16 Ma première question, ce serait probablement pour
17 monsieur Laniel. Dans la représentation de ce
18 matin, puis on n'a pas besoin de la montrer à
19 l'écran, vous nous avez parlé de production mixte.
20 Est-ce que j'ai bien compris que quand vous parlez
21 de production mixte, on ne parle pas de fruits et
22 légumes avec du cannabis, mais on parle bien de
23 fruits et légumes avec de l'ornemental ou des
24 fleurs? Donc, le cannabis n'était pas inclus dans
25 le mixte

1 M. CLAUDE LANIEL :

2 R. Vous avez tout à fait raison. Quand on parle de
3 mixte, on parle de plants potagers, de fleurs
4 annuelles, fleurs vivaces ou des plantes avec la
5 production de légumes. C'est très fréquent. Et
6 c'est de plus en plus fréquent. On a différents
7 projets pour justement augmenter la capacité de
8 production des serres ornementales l'automne pour
9 faire plusieurs légumes, notamment des légumes
10 feuilles. Mais, effectivement, Santé Canada, du
11 moins ma compréhension, les gens qui ont des permis
12 de production de cannabis, on ne pourrait pas
13 produire d'autres plantes dans une serre de
14 cannabis. Du moins c'est ma compréhension au niveau
15 des normes de Santé Canada.

16 Q. **[63]** Puis est-ce que, à votre connaissance, il y a
17 des producteurs en serre qui pourraient avoir des
18 serres de tomates et des serres de cannabis sur le
19 même terrain? Est-ce que ça existe?

20 R. Bien, actuellement, il y a un cas où le producteur
21 a des serres de cannabis et des serres de tomates.
22 Mais ce ne sont pas des serres qui sont situées sur
23 le même site. Théoriquement, vous avez raison, ça
24 pourrait être possible, mais dans des serres
25 vraiment... des endroits vraiment, vraiment

1 séparés. Et à ce moment-là, bon, si on a des tarifs
2 ou peu importe comment on gère sur le plan
3 tarifaire, je pense qu'on pourrait distinguer l'un
4 de l'autre.

5 Q. **[64]** Merci. L'autre question serait probablement
6 pour monsieur Tougas. Dans votre présentation aussi
7 un peu plus loin, vous nous avez parlé de la
8 définition de l'autonomie alimentaire en lien avec
9 la première préoccupation du décret. J'aimerais
10 avoir votre commentaire un peu sur autonomie
11 alimentaire, est-ce que ça égale production en
12 serre pour le cannabis?

13 M. DAVID TOUGAS :

14 R. Pas directement. Non. Effectivement. Parce que, là,
15 on parle vraiment de besoins alimentaires. Et le
16 cannabis ne répond pas à des besoins alimentaires.
17 Par contre, comme on l'a déjà mentionné, je crois,
18 dans notre preuve ou indirectement par monsieur
19 Laniel, le fait d'avoir des infrastructures
20 disponibles, donc la production mixte ou même la
21 production de cannabis, pourrait quand même
22 favoriser à terme les besoins d'autonomie
23 alimentaire si jamais dans le futur, pour
24 différentes raisons, le propriétaire de ces
25 infrastructures-là décidait de faire donc des

1 légumes plutôt que du cannabis. Effectivement, ce
2 n'est pas un lien direct.

3 Q. [65] Moi, je ne connais pas ça, mais peut-être que
4 monsieur Frédéric peut nous répondre. Mais est-ce
5 que c'est facile de changer sa production pour du
6 cannabis vers des légumes ou des légumes vers du
7 cannabis?

8 M. FRÉDÉRIC JOBIN-LAWLER :

9 R. Je peux vous dire que la production, passer, selon
10 moi, du cannabis vers la culture en serre de
11 légumes est beaucoup plus facile. C'est ce que je
12 comprends de toutes les infrastructures. Pour moi,
13 ce n'est pas une option, mais j'ai quand même...
14 Bon. Je connais bien, pour ne pas le nommer,
15 Stéphane Bertrand qui lui a fait la conversion.
16 J'ai déjà travaillé pour lui il y a des années dans
17 le temps qu'on faisait de la belle tomate rose
18 ensemble. Et je peux vous dire que je suis allé le
19 visiter récemment, et j'ai vu de l'infrastructure
20 militaire de guerre qui encadre ça. Et juste ça
21 c'est rébarbatif pour la plupart des producteurs,
22 facile.

23 Je pense que les conditions de culture dans
24 une serre sont somme toute adaptables à, qu'on
25 parle de production mixte, là, faire du maraîchage,

1 faire des transplants, faire de la potée fleurie,
2 des choses comme ça. Le but d'une serre, c'est de
3 générer un climat adéquat pour l'agriculture. Donc,
4 que ce soit du cannabis ou des légumes, je pense
5 que la serre en tant que telle, la modification
6 n'est pas énorme. Surtout si on parle de culture
7 hydroponique, il n'y a pas une grosse différence
8 entre faire pousser un poté fleuri ou un pot,
9 j'imagine, de cannabis. Par contre, comme je vous
10 dis, c'est les infrastructures qui viennent avec
11 qui sont rébarbatives qui, en tout cas à mon sens à
12 moi, ça devient un « bunker » plus qu'une serre à
13 ce moment-là.

14 Q. [66] Donc, ce qui rend facile la distinction de
15 savoir si un producteur est en train de produire du
16 cannabis ou produire autre chose, si je comprends
17 bien votre...

18 R. Oui, tout à fait. Oui, oui, oui. Chez nous, vous
19 rentrez, à part le registre des visiteurs, vous
20 êtes les bienvenus pour venir visiter. Les caméras
21 de surveillance sont bien cachées, là, mais ne sont
22 pas évidentes comme dans une culture de cannabis,
23 il n'y a pas de barbelés ni de grosses clôtures,
24 là. Je pense qu'à l'oeil tout de suite on peut...
25 on peut remarquer, là, les différences au niveau de

1 la sécurité du moins. (Inaudible). J'imagine à
2 l'odorat aussi.

3 M. CLAUDE LANIEL :

4 R. À l'oeil et à l'odorat, effectivement, c'est...

5 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

6 R. Oui.

7 M. CLAUDE LANIEL :

8 R. ... c'est complètement différent. Ce que je
9 pourrais peut-être ajouter, c'est que tous les
10 producteurs de cannabis doivent détenir un permis
11 de Santé Canada, que ce soit pour des fins
12 médicales ou des fins récréatives. Alors déjà là,
13 c'est... ils doivent répondre à des normes de Santé
14 Canada, pas à des normes de salubrité à la ferme ou
15 de production de fruits et légumes, donc c'est...
16 c'est déjà très distinct à ce niveau-là.

17 Q. [67] Merci. J'aurais une dernière question. Dans
18 l'élargissement, là, dans l'abaissement du seuil de
19 trois cents (300 kW) vers cinquante kilowatts (50
20 kW), là, qui est proposé pour... qu'on a proposé
21 pour nous, est-ce qu'à votre connaissance on
22 viendrait capter des producteurs de cannabis
23 actuels qui ont des serres de petites ou moyenne
24 envergure, qui pourraient se... aller vers l'OÉA?

25 M. DAVID TOUGAS :

1 R. Bien on en a discuté passablement ici à l'interne,
2 puis on croirait que non, dans le fond. La majorité
3 des producteurs de cannabis, selon nous, ont... ont
4 déjà accès aux tarifs, donc c'est des producteurs
5 qui... de grande taille, qui sont... donc, qui
6 atteignent déjà le seuil de trois cents kilowatts
7 (300 kW). Puis donc, l'élargissement du tarif, pour
8 nous, selon nos... ce qu'on en comprend du... du
9 marché du cannabis, c'est qu'il y aura très peu de
10 joueurs, là, qui vont s'ajouter à l'OÉA dans la
11 strate du cinquante (50 kW) à trois cents kilowatts
12 (300 kW).

13 Q. **[68]** Bien merci beaucoup.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Madame Rozon, vous avez des questions?

16 Me LOUISE ROZON :

17 Q. **[69]** Oui, bonjour à tous les témoins. J'aimerais
18 peut-être juste avoir une précision quant à... à
19 l'impact des périodes d'interruption pour la
20 photosynthèse. Je vous amènerais à la réponse que
21 vous avez donnée à la DDR 1 de la FCEI, qui est à
22 la question 2.2. Malheureusement, j'ai pas sous la
23 main le numéro de la pièce, mais j'ai la réponse,
24 donc je vais pouvoir vous la lire. La question
25 portait... était ceci :

1 Veillez expliquer s'il y a des
2 inconvénients pour un serriculteur à
3 arrêter l'éclairage de photosynthèse
4 pendant les quelques heures d'une
5 période de pointe critique du réseau
6 du Distributeur.

7 Donc, si je fais un lien avec les questions, là, de
8 notre... de notre avocat... et là, vous avez
9 répondu :

10 En fait, selon le tableau 1 « Profil
11 de consommation horaire clientèle OÉA-
12 P », la pointe de consommation horaire
13 est peu significative. Rappelons que
14 le tarif d'OÉA est un tarif non ferme
15 ou interruptible. L'apport
16 supplémentaire en éclairage de
17 photosynthèse est constamment réévalué
18 en fonction de la lumière disponible
19 sur une période de 7 jours. Par
20 exemple, si l'on prévoit une bonne
21 disponibilité de la lumière naturelle
22 au cours des prochains jours, la durée
23 d'éclairage sera ajustée en
24 conséquence. C'est pourquoi les
25 producteurs serricoles n'ont aucune

1 difficulté à s'effacer (soit arrêter
2 l'éclairage de photosynthèse) durant
3 quelques heures à la demande du
4 Distributeur.

5 Donc, moi, j'avais compris de cette réponse-là que
6 l'enjeu relié aux interruptions pour la
7 photosynthèse n'était pas problématique, là, mais
8 selon les réponses que vous avez données tantôt, je
9 pense qu'il y a peut-être une nuance à apporter par
10 rapport à cette réponse-là ou...? Aidez-moi à
11 comprendre.

12 M. CLAUDE LANIEL :

13 R. Oui, effectivement, il y a des... il y a des
14 nuances, là. Je vais laisser Frédéric, là, plus sur
15 le plan physiologique des plantes, mais c'est un
16 peu... un peu ce qu'il a dit, là, son... s'effacer
17 trois heures (3) une fois par semaine, c'est une
18 chose. S'effacer trois heures (3 h) le matin, trois
19 heures (3 h) l'après-midi, trois heures (3 h) le
20 lendemain matin, trois heures (3 h) le lendemain
21 après-midi, c'en est une autre, là. Les plantes
22 c'est un petit peu différent au niveau... au niveau
23 physiologique, du moins ce que j'en comprends, là.
24 Manquer de lumière, pour une personne ou pour un
25 bureau, c'est une chose, manquer de lumière pour

1 une plante qui croît essentiellement avec... avec
2 la lumière, bien c'est plus complexe que la réponse
3 que j'ai probablement mis, là, le contenu de la
4 réponse, là, à ma... à la FCEI. Mais je vais
5 laisser Frédéric être plus précis, peut-être
6 amener, là, certaines précisions sur les capacités
7 d'effacement. Puis c'est aussi fonction du type de
8 plante, parce que pour la laitue c'est pas la même
9 réponse que pour la tomate. Pour le concombre, non
10 plus, pour le poivron, non plus, donc, ce n'est
11 pas... ce n'est pas simple, là, c'est un système
12 qui est assez complexe.

13 Q. [70] D'accord.

14 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

15 R. Si je peux me permettre, Madame Rozon, dans le cas
16 d'un délestage pour l'éclairage, il y a peut-être
17 un paramètre, là, que le producteur en serre
18 regarde beaucoup, c'est le calibre de ses fruits,
19 donc, la grosseur des fruits à mettre en marché. Et
20 bien évidemment, la photosynthèse va affecter la
21 capacité du fruit à grossir, on pourrait dire.

22 C'est à ce niveau-là que l'impact va se
23 faire le plus. La laitue, bon, on peut toujours la
24 garder plus froide. La tomate, elle se retrouve à
25 avoir une charge en fruits supérieure qui va aussi

1 affecter la possibilité de mettre à fruit des
2 nouveaux fruits dans la terre.

3 Donc, la capacité de la plante à continuer
4 de faire des fruits pour dans huit semaines, être
5 capable de récolter. Un plant de tomates reste là
6 pendant une année, dans une serre, là. Donc, il
7 faut toujours comme gestionnaire de production en
8 serre, bien, garder le climat pour que le fruit du
9 bas soit d'une grosseur adéquate pour la mise en
10 marché, mais aussi que la tête continue d'avoir
11 assez d'énergie pour pousser.

12 Et c'est à ce moment-là que quand on se
13 retrouverait en situation de délestage, le matin,
14 le soir et de façon récurrente sur une période
15 de... peut-être plus prolongée de quelques jours ou
16 semaines, c'est à ce moment-là que la lumière
17 viendrait à être limitative, là, pour maintenir la
18 culture en santé et adéquate, aussi, là.

19 Si je peux me permettre, une production en
20 serre, là, la quantité d'énergie qui est installée
21 est d'environ de quatre à six heures équivalentes à
22 une journée ensoleillée d'été. Donc, en hiver, on a
23 facilement, là, peut-être vingt pour cent (20 %) de
24 la luminosité d'été. On a déjà en facteur limitatif
25 au niveau de la gestion de la lumière, c'est pour

1 ça qu'on produit... quand on continue de produire
2 en hiver, sans éclairage artificiel, comme je le
3 fais, on passe d'un rendement qui doit être de...
4 disons en été, de deux, deux point quatre kilos
5 (2.4 k) de tomates récoltées par mètre carré, à
6 parfois point six kilo (.6 k) ou point cinq kilo
7 (.5 k), donc vingt pour cent (20 %) environ de la
8 capacité de produire l'été.

9 Donc, ces heures-là, ces six heures-là dans
10 une journée peuvent correspondre à la moitié du
11 bilan énergétique d'une journée en hiver. Donc, ça
12 fait quand même un gros impact quand on est
13 installé, là, avec une certaine densité de plantes
14 et une mise en marché qui attend ce volume de
15 production là et que d'un coup, on dirait, on est
16 obligé de stopper ou de mettre sur pause un petit
17 peu, en chambre froide, presque, en serre, nos
18 tomates parce qu'on n'a pas assez de lumière pour
19 les faire grossir, donc, tout ce qui découle de la
20 mise en marché après ça, peut être compliqué.

21 Par contre, d'un point de vue de producteur
22 encore, je peux vous dire que les journées les plus
23 froides où on a souvent à faire du délestage, c'est
24 les journées qui sont souvent les plus
25 ensoleillées.

1 Donc, ça, ça aide un petit peu aussi à
2 jouer avec ce paramètre-là, là. Donc, c'est pour ça
3 que je vous dis, c'est... c'est une plante, c'est
4 du vivant, c'est des nouvelles stratégies qu'il
5 faudra adopter. Dans le futur, on sera sûrement
6 capable d'avoir de meilleures réponses, nous, comme
7 serristes, là, sur quelle stratégie adopter.

8 Déjà on le fait au niveau de la chauffe,
9 chez nous. On aura à l'adapter aussi, au niveau de
10 l'éclairage, là, photosynthétique.

11 Q. **[71]** Parfait. Donc, on comprend que les enjeux ne
12 sont pas du tout les mêmes en ce qui a trait aux
13 interruptions pour la photosynthèse, versus le
14 système de chauffage?

15 R. Bien pour moi, ça, ça m'apparaît évident, là. C'est
16 deux... c'est deux paramètres complètement qui
17 pourraient être complètement séparés.

18 Q. **[72]** Et donc, d'avoir une option où, pour le
19 chauffage, il n'y ait aucune contrainte d'imposée
20 au niveau des heures d'interruption et des
21 périodes, ça ne posera pas de difficulté, outre le
22 fait que le système d'appoint va probablement avoir
23 un impact plus grand sur l'environnement et
24 probablement un coût aussi plus élevé pour le
25 producteur, mais en termes d'efficacité de la

1 production, ça n'affectera pas votre qualité de
2 production, d'avoir à vous interrompre plus
3 d'heures, pendant l'année. C'est ce que je
4 comprends?

5 R. En autant que le système d'urgence, on pourrait
6 dire pour le système de délestage au niveau de la
7 chauffe a été bien construit, bien calibré, on
8 pourrait dire, en fonction des besoins, là, d'une
9 production hivernale.

10 Parce qu'il y a des gens qui vont peut-être
11 embarquer sur le tarif, sur le projet, donc,
12 s'électrifier au niveau de la chauffe et de
13 l'éclairage, mais qui n'avaient pas nécessairement
14 une production hivernale. Donc là, ils vont rentrer
15 dans un nouveau mode et leur petit chauffage, qui
16 faisait la job au printemps et à l'automne, ne sera
17 peut-être pas adéquat pour un délestage de la
18 chauffe en hiver. Mais là, c'est aussi... Si ça
19 fait partie de la « game », bien, ça sera à eux,
20 peut-être, de s'équiper en conséquence.

21 Q. **[73]** J'ai une autre question, puis c'est une...
22 aussi une question de compréhension, en lien avec
23 ce que vous avez mentionné, Monsieur Laniel, au
24 début de votre présentation. Vous avez entre autres
25 précisé que l'objectif était de doubler la

1 production des fruits et légumes au Québec. Vous me
2 corrigerez si je n'ai pas bien saisi.

3 Et après, vous avez mentionné que cet... le
4 fait de doubler la production, ça pourrait
5 augmenter de six fois la consommation. J'aimerais
6 ça voir... quel... Parce que dans le fond, ce que
7 prévoit le Distributeur, ce n'est pas... il ne
8 prévoit pas multiplier par six la consommation des
9 producteurs, mais plutôt, il l'a multiplie par deux
10 en moyenne, là. Donc, s'il vous plaît, apporter un
11 éclairage par rapport à cette question.

12 M. CLAUDE LANIEL :

13 R. Bien, tout à fait. Écoutez, peut-être que je n'ai
14 pas été suffisamment clair, là. Nous, ce qu'on
15 souhaite, c'est atteindre un niveau, je vais dire
16 « autosuffisance », ou un niveau de marché, là, d'à
17 peu près soixante pour cent (60 %) de la
18 consommation, là, totale de légumes de serre au
19 Québec.

20 Donc, dans le cas de la tomate, on est à
21 peu près à trente pour cent (30 %) de la capacité
22 de production pour répondre aux demandes, là, et
23 aux attentes des consommateurs. Pour le concombre,
24 c'est beaucoup moins que ça, c'est probablement en
25 deçà de vingt pour cent (20 %). Pour la laitue et

1 le poivron, c'est... pas anecdotique, mais on n'a
2 pas des... on n'a pas un pourcentage de part de
3 marché qui est très élevé. La plupart des poivrons
4 de serres qui sont vendus au Québec, là, viennent
5 soit de l'Ontario ou d'ailleurs, là.

6 Alors, ce qu'on a comme souhait, ce n'est
7 pas de doubler les superficies en culture, mais
8 c'est de doubler la valeur de la production. Alors,
9 dans un... Ce qu'on souhaite, c'est augmenter les
10 superficies actuelles, oui, mais surtout de mieux
11 utiliser et de moderniser les installations qui
12 sont déjà en place pour pouvoir augmenter la
13 productivité.

14 Donc, mieux utiliser les serres en
15 ornemental, par exemple, qui ne sont pas utilisées
16 entre les mois de juillet et de décembre.
17 Également, de moderniser les entreprises pour
18 permettre d'augmenter la productivité et
19 d'atteindre des rendements, là, comme ceux de...
20 que Frédéric vous a décrits tantôt. Entre soixante
21 (60)... tout près de soixante kilogrammes (60 kg).
22 Donc, c'est beaucoup plus d'augmenter la valeur de
23 la production que d'augmenter la quantité.

24 Mais au niveau des légumes, effectivement,
25 là, dans le poivron, on a peut-être deux hectares,

1 peut-être trois hectares de culture de poivron.
2 C'est très peu, là, pour la consommation, là, des
3 Québécois, là. Donc, c'est d'augmenter le volume de
4 production pour les fruits et les légumes. Dans la
5 fraise, on produit un petit peu l'hiver. Mais il y
6 a des capacités dans l'aubergine, la fraise, la
7 framboise, là, d'augmenter les capacités de
8 production.

9 Q. [74] Et si j'ai bien saisi votre réponse à maître
10 Turmel de la FCEI, tantôt, en ce qui a trait aux
11 projections qui sont faites par le Distributeur, en
12 termes de consommation d'énergie, pour les
13 producteurs en serre, vous êtes plutôt d'avis que
14 ces projections-là, ces prévisions sont plus
15 surestimées que sous-estimées? Selon votre
16 compréhension.

17 R. C'est ma compréhension. Moi, je pense... et bon,
18 une des réponses de la FCEI, c'était les besoins de
19 base. Moi, je pense que l'électricité, dans
20 beaucoup de cas, va servir peut-être, là, un petit
21 peu d'énergie de base, là, pour maintenir un
22 certain niveau. Mais aussitôt qu'on arrive, là, à
23 moins dix (10), moins quinze (15), moins vingt (20)
24 dehors, là, vous comprendrez que les thermopompes
25 deviennent beaucoup moins efficaces et sont

1 ventilateurs pour répartir la chaleur
2 uniformément, des pompes pour le
3 fonctionnement du système d'irrigation
4 et de fertilisation, les ordinateurs
5 ou un système de contrôle, l'éclairage
6 pour les bureaux et le travail des
7 employés, le système d'emballage et de
8 classement, le système de
9 réfrigération, la climatisation des
10 bureaux et autres équipements.

11 Si on change de page, là, c'est la dernière... on
12 reste en haut. Et à la dernière ligne, vous
13 soulevez des risques associés... Je vais
14 reprendre. À la dernière phrase, c'est indiqué :

15 Bien sûr, on pourrait actionner une
16 génératrice ou avoir recours à un
17 système d'accumulation et de batteries
18 alimentées à l'énergie solaire
19 éolienne ou à la biométhanisation,
20 mais l'investissement et le risque
21 associé seraient élevés.

22 Alors, si je me rappelle bien des échanges hier
23 avec les représentants du CREE, c'est qu'ils
24 demandaient si c'était possible de prévoir... que
25 le tarif couvre ces équipements de base, là. Et il

1 y a eu des questions sur la possibilité
2 d'effacement. Il y a eu des questions... Là on a
3 référé à votre analyse qui dit qu'il y a des enjeux
4 à l'égard de l'investissement et un risque associé
5 qui seraient élevés.

6 En réponse à ma question à monsieur Gradek
7 hier, j'ai dit : Est-ce qu'il y a un risque élevé
8 et il a été ferme, il a dit :

9 Non, il n'y a aucun risque associé qui
10 serait élevé.

11 Alors, est-ce que vous avez un commentaire ou c'est
12 juste une question de divergence d'opinion? Ou est-
13 ce que vous pouvez précisément quel risque il y a
14 d'associé.

15 M. CLAUDE LANIEL :

16 R. Oui, effectivement, là. Bon. Le risque est
17 évidemment différent selon la technologie qui va
18 être mise en place, là. Au niveau de la
19 biométhanisation, bon. J'ai vu par exemple, la
20 Ville de Saint-Hyacinthe avoir des difficultés à
21 mettre en place son système, c'est pas très simple.

22 J'ai vu également des gens qui utilisaient
23 de la biométhanisation, l'énergie, là, et donc
24 c'est par toujours très simple, c'est une méthode
25 de production d'énergie qui est très complexe et

1 donc à risque élevé.

2 Hein! Évidemment, l'installation de
3 batteries d'énergie solaire, d'énergie éolienne,
4 est également ou présente certains risques. D'une
5 part, bon, on parle de l'hiver. Est-ce que
6 l'énergie solaire va être suffisante pour régénérer
7 les batteries pour compenser ces périodes-là? C'est
8 une question. L'éolienne, ça varie d'une région et
9 d'un endroit à l'autre.

10 Par ailleurs, les génératrices, j'ai vécu,
11 là, la période du verglas et des génératrices qui
12 fonctionnent pendant des longues périodes, ça
13 présente aussi des risques de bris assez
14 importants. Et c'est pas tout le monde qui a la
15 capacité d'avoir une génératrice pour répondre à
16 tous les besoins.

17 Avoir une génératrice qui répond aux
18 besoins de chauffe et d'éclairage de photosynthèse,
19 c'est assez... ça prend des gros équipements pour
20 répondre aux besoins de... Bon. Vous savez qu'un
21 système au mazout ou à l'huile usée, là, requiert
22 bien sûr un système de ventilation et une certaine
23 quantité d'énergie électrique, là.

24 Une génératrice, c'est peut-être le moins
25 risqué de tous les systèmes, mais le risque est

1 variable en fonction de la technologie qui serait
2 mise en place.

3 Par ailleurs, partir une génératrice pour
4 les périodes d'effacement, ça fait de l'énergie qui
5 est quand même assez coûteuse. Je ne saurais vous
6 dire le coût du kilowattheure produit par une
7 génératrice, mais il est certainement plus élevé
8 que le coût au tarif D ou au tarif M ou au tarif G,
9 là, qui est actuellement... qui est actuellement en
10 vigueur.

11 Les ontariens utilisent le gaz naturel pour
12 produire à la fois de l'électricité, de la chaleur
13 et du CO2, ce qui n'est pas permis au Québec parce
14 qu'on ne peut pas revendre de l'électricité. Donc,
15 c'est ce qui leur permet à eux, là, d'être plus...
16 d'avoir des coûts d'énergie d'électricité qui sont
17 peut-être moindres ou inférieurs aux nôtres, parce
18 qu'ils réussissent à produire de l'électricité à
19 partir... à partir du gaz naturel à moindres coûts
20 que ce que, nous, on a ici.

21 Q. [77] Merci. Dernière question. C'est un petit peu
22 un dernier, pas écho, mais essayer de voir la
23 position de l'UPA. Vous en avez peut-être déjà
24 parlé dans votre présentation. Et j'ai peut-être
25 échappé un bout. Vous avez parlé de l'autonomie

1 alimentaire, avec une définition. Et je veux voir
2 votre réaction par rapport à ce qui s'est dit hier
3 de la part de l'Union des consommateurs ainsi que
4 l'AQCIE qui ont dit... vous avez entendu la grande
5 réserve, en disant, écoutez, il n'y a rien ici qui
6 a été démontré, tout au moins de la part du
7 Distributeur, c'était leurs propos, en ce qui a
8 trait à l'augmentation de l'autonomie alimentaire
9 au cours des prochaines années, nous avons aucun
10 chiffre, nous avons aucune donnée. Vous savez, vous
11 avez entendu mes questions. Si on produit quatre
12 tomates de plus, on va en consommer quatre de plus.
13 Il y a eu des échanges en disant, bien, peut-être
14 qu'elles vont être exportées ces quatre tomates-là.

15 Donc, il y avait une grande réserve à la
16 fois d'un groupe de consommateurs et d'un groupe
17 industriel, qui faisaient en quelque sorte un point
18 commun et pas toujours d'accord sur ce sujet-là.
19 Donc je vous pose la question. Est-ce que si la
20 demande... Ma question que je me posais. Est-ce
21 qu'il y a autonomie alimentaire si la demande était
22 adoptée par la Régie telle que demandée par Hydro-
23 Québec?

24 M. DAVID TOUGAS :

25 R. C'est une bonne question. En fait, nous, on pense

1 qu'il va y avoir une adéquation entre donc le fait
2 d'offrir un élargissement au tarif OÉA, donc autant
3 en abaissant le seuil qu'en le rendant disponible
4 pour le chauffe et l'accroissement de l'autonomie
5 alimentaire. La question qu'on n'est pas capable de
6 répondre, c'est de quel ordre ça va être. Parce
7 que, comme monsieur Laniel le disait, c'est un
8 économiste, j'avais une autre expression, dans le
9 fond, un économiste, pour moi, c'est quelqu'un qui
10 est bon pour expliquer quelle erreur il a faite par
11 le passé dans ses prévisions.

12 Mais ceci dit, si l'OÉA est très utilisée
13 dans le futur, on peut penser que ça va avoir un
14 impact positif, très positif sur l'autonomie
15 alimentaire. À l'inverse, si cette nouvelle option-
16 là est peu utilisée dans le futur, bien, on peut
17 penser que son effet sur l'autonomie alimentaire va
18 être proportionnellement moindre. Donc, moi je me
19 limiterais à ça comme commentaire. Donc, nous ce
20 qu'on souhaite, c'est qu'il y ait le maximum de
21 producteurs qui utilisent ces nouvelles options
22 tarifaires-là pour produire.

23 Puis lorsqu'on parle de production en
24 serre, c'est clair pour nous que ça va favoriser
25 une production plus désaisonnalisée, donc en hiver.

1 Et vous avez vu sur mes graphiques de balance
2 commerciale, c'est l'hiver qu'on a un enjeu
3 d'autonomie alimentaire dans les légumes frais.
4 Donc, pour nous à l'UPA, c'est clair que plus qu'on
5 va favoriser l'adoption large de ce nouveau tarif-
6 là, puis le Distributeur en fait ce qu'il propose,
7 c'est exactement ça, d'abaisser le seuil, le rendre
8 disponible à la chauffe, bien, le plus qu'on va
9 favoriser l'atteinte ou augmenter l'autonomie
10 alimentaire pour nos citoyens au Québec.

11 Q. [78] Merci bien pour la réponse. Alors il n'y a pas
12 d'autres questions. Maître Hotte, est-ce que vous
13 avez des questions additionnelles suite aux
14 questions qui ont été posées par les participants?

15 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

16 Juste un moment si vous me permettez. Je veux juste
17 vérifier.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui. Vérifiez! Entre-temps, je vais écouter maître
20 Neuman.

21 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

22 Parfait.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Monsieur le Président, je m'excuse, mais je me
25 demandais s'il serait possible que je puisse poser

1 une question additionnelle aux témoins suite, ce
2 serait très bref, suite à la réponse qu'il a donnée
3 à la formation relativement à la question que la
4 Régie avait déjà posée à monsieur Gradek. Ce serait
5 juste pour poser juste une question de
6 clarification et...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bon. Écoutez, je l'ai permis il y a quelques
9 minutes. Je suis assez ouvert généralement. Puis on
10 est dans le temps. Alors allez-y si ça peut
11 éclairer la Régie dans le processus de réflexion.
12 Mais je vais essayer d'être plus prudent dans les
13 prochaines audiences. Je me sens très large. Alors
14 allons-y!

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

17 Q. [79] Vous avez parlé tout à l'heure du risque des
18 génératrices. N'est-il pas exact que, en raison de
19 ce risque de défaut des génératrices que, déjà, un
20 grand nombre de serristes ont un double système de
21 génératrices pour... ce qui leur permet d'être
22 certain que... qu'il n'y aura pas... bien qu'ils ne
23 vont pas perdre des récoltes, qu'il n'y aura pas de
24 perte, donc ils ont un double système de
25 génératrices? Est-ce que ça existe souvent chez les

1 serristes?

2 M. CLAUDE LANIEL :

3 R. Personnellement, je n'ai jamais vu de double
4 génératrices ou peut-être je comprends mal votre
5 question, là, d'avoir deux génératrices c'est, à
6 mon avis, exceptionnel ou du moins je n'en connais
7 pas. Et d'avoir des génératrices qui ne
8 fonctionnent pas, j'ai vu ça régulièrement dans
9 ma... dans ma carrière, là, puis évidemment ça
10 dépend toujours de la taille du producteur, ça
11 dépend toujours de, bon, un certain nombre de
12 choses, là, mais des génératrices défectueuses,
13 j'en ai vues régulièrement, oui.

14 Q. [80] Et n'êtes-vous pas d'accord que pour... que
15 les serristes ne peuvent pas se permettre d'avoir
16 quelques heures d'interruption complète du
17 chauffage. Ils ont besoin d'être sûr que... que le
18 chauffage existera. Sinon, ils vont perdre des
19 récoltes.

20 M. FRÉDÉRIC JOBIN LAWLER :

21 R. Si je peux me permettre de préciser à ce niveau-là,
22 Claude, effectivement, Monsieur Neuman, vous avez
23 raison, c'est une... c'est une épée de Damoclès au-
24 dessus de nos têtes en condition hivernale d'avoir
25 des serres. Tout le monde vie avec leur niveau

1 propre de stress ou de capacité de gestion du
2 stress. Dans mon cas, j'ai une seule génératrice et
3 j'ai quand même un autre plan de sécurité qui est
4 une réserve d'eau chaude. Donc, si c'est pas
5 nécessairement une double génératrice, ça peut être
6 aussi un double filet de sécurité, là, qui se met
7 en place. Les toiles thermales en sont une aussi,
8 qui permettent de donner un peu d'autonomie aux
9 serres, disons-le comme ça, mais évidemment il fait
10 moins trente (-30), il vente dehors, on... on
11 veut... si on veut se tenir la tête au-dessus de
12 l'eau à zéro, oui, c'est possible de le faire. Par
13 contre, l'optimal c'est vingt degrés Celsius
14 (20 °C) à peu près pour une plante et ça fait un
15 delta T de cinquante (50), c'est difficile à
16 maintenir.

17 Donc, moi, pour dire comme monsieur Laniel,
18 j'ai pas vu de serres, à ma connaissance, là...
19 probablement les très gros complexes, là, qui ont
20 en leur possession deux génératrices prêtes à
21 fonctionner, capable de faire le même travail l'une
22 que l'autre.

23 Par contre, nous, les agriculteurs on est
24 débrouillards, on a tous un voisin, il y a toujours
25 une génératrice qu'on peut emprunter chez un plus

1 gros que soi ou un bon voisin, un bon samaritain,
2 mais je dirais que ça, encore une fois, ça fait
3 partie de sa capacité de gérer le niveau de stress,
4 de faire confiance comme ça aux voisins pour se
5 sortir de... d'un pépin, là, au niveau
6 hydroélectrique.

7 Q. [81] Je vous remercie... je vous remercie beaucoup,
8 ça répond à mes questions. Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Maître Hotte?

11 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

12 Je n'aurai pas d'autres questions pour mes clients.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, ça veut dire qu'on peut libérer les témoins.

15 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors merci à vous tous. Monsieur Tougas et
19 Monsieur Laniel, je vais extraire des notes
20 sténographiques vos passages sur les économistes.

21 Nous en avons beaucoup ici, alors je vais les
22 laminer puis leur remettre une copie, ça va nous
23 amuser. Monsieur Jobin Lawler, merci, on va aller
24 vous visiter si on passe à Compton.

25 R. Vous êtes les bienvenus.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous nous avez donné le goût... vous nous avez
3 donné le goût, alors j'ai commandé un bouilli
4 canadien ce midi, j'espère qu'il va arriver dans
5 nos assiettes. Maître Hotte, merci. Alors vous êtes
6 libérés. Et on reprend, Maître Turmel, à treize
7 heures (13 h) avec votre plaidoirie?

8 Me SIMON TURMEL (HQD) :

9 Oui, effectivement, je serai prêt au retour du
10 lunch.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Et vous aviez prévu une heure (1 h).

13 Me SIMON TURMEL (HQD) :

14 Une heure (1 h), ça risque... ça risque d'être
15 autour de quarante-cinq (45) minutes à peu près.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Excellent. Alors on se revoit, bon dîner. Maître
18 Neuman, vous êtes de retour?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui, je suis de retour. Simplement... simplement
21 avant que la preuve soit close, simplement pour
22 signaler à la Régie que nous avons déposé sous cote
23 C-CREE-0014, une liste de références et de
24 citations provenant de certains rapports
25 gouvernementaux, dont la politique bioalimentaire

1 que l'UPA a mentionnée et quelques autres, qui...
2 c'est simplement pour que ces références soient au
3 dossier. Et je préférerais les déposer quand nous
4 sommes... pendant que nous sommes toujours
5 officiellement à l'étape de la preuve plutôt qu'à
6 la plaidoirie puisque c'est discutable. Est-ce
7 qu'on peut déposer un rapport gouvernemental à
8 l'étape de la plaidoirie? Ça fait que je l'ai
9 déposé maintenant pour que je puisse avoir toute
10 la... toute la possibilité d'en parler, enfin de le
11 citer lorsque je serai en plaidoirie un peu plus
12 tard.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est bien. Merci.

15 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

16 Monsieur... Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

20 Je m'excuse, je comprends qu'on a pris du retard,
21 on s'en excuse, là. Évidemment, la preuve a été un
22 petit peu plus longue, les contre-interrogatoires
23 ont contribué évidemment à allonger le débat, ce
24 qui est tout à fait correct. Est-ce que maître
25 Turmel va passer? On a une liste et je suis la

1 dernière après-midi. Je voulais juste savoir si
2 c'était prévisible que je passe, je serais prête.
3 C'était une question de... de... à savoir si on va
4 avoir le temps de passer les plaidoiries. Je pense
5 que les autres intervenants n'en ont peut-être pas
6 pour très longtemps non plus.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est dur à dire, hein, vous êtes la dernière
9 effectivement, alors vous savez, les prévisions des
10 avocats ça ressemble à certaines prévisions qu'on a
11 parlé ce matin. L'AHQ, ils marquent trente (30)
12 minutes, je ne le sais pas, des fois ça... Je ne
13 peux pas vous dire. Ça risque d'être serré. Selon
14 moi, ça risque d'être serré pour vous. Mais je ne
15 veux pas dépasser quinze heures trente (15 h 30),
16 gros max, un gros maximum, quinze heures trente (15
17 h 30). Alors... Oui. Donc là, je vois ici une heure
18 (1 h), deux heures (2 h), deux heures et demie (2 h
19 30), près de trois heures (3 h) de plaidoiries, si
20 je vous inclus. On reprend à une heure (1 h), ça
21 veut dire quatre heures (4 h) ça risque d'être
22 serré.

23 Me SIMON TURMEL (HQD) :

24 Et je voudrais spécifier que j'ai demandé à un
25 économiste d'estimer le temps que ça me prendrait,

1 comme ça je... j'ai aucune responsabilité si je
2 dépasse mon temps.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors vous devez aussi aider maître Hotte, moi je
5 ne peux pas en faire plus. Et vous avez...

6 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

7 Non, il n'y a pas de problème.

8 LE PRÉSIDENT :

9 O.K. Merci, bon dîner.

10 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

11 Merci à vous, bon dîner.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, nous voilà, Maître Turmel.

17 Me SIMON TURMEL (HQD) :

18 Me voilà moi également.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui. Alors, on vous écoute.

21 PLAIDOIRIE PAR Me SIMON TURMEL (HQD) :

22 Oui. Merci, Monsieur le Président. Donc, je ne vous
23 apprendrai rien en vous disant que la dernière
24 année ne s'est pas véritablement déroulée comme
25 prévue à tous points de vue sur la planète. On a eu

1 ce qu'on appelle finalement la COVID-19, une
2 pandémie qui a drastiquement changé nos vies, qui
3 nous a, je dirais, qui nous a sorti de notre
4 confort, de notre routine. Et elle nous a obligés
5 quand même à revoir assez rapidement nos façons de
6 faire et nos priorités aussi.

7 Donc, il y a plusieurs choses qu'on prenait
8 pour acquis auparavant qui finalement ne l'étaient
9 peut-être... ne l'étaient peut-être plus. Donc, on
10 a été propulsé, je dirais, à grande vitesse, dans
11 une nouvelle réalité, dans un nouveau contexte.

12 Et parmi, je dirais, cette nouvelle
13 réalité, on a vu à quelle vitesse des économies
14 reliées entre elles peuvent soudainement se fermer.
15 On a vu ce qui s'est passé au printemps, notamment
16 avec la fermeture des frontières.

17 Donc, tout ça a fait en sorte que,
18 justement, dès le mois d'avril au Québec, il y a eu
19 des voix dans la société qui se sont élevées puis
20 qui ont mis de l'avant peut-être la nécessité, pas
21 « peut-être », mais qui ont mis de l'avant l'idée
22 de favoriser, de voir comment on peut favoriser une
23 meilleure autonomie alimentaire.

24 Puis on s'entend, l'autonomie alimentaire,
25 ça fait quand même partie... l'alimentation, ça

1 fait partie des besoins de base. Si on se souvient
2 de la pyramide de Maslow.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Turmel, excusez-moi de vous déranger. Peut-
5 être baisser un petit peu votre... votre...

6 Me SIMON TURMEL (HQD) :

7 Micro?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, c'est ça, parce que ça vacillait parfois.

10 Me SIMON TURMEL (HQD) :

11 O.K.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Comme si c'était une onde de vent qui passait. Je
14 ne sais pas c'est quoi, mais on voit que c'est
15 vacillant.

16 Me SIMON TURMEL (HQD) :

17 C'est sûrement pas du vent. Je vous garantis que je
18 suis à l'intérieur.

19 LE PRÉSIDENT :

20 O.K. Ça va.

21 Me SIMON TURMEL (HQD) :

22 Donc, justement, au mois d'avril, Hydro-Québec
23 s'est positionné... Ça va mieux, oui? Je vacille
24 moins. O.K.

25 Hydro-Québec s'est positionné, notamment

1 via... par l'entremise de sa PDG, madame Brochu et
2 a fait valoir justement son souhait de participer à
3 trouver justement des solutions au niveau de
4 l'autonomie alimentaire. Donc, je suis à la page 2
5 du plan d'argumentation qui vous a été déposé, puis
6 à la citation de madame Caron donc.

7 Madame Caron a expliqué justement
8 effectivement comment ça s'est passé à partir de ce
9 moment-là où justement on a commencé à mettre ça de
10 l'avant au niveau de la société. Puis Hydro-Québec
11 a fait... s'est positionnée quant à son désir
12 justement de participer ou d'amener une
13 contribution à l'autonomie alimentaire. Puis madame
14 Caron a très bien expliqué comment ça s'est passé,
15 donc.

16 On a regardé qu'est-ce qu'on avait dans nos
17 tarifs. Puis on s'est rendu compte qu'on avait déjà
18 un outil depuis deux mille treize (2013),
19 l'offre... l'option d'électricité additionnelle
20 pour éclairage de photosynthèse.

21 Donc, la réflexion que s'est fait le
22 Distributeur : est-ce qu'on pourrait justement
23 élargir la portée de cet outil - donc, quand je
24 parle de la portée, c'est pour inclure tant la
25 chauffe que l'accessibilité - donc, en modifiant le

1 seuil d'accessibilité. Puis l'idée, c'était d'avoir
2 également justement une offre qui répond ou qui
3 permet de répondre au contexte des... au contexte
4 que l'on connaît au Québec, contexte qui est
5 caractérisé par le climat. On sait très bien quel
6 climat on a au Québec.

7 Donc, pour de la production toute l'année,
8 la production en serre toute l'année justement,
9 c'est un défi important justement considérant ce
10 climat-là. Donc, ça implique pour les producteurs
11 en serre des dépenses accrues, pour celles, pour
12 celles, pour les producteurs qui veulent produire à
13 l'année longue.

14 Ça implique également, parce que durant
15 l'hiver, on sait effectivement que le soleil est
16 moins présent, donc la nécessité de maintenir de
17 longues périodes d'éclairage artificielle en plus
18 du chauffage.

19 On sait également justement qu'il y a
20 plusieurs producteurs serricoles qui se rabattent
21 vers des sources d'énergie que je qualifierais de
22 moins intéressante, notamment du point de vue
23 environnemental comme le mazout, pour les besoins
24 de chauffe.

25 Donc, ça, ça a fait partie de la réflexion

1 du Distributeur. Puis c'est une réflexion qui
2 s'inscrit aussi de façon plus large. À un moment
3 donné, à une époque justement où la question de la
4 relance économique était en jeu et également la
5 question de la réduction des gaz à effet de serre
6 qui devient plus pressante.

7 Je rajouterais peut-être également un autre
8 élément de contexte qui est venu quelques mois
9 après la pandémie. Puis j'en parle parce que j'ai
10 trouvé ça intéressant. C'est en lisant le mémoire
11 de l'UPA que j'ai, effectivement, fait un lien avec
12 ça. Puis c'est mentionné dans le mémoire de l'UPA,
13 mais l'UPA en a parlé également ce matin dans leur
14 présentation. Il y a également la question des
15 bouleversements climatiques qui peuvent avoir un
16 effet direct, justement, sur la disponibilité de
17 certains produits, notamment alimentaires. Puis
18 dans leur mémoire, UPA fait référence plus
19 particulièrement aux feux de forêt en Californie
20 que l'on a connus cet été, alors qu'on sait très
21 bien que la Californie, c'est un producteur
22 important de fruits et légumes.

23 Tout ça pour vous dire, puis là je suis au
24 paragraphe 3 du plan d'argumentation, tout ça a
25 amené le Distributeur, conformément au nouveau

1 cadre réglementaire qui découle de la Loi sur la
2 simplification, à présenter au gouvernement, puis
3 en fait de façon plus précise, c'est l'article
4 48.4, le nouvel article 48.4 de la Loi sur la Régie
5 de l'énergie, donc ça a amené le Distributeur
6 justement à présenter au gouvernement un rapport
7 qui démontrait, justement, la nécessité de
8 remplacer l'option actuelle d'électricité
9 additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse par
10 une nouvelle option plus accessible donc, je vous
11 le mentionnais tout à l'heure, en abaissant le
12 seuil à cinquante kilowatts (50 kW) et en venant
13 inclure les clients au tarif LG et à plus large
14 portée, donc en incluant la chauffe des espaces
15 utilisés pour la culture des végétaux, tout en
16 gardant la photosynthèse.

17 Donc, c'est dans ce contexte-là, justement,
18 que le Distributeur a produit, a déposé son rapport
19 au gouvernement. Puis c'est dans ce contexte que le
20 huit (8) juillet, donc cet été, le gouvernement,
21 après avoir analysé le rapport, puis conformément à
22 ce qui est prévu, justement, à l'article 48.4 de la
23 Loi sur la Régie, a pris le décret numéro 759-2020
24 qui indiquait à la Régie ses préoccupations
25 économiques, sociales et environnementales à

1 l'égard des mesures de soutien au développement des
2 serres.

3 Donc, je le reproduis au paragraphe 5. Ici,
4 on a les... En fait, on a les conclusions, les
5 conclusions du décret. Donc, les conclusions du
6 décret qui font état des différents objectifs que
7 doit considérer la Régie dans l'analyse, justement,
8 de la demande du Distributeur. Et je ne relirai pas
9 ces objectifs. Je crois qu'on a tous ici eu
10 l'occasion de lire et relire le décret à de
11 multiples occasions. Mais je voulais simplement
12 quand même ici au paragraphe 5 souligner ou
13 rappeler les différents objectifs visés par le
14 décret.

15 Donc, suivant le nouveau cadre découlant de
16 la Loi sur la simplification, la prise du décret a
17 donc permis au Distributeur de pouvoir présenter sa
18 proposition, donc présenter sa proposition
19 tarifaire à la Régie. C'est ça.

20 Puis on est dans une situation où, oui, le
21 Distributeur a présenté sa proposition à la Régie,
22 mais on a une situation où, dans le fond, le
23 contexte est venu créer l'opportunité. Le contexte
24 que je vous ai mentionné tout à l'heure est venu
25 créer l'opportunité, est venu créer le momentum, si

1 je peux m'exprimer, puis c'est ça qui a mené au
2 dépôt à la Régie de la proposition.

3 Mais en même temps, l'idée de venir en aide
4 à ce secteur d'activité, c'est-à-dire le
5 développement des serres, la serriculture, ce n'est
6 pas une idée qui est nouvelle, ce n'est pas un
7 projet qui est nouveau, ce n'est pas quelque chose
8 de nouveau. En fait, c'était simplement une
9 question de momentum. Puis ça tombait bien. Mais ce
10 n'est pas quelque chose de nouveau.

11 Tout d'abord, au paragraphe 7 de
12 l'argumentation, je reproduis ici... c'est un
13 extrait du point de presse que le ministre Jonathan
14 Julien a donné lorsqu'il y a eu l'annonce du dépôt
15 par le Distributeur de la demande. Mais ce qui est
16 intéressant ici, c'est que le ministre Julien ici
17 rappelle que c'était déjà une volonté du
18 gouvernement de doubler les superficies de serre au
19 Québec et que, finalement, le projet ou l'offre
20 tarifaire proposée par le Distributeur en constitue
21 un jalon.

22 Le soutien aux serres est également quelque
23 chose qui est déjà prévue à la Politique
24 énergétique deux mille trente (2030) du
25 gouvernement du Québec. Puis je vous réfère de

1 façon plus particulière à la page 48 de cette
2 Politique, où on retrouve ce... ce souhait de venir
3 en soutien à l'industrie de la serriculture.

4 La demande du Distributeur est également
5 une réponse aux souhaits qui ont été exprimés par
6 les producteurs en serre du Québec depuis plusieurs
7 années, alors que ceux-ci justement demandent ou
8 souhaitent pouvoir avoir accès à des tarifs
9 avantageux qui concernent à la fois la
10 photosynthèse et le chauffage des espaces.

11 Puis le paragraphe 10 c'est simplement un
12 petit rappel historique. Cette question-là de...
13 d'accès à des tarifs d'électricité compétitifs a
14 d'ailleurs déjà, pour l'industrie serricole, a déjà
15 été discutée à différentes reprises à la Régie. Il
16 y a eu l'élargissement de l'OÉA pour l'éclairage de
17 photosynthèse, qui avait été discuté et approuvé à
18 l'occasion de la demande tarifaire R-3854-2013,
19 donc la demande tarifaire pour deux mille quatorze
20 (2014). Puis également dans l'avis sur les
21 pratiques tarifaires que la Régie a rendu il y a,
22 de mémoire, en deux mille dix-huit (2018) ou en
23 deux mille dix-sept (2017), il y a également...
24 c'est un sujet qui a également été discuté.

25 Au paragraphe 12 je rappelle

1 essentiellement c'est quoi le... cette nouvelle
2 option d'électricité additionnelle, donc je ne vous
3 le lirai pas, mais c'est un rappel des principales
4 caractéristiques de la proposition du Distributeur.

5 Au paragraphe 13, c'est important aussi
6 quand même de se souvenir que la modalité du
7 service non ferme est nécessaire justement pour
8 permettre au Distributeur... en fait, c'est ce qui
9 permet au Distributeur de pouvoir offrir au
10 producteur en serre un prix... un tel prix
11 avantageux.

12 Un autre élément qu'il est important de se
13 souvenir, puis ça a été quand même mentionné
14 plusieurs fois durant la présente audience, c'est
15 de souligner que la proposition du Distributeur...
16 la proposition pour le... sa proposition pour le
17 tarif fait partie d'un ensemble. C'est une
18 proposition qui vise à réduire les coûts
19 d'exploitation, notamment les coûts énergétiques
20 des producteurs en serre, mais c'est une offre qui
21 devra ou qui va devoir être combinée justement
22 avec... qui se combine avec des offres ou avec des
23 programmes de différentes autres entités, comme TEQ
24 et le MAPAQ. Puis d'ailleurs on a entendu monsieur
25 Laniel ce matin, qui a fait je dirais une mise à

1 jour sur l'évolution de ces différents programmes-
2 là avec TEQ et avec... avec le MAPAQ et on comprend
3 justement effectivement que ça progresse à ce
4 niveau-là.

5 Puis d'ailleurs, le fait que la proposition
6 du Distributeur fasse partie d'un ensemble avait
7 d'ailleurs également été souligné par le ministre
8 Julien. Puis je réfère ici encore à la citation du
9 ministre Julien, que j'ai mise au paragraphe 7 de
10 notre argumentation. Donc, la proposition du
11 Distributeur c'est un jalon, je vous dirais, dans
12 cet écosystème.

13 Puis on a également... justement, on a
14 également fait référence à une enveloppe durant les
15 audiences, on a fait référence à une enveloppe de
16 quinze millions (15 M), notamment au niveau de ces
17 autres éléments-là, une enveloppe de quinze
18 millions (15 M) pour le triphasé.

19 Et ceci dit, le Distributeur effectivement
20 est tout à fait conscient puis tout à fait... puis
21 ça a été très bien mentionné par monsieur Fontaine
22 notamment lors des audiences, que c'est important
23 de promouvoir l'efficacité énergétique et que ça
24 fait partie... ça fait partie intégrante justement
25 de l'idée du Distributeur de l'accompagnement, il

1 va accompagner, puis c'est ce qui a été mentionné
2 par monsieur Fontaine, le Distributeur va
3 accompagner ses clients dans l'utilisation efficace
4 de l'électricité. Donc, vous pourrez relire la
5 citation que j'ai mise de monsieur Fontaine au
6 paragraphe 15 de l'argumentation.

7 Ce qui m'amène à la section 2 de
8 l'argumentation. Donc, la section 2 c'est
9 finalement un des éléments principaux justement de
10 notre proposition, donc, l'abaissement du seuil
11 d'admissibilité ainsi que d'inclure les clients au
12 tarif LG, donc, le Distributeur souhaite abaisser
13 le seuil de trois cents kilowatts (300 kW)
14 actuellement à cinquante kilowatts (50 kW), donc,
15 trois cents (300), c'est ce qu'on a dans l'OÉA
16 actuellement en vigueur, en plus d'élargir le tout
17 aux clients qui sont au tarif LG.

18 Au paragraphe 7, je trouvais intéressant de
19 rappeler, justement, parce que je l'ai mentionné
20 tout à l'heure, c'est un sujet qui a été discuté
21 dans l'avis au ministre que la Régie a rendu il n'y
22 a pas très longtemps, donc, c'est en deux mille
23 dix-sept (2017), finalement que la Régie, ici, je
24 vois c'est en deux mille dix-sept (2017) que la
25 Régie avait rendu son avis au ministre.

1 Puis dans sa pile de solutions numéro 6, la
2 Régie mentionnait que de revoir le seuil de
3 l'admissibilité à l'OÉA pour l'éclairage de
4 photosynthèse pouvait être effectivement une piste
5 intéressante pour le développement de la
6 serriculture.

7 Donc, la proposition du Distributeur permet
8 de répondre, justement, à cette piste de solution-
9 là que la Régie avait identifiée dans son avis au
10 ministre, en deux mille dix-sept (2017), donc, il y
11 a à peine trois ans.

12 Puis c'est intéressant de voir aussi,
13 maintenant, avec le recul, que l'abaissement, à
14 l'époque de quatre cents (400) à trois cents
15 kilowatts (300 kW) du seuil d'admissibilité a
16 permis, s'est traduite concrètement par une
17 augmentation du nombre d'abonnements et de la
18 consommation associée, donc, c'est mentionné dans
19 notre preuve et également au paragraphe 19, je le
20 rappelle, au paragraphe 19 de l'argumentation puis
21 on pense également, justement, que... le
22 Distributeur est d'avis que justement en abaissant
23 le seuil à cinquante kilowatts (50 kW), il va y
24 avoir déjà, dans un premier temps, à peu près
25 soixante-dix (70) nouveaux producteurs additionnels

1 qui pourraient assez rapidement pouvoir être
2 admissible à cette nouvelle offre.

3 Maintenant, la question d'élargissement au
4 tarif LG. Le Distributeur est d'avis que c'est
5 important, justement, en fait que c'est nécessaire
6 d'élargir au tarif LG l'admissibilité à l'offre
7 pour tenir compte, justement, de l'évolution de la
8 taille des serres.

9 Donc, on a parlé un petit peu de ce qui se
10 passe en Ontario, justement, avec différents
11 regroupements de serre, donc, effectivement, on
12 pense que ça peut être très intéressant, justement,
13 s'il y a une possibilité ou une option qui
14 permettrait ou qui encouragerait, c'est le terme
15 que je cherchais, un tel regroupement de serres. On
16 pense que ça pourrait effectivement être assez
17 important au niveau de la production en serre, à
18 cet effet-là.

19 Puis on voudrait également, un client qui
20 est actuellement au tarif M, donc, un client qui
21 est à un tarif de moyenne puissance, on voudrait
22 qu'il puisse continuer, s'il le souhaite et s'il en
23 est capable, si ça fait partie de son plan
24 d'affaire, de pouvoir augmenter sa production et
25 augmenter... de grossir.

1 Donc, dit à l'inverse de ce que je viens de
2 dire, on ne voudrait pas qu'en n'ayant pas accès au
3 tarif LG, que ça vienne créer une sorte de
4 contrainte réglementaire pour un tel client qui
5 voudrait élargir sa production, augmenter sa
6 production et qui pourrait devenir un client au
7 tarif LG.

8 Donc, on ne veut pas que les clients au
9 tarif LG, n'étant pas admissible à cette option-là,
10 que ça vienne constituer une sorte de contrainte
11 réglementaire. Donc, on souhaite éviter que cette
12 question-là, tarifaire, devienne un enjeu dans le
13 plan d'affaire de ces serristes.

14 Tout ça, dans l'optique que la proposition
15 du Distributeur, ce qu'elle vise, c'est de
16 permettre le développement de la production en
17 serre, tant celle des petites, moyennes que
18 grandes serres.

19 Donc, c'est dans cet optique-là que notre
20 proposition est faite.

21 La question de l'extension au chauffage des
22 espaces. En fait, c'est ça, c'est une autre mesure,
23 c'est une autre mesure que le Distributeur propose
24 ici, donc élargir le champ d'application au
25 chauffage des espaces puis le Distributeur est

1 d'avis que ça pourrait avoir un certain nombre,
2 justement, d'avantages un tel élargissement du
3 domaine d'application. Donc, ça viendrait
4 constituer un levier pour les producteurs en serre
5 qui sont aptes à se doter de systèmes de
6 chauffages électriques efficaces. Permettre une
7 diminution des charges d'exploitation pour les
8 producteurs, ainsi qu'une contribution à la
9 réduction des GES, par la substitution du chauffage
10 à partir de combustibles fossiles, tels le mazout
11 ou le propane.

12 Donc, effectivement, puis je pense que ça
13 ressort quand même assez bien de la preuve, le
14 Distributeur estime que ce sont surtout les
15 entreprises de petites et moyennes tailles qui
16 risquent de pouvoir profiter de cette extension-là
17 au chauffage des espaces.

18 Maintenant... Je suis à la section 4 de
19 l'argumentation. C'est peut-être un des éléments
20 qui a fait l'objet de plus de questions, durant
21 l'audience, depuis le début de la semaine, c'est-à-
22 dire la question d'admissibilité des serres de
23 cannabis.

24 Le Distributeur rappelle tout d'abord que
25 sa demande vise à soutenir le développement des

1 serres, et ce, sans distinction quant au type de
2 production des serres en question.

3 Le décret qui a été pris par le
4 gouvernement énonce des préoccupations qui visent
5 le développement de la production en serre dans son
6 ensemble. Puis la contribution au développement en
7 serre... au développement de la production en serre
8 est le canal, finalement, est le canal privilégié
9 retenu par le Distributeur pour atteindre
10 l'objectif d'améliorer l'autonomie alimentaire.

11 Puis je pense que ça vaudrait peut-être la
12 peine, justement, peut-être cette fois-ci, de
13 regarder un petit peu plus attentivement le décret.
14 Si on fait juste lire le titre, c'est... Le titre,
15 c'est le... c'est concernant les Préoccupations
16 sociales et environnementales, indiquées à la
17 Régie, à l'égard de la demande du Distributeur
18 d'électricité et de fixer un nouveau tarif visant
19 le développement de la production en serre. Donc,
20 déjà, au niveau du titre, on parle de la production
21 en serre de façon large, sans faire de
22 discrimination quant à d'autres types de cultures.

23 Également, les différents attendus du
24 décret vont en ce sens, puis... Ensuite, les
25 différentes conclusions vont également en ce sens.

1 Et vous allez... Si on regarde la deuxième
2 conclusion, c'est, oui, contribuer à
3 l'amélioration... à améliorer l'autonomie
4 alimentaire et le développement de la production en
5 serre au Québec. Donc, le développement de la
6 production en serre au Québec, fait partie de ce
7 qui est visé par le décret.

8 Puis, le Distributeur rappelle que sa
9 proposition, tout comme pour l'éclairage, tout
10 comme pour l'eau et là, pour l'éclairage de
11 photosynthèse qui est en vigueur depuis deux mille
12 treize (2013), vise la culture de tous types de
13 végétaux qui est cultivé en serre. Donc, je reviens
14 à ce que j'ai mentionné d'entrée de jeu. Je reviens
15 à l'analyse qui a été faite par le Distributeur
16 avant le dépôt, puis ce qui vous a été expliqué par
17 madame Caron dans l'extrait au paragraphe 2.

18 Le Distributeur a regardé c'est quoi les
19 outils qu'il avait à sa disposition, qu'est-ce
20 qu'il avait dans son coffre à outils tarifaire.
21 Puis, il a vu qu'il avait l'OÉA pour l'éclairage de
22 photosynthèse. Puis, qu'est-ce qu'il a fait, le
23 Distributeur? Il a décidé d'élargir la portée de
24 l'OÉA, qui était en vigueur depuis deux mille
25 treize (2013). Donc, élargir sa portée au

1 chauffage, ainsi qu'au niveau des seuils
2 d'admissibilité. Donc, c'est ça, l'exercice qui a
3 été fait par le Distributeur.

4 Donc, c'est en continuité avec l'approche,
5 avec la vision qui est préconisée depuis deux mille
6 treize (2013), que le Distributeur a choisi,
7 justement, de ne pas faire de discrimination entre
8 les différents types de cultures. Et donc, de
9 promouvoir l'ensemble de la production en serre.
10 Puis, je rajouterais qu'en cherchant à élargir la
11 portée du tarif, donc, ce que le Distributeur a
12 fait, la proposition du Distributeur ne visait
13 certainement pas de la restreindre. Donc je sais
14 qu'il y a un témoin du Distributeur qui a parlé
15 puis qui a utilisé l'expression « droits acquis »
16 plus tôt en audience. Puis je pense que c'est UC
17 hier qui y a fait référence durant son témoignage.
18 Loin de moi l'idée qu'il y a des droits acquis en
19 tarification. Je pense qu'on l'a plaidé clairement
20 dans le dernier dossier qui s'est terminé la
21 semaine dernière dans le 4045. Puis ce n'est pas
22 moi qui vais vous plaider qu'il y a des droits
23 acquis en tarification. Ça n'existe pas. C'est
24 clair.

25 Toutefois, de ce que je comprends, de ce

1 que le témoin du Distributeur mentionnait, c'est
2 que, pour les producteurs en serre, l'objet du
3 dossier est d'élargir l'OÉA, pas de le restreindre.
4 Donc, un producteur de cannabis en serre ne
5 s'attendait certainement pas, justement, à être un
6 peu une victime collatérale de la proposition du
7 Distributeur, donc une proposition qui vise à
8 élargir le tarif et non pas une proposition qui
9 vise à le restreindre.

10 Donc, tout ça pour vous dire que la
11 proposition du Distributeur vise la production en
12 serre dans son ensemble sans discrimination. Puis
13 c'est également important de voir ça sous l'angle
14 du développement d'une infrastructure. C'est ce que
15 souhaite développer le Distributeur. C'est le
16 développement d'une infrastructure serricole. Parce
17 que c'est ça qui offre une flexibilité. Parce qu'il
18 est en effet plus difficile de développer les
19 infrastructures serricoles que de modifier le type
20 de production d'une serre existante.

21 Puis d'ailleurs on a eu monsieur, le témoin
22 de l'UPA ce matin, vous l'a mentionné « c'est plus
23 facile de passer d'une serre qui produit du
24 cannabis à une serre qui produit des fruits et
25 légumes que l'inverse ». On voit que c'est facile,

1 c'est possible, justement, de passer quand même
2 d'un type de production à l'autre. Donc, en
3 encourageant l'industrie serricole dans son
4 ensemble, ça permet au Québec de se doter à moyen
5 ainsi qu'à long terme, justement, d'une flexibilité
6 qui est nécessaire et qui est utile, justement, à
7 l'autonomie alimentaire.

8 Puis je soumettrais, et c'est intéressant
9 ici de reproduire surtout le deuxième paragraphe de
10 la citation que j'ai mise au paragraphe 31 de
11 monsieur Fontaine qui explique que le marché des
12 producteurs en serre, c'est un écosystème qui est
13 assez intégré. Donc, ce sont les mêmes firmes
14 d'ingénieurs, les producteurs, fournisseurs
15 d'équipements de systèmes de contrôle. Puis déjà
16 eux ne se séparent pas en fonction du type de
17 production. Donc, on comprend que ce sont des
18 équipements qui sont semblables. D'où l'importance
19 d'avoir une vision ou une approche globale.

20 Ça nous amène également à la question...
21 Puis, là, je suis au paragraphe ou à la page...
22 paragraphe 32. Réserver l'application du tarif à
23 certains types de culture, à l'exclusion d'autres,
24 serait susceptible de présenter un certain nombre
25 de difficultés pratiques. Je pense que la preuve a

1 été assez claire tout au long de l'audience.

2 Plusieurs producteurs ne sont pas
3 spécialisés dans un seul type de culture. Donc, ce
4 n'est pas toujours facile de dissocier la
5 production d'un client. Donc, du côté tant la
6 production maraîchère qu'ornementale, la production
7 peut être caractérisée par une culture variée, puis
8 qui vise une diversification à des fins de gestion
9 de risque pour les producteurs. Donc, c'est une
10 approche qui est tout à fait, qui est tout à fait
11 économiquement louable.

12 Puis on l'a vu, notamment au niveau des
13 producteurs en serre à vocation ornementale, ceux-
14 ci peuvent, pendant une période de l'année,
15 produire des semis de légumes, des plants potagers
16 qui vont éventuellement être en vente, qui vont
17 être en vente dans les différents marchés. Et ce
18 sont ici, justement, des approches, des éléments
19 qui favorisent le développement de l'autonomie
20 alimentaire.

21 Donc, de venir restreindre l'offre du
22 Distributeur uniquement à la culture de fruits et
23 légumes, ça pourrait amener des suivis serrés, des
24 suivis qui sont compliqués, justement, du fait que
25 certains producteurs, leur culture va varier d'une

1 saison à l'autre, ça peut être une culture mixte,
2 ça peut être une culture qui va être variée, même
3 en même temps tu peux avoir une partie ça va être
4 de la culture de fruits et légumes, alors que
5 l'autre partie ça va être des... des fleurs
6 ornementales. Puis d'ailleurs monsieur Laniel a
7 très clairement témoigné sur ce sujet-là ce matin.

8 Puis dans un extrait que j'ai reproduit
9 justement au paragraphe 34 de l'argumentation,
10 c'est un extrait justement du mémoire de monsieur
11 Laniel de l'UPA, qui vient nous dire que déjà...
12 qu'il y a environ cent cinquante-six (156)
13 exploitations qui sont mixtes, qui produisent
14 autant légumes que plantes. Donc, ça démontre
15 justement que c'est une situation qui est assez
16 fréquente.

17 Puis de réserver justement l'application de
18 l'OÉA uniquement à la culture de fruits et légumes
19 pourrait également empêcher... pourrait également
20 être difficile d'application parce qu'un producteur
21 pourrait très bien, de toute bonne foi, changer sa
22 production après avoir été admissible à l'OÉA.
23 Donc, ça impliquerait probablement des suivis assez
24 réguliers de la part... donc, des inspections à de
25 multiples reprises par le Distributeur.

1 Puis je reviens ici aussi sur la
2 question... la question de l'admissibilité des
3 producteurs en cannabis. Le Distributeur rappelle
4 qu'ils sont déjà admissibles à l'OÉA actuelle, donc
5 les exclure de la proposition du Distributeur
6 pourrait avoir comme conséquence pratique, comme
7 conséquence je dirais peu pratique, d'avoir deux
8 options d'électricité additionnelle qui...
9 destinées aux producteurs en serre, qui
10 coexisteraient. Donc, un OÉA pour l'éclairage de
11 photosynthèse pour la production de cannabis et le
12 nouveau tarif proposé pour la production maraîchère
13 et horticole à des fins ornementales.

14 Donc, tout ça pour vous dire que la demande
15 du Distributeur ici - puis je l'ai mentionné... je
16 l'ai mentionné un petit peu plus tôt - ce n'est pas
17 de retirer l'accès aux serres de cannabis à
18 l'option que nous offrons, c'est d'élargir la
19 portée de l'OÉA, c'est ça la proposition du
20 Distributeur, c'est d'élargir la portée de l'OÉA.

21 Donc, le Distributeur soumet
22 respectueusement que son approche, donc d'avoir un
23 tarif qui s'applique... qui vise l'ensemble de la
24 production serricole, c'est une approche qui est
25 simple, efficace et équitable, en plus de

1 contribuer aux différents objectifs visés par le
2 décret.

3 En cours d'audience vous avez, Monsieur le
4 Président... je ne sais pas si c'est vous ou un de
5 vos collègues, mais il y a eu différentes questions
6 justement sur l'enjeu de la perception, qui est lié
7 au cannabis. C'est important aussi de garder en
8 tête l'enjeu de la... je pense qu'on peut voir
9 également l'enjeu de la perception sous un autre
10 angle. C'est important de garder en tête que
11 l'enjeu de la perception, qui serait lié au fait de
12 remettre en cause un moyen, soit le soutien à la
13 production serricole dans son ensemble, moyen ici
14 qui est mis de l'avant par le gouvernement dans le
15 cadre de l'atteinte de divers objectifs,
16 d'améliorer l'autonomie alimentaire.

17 Donc, il faut éviter la perception que la
18 crainte d'un envahissement de l'option par une
19 clientèle particulière, crainte qui par ailleurs
20 est non soutenue par la réalité, puisse devenir...
21 puisse constituer un frein dans la bonification
22 justement de solutions et le développement du
23 secteur serricole.

24 Ce qui m'amène à la section 5 de mon
25 argumentation. Le Distributeur soutien justement

1 que l'impact tarifaire de sa proposition est
2 raisonnable en regard des avantages que la société
3 va en tirer. Puis le Distributeur invite justement
4 la Régie à soupeser sa demande, notamment à la
5 lumière de l'article 5 de la Loi sur la Régie de
6 l'énergie, ainsi que les différents objectifs qui
7 sont mentionnés au décret.

8 Donc, déjà à l'article 5 on... on nous
9 parle... la Régie assure - on connaît très bien
10 l'article 5 - assure la conciliation entre
11 l'intérêt public, protection des consommateurs. On
12 parle également, dans le respect des objectifs des
13 politiques énergétiques. Je vous l'ai mentionné un
14 petit peu plus tôt. Le développement du secteur
15 serricole est mentionné à la politique énergétique
16 deux mille trente (2030) du Gouvernement du Québec.

17 Ici le Distributeur soumet que l'intérêt
18 public s'exprime notamment par le décret, lequel
19 fait suite, justement, quand on lit, quand on
20 regarde c'est quoi le processus qui est prévu à la
21 Loi sur la régie d'énergie, le décret fait suite à
22 l'examen par le gouvernement, de la proposition
23 qu'a faite le Distributeur.

24 Donc, le gouvernement est d'avis que
25 c'était un tarif qui était nécessaire et une fois

1 qu'il en vient à cette conclusion-là, il prend le
2 décret. De même que les circonstances
3 exceptionnelles vécues en lien avec la crise
4 sanitaire dont j'ai parlé en introduction.

5 Sur l'impact lui-même, regardez, je pense
6 que l'extrait de madame Caron, au paragraphe 39 dit
7 tout. Cet extrait-là reprend, finalement, la
8 position du Distributeur sur cette question-là,
9 c'est un... c'est un extrait très complet, donc, on
10 a un impact tarifaire qui est minime, au bout de
11 vingt (20) ans, sur la base d'hypothèses
12 conservatrices.

13 Donc, c'est un impact tarifaire qui est
14 tout à fait, qui est tout à fait marginal.

15 Puis l'intérêt public, également,
16 justement, l'intérêt public et les bénéfices pour
17 le Québec en entier de la proposition tarifaire
18 Distributeur vont se refléter par la contribution
19 que l'offre tarifaire va faire aux différents
20 objectifs mentionnés au décret, donc contribuer à
21 l'autonomie alimentaire et au développement de la
22 production en serre, on en a parlé beaucoup.

23 Favoriser la conversion des systèmes de
24 chauffage à l'électricité, donc, c'est la réduction
25 des GES, donc, ici, ça y contribue, alors c'est

1 encore d'intérêt public.

2 Ainsi que favoriser le développement de
3 nouveaux projets de serre qui soutiennent la
4 relance économique.

5 Donc, le Distributeur demande justement à
6 la Régie, au niveau de son analyse de l'impact
7 tarifaire, de prendre en considération, de
8 considérer l'ensemble de ces éléments-là que je
9 viens de mentionner.

10 Sur la question de pérennité de l'offre, je
11 vais passer relativement rapidement. Je pense que
12 la réponse du Distributeur à la question 2.4 de la
13 demande de renseignements numéro 2 de la Régie est
14 assez claire par rapport à ça.

15 Sur un horizon de vingt (20) ans, le
16 Distributeur, les perspectives du Distributeur sont
17 à l'effet, justement, que le prix de l'OÉA serait
18 toujours inférieur au prix moyen payé par un client
19 au tarif M. Donc, je pense qu'on a quand même ici
20 un bon signal à l'effet que sur une perspective
21 justement de vingt (20) ans, on a une offre qui est
22 pérenne puis une offre qui va être à... qui devrait
23 toujours être à un tarif raisonnable.

24 Maintenant, je vais aborder une autre
25 question qui n'a pas été traitée en audience, parce

1 que ça ne faisait pas partie de l'audience, mais
2 dont la Régie nous a néanmoins demandé de traiter,
3 suite à une demande faite par un intervenant
4 pour... qui souhaitait justement que l'offre
5 tarifaire du Distributeur soit élargie à la
6 question des réseaux autonomes.

7 Donc, la Régie nous a invités, dans une
8 correspondance du dix-sept (17) ou une
9 correspondance... c'est ça, du dix-sept (17)
10 septembre, la Régie invitait tant le CREE que le
11 Distributeur à faire des représentations quant à la
12 nécessité ou la pertinence d'une phase 2 au présent
13 dossier. Phase 2 qui porterait sur l'application de
14 nouveaux tarifs, justement, qui viseraient le
15 développement de la production en serre, en réseaux
16 autonomes.

17 Le Distributeur rappelle que le présent
18 dossier vise à examiner la proposition tarifaire
19 déposée par le Distributeur. C'est une demande,
20 ici, qui a été initiée, qui a été déposée en
21 conformité avec le processus prévu à l'article 48.4
22 de la Loi sur la Régie.

23 Je l'ai répété d'entrée de jeu, le contexte
24 dans lequel ça s'est fait. Madame Caron a également
25 très bien expliqué ce processus, lors

1 d'interrogatoires, justement des différents contre-
2 interrogatoires des témoins du Distributeur.

3 Donc, tout ça pour dire que le décret fait
4 écho à la proposition du Distributeur, en
5 permettant, justement, au Distributeur de déposer
6 ensuite sa demande à la Régie. Et non pas l'inverse
7 comme semble soutenir l'intervenant dans son
8 mémoire, c'est-à-dire que le Distributeur aurait
9 déposé un dossier à la Régie pour répondre au
10 décret. Donc, ici, c'est l'article 48.4 qui guide
11 le déroulement des différentes étapes et c'est ce
12 qui a été fait. Donc, le décret a été pris suite à
13 la proposition, suite au rapport du Distributeur
14 qui faisait état de la présente proposition. Et
15 ensuite, une fois le décret pris, le Distributeur
16 s'est adressé à la Régie.

17 Également, je pense que c'est important de
18 le rappeler, même si ça va de soi, la proposition
19 du Distributeur, ici, s'inscrit dans le contexte,
20 dans la réalité du réseau intégré. La réalité des
21 réseaux autonomes, c'est de connaissance d'office
22 de la Régie. La réalité des réseaux autonomes, au
23 niveau des approvisionnements, est tout à fait
24 différente. C'est un monde distinct. Donc, l'OÉA
25 pour l'éclairage de photosynthèse actuellement en

1 place, tout comme, finalement, la nouvelle
2 proposition tarifaire est un... constitue un tarif
3 qui vise l'effacement des clients aux heures les
4 plus chargées du réseau intégré. Donc, afin
5 d'éviter des achats en puissance. Puis, on a une
6 formule de détermination des prix qui est établie
7 en fonction des coûts évités, des prévisions
8 d'achats à court terme du Distributeur.

9 Donc, par sa nature même, ici, on a un
10 tarif qui est un moyen tarifaire de gestion de la
11 puissance. Donc, par sa nature même, ce tarif ne
12 peut s'appliquer qu'en réseau intégré. Donc...
13 Puis, c'est encore en connaissance d'office de la
14 Régie, qui connaît quand même bien la réalité des
15 différents réseaux autonomes, réalité différente de
16 celle du réseau intégré, qui rend impossible
17 l'implantation de la présente option tarifaire
18 proposée.

19 Déjà, on se souvient que la chauffe dans
20 les réseaux autonomes n'est pas permise au nord du
21 cinquante-troisième (53^e). On a des profils de
22 consommation en réseaux autonomes qui sont très
23 différents de ceux du Sud. Donc, on n'efface rien.
24 Il y a peu de marge de manoeuvre dans plusieurs des
25 réseaux autonomes, justement pour alimenter une

1 nouvelle charge. Donc, il n'y aurait pas de place
2 pour une telle offre. Puis, on a des coûts évités,
3 en réseaux autonomes, qui sont également beaucoup
4 plus élevés. Puis, également, on peut penser que si
5 on mettait en oeuvre un tel tarif en réseaux
6 autonomes, il y aurait un nombre d'heures et des
7 durées de restrictions qui seraient probablement
8 beaucoup plus longues, beaucoup plus importantes
9 qu'en réseau intégré. Donc, on a une offre qui est
10 tout simplement non viable, ni économiquement
11 avantageuse en réseaux autonomes.

12 De plus, si le souhait de l'intervenant
13 devait être de voir s'il devait y avoir une autre
14 offre tarifaire qui pourrait être intéressante à
15 ces fins-là en réseaux autonomes, le Distributeur
16 soumet qu'à ce moment-là, c'est l'article 48.4 qui
17 trouverait application et la Régie ne pourrait pas,
18 dans le cadre d'une phase 2, examiner une telle
19 autre offre ou une telle autre proposition - qui
20 n'existe pas actuellement - de tarif qui viserait
21 les réseaux autonomes. Sans passer, justement, par
22 tout le chemin de l'article 48.4, c'est-à-dire :
23 Hydro-Québec présente un mémoire au gouvernement,
24 le gouvernement prend un décret et ensuite, on
25 vient à la Régie. Donc, toute demande pour une

1 offre autre que celle présentée ne devrait être
2 soumise préalablement au gouvernement et ne
3 pourrait pas faire l'objet d'un examen dans une
4 phase 2 du présent dossier.

5 Un autre élément de varia que je veux
6 aborder, c'est sur la question de la nécessité
7 d'une expertise. Je vais être très bref par rapport
8 à ça. En fait, essentiellement, le Distributeur
9 réitère les propos qu'il avait prononcés dans sa
10 lettre du vingt-quatre (24) septembre, le
11 témoignage de madame Yank qui était, oui, très...
12 très intéressant, très instructif. Mais souvenons-
13 nous que fondamentalement, ici, ce que la Régie
14 doit faire, c'est approuver un tarif. Un tarif qui
15 s'inscrit aussi dans un continuum. Donc, qui
16 s'inscrit dans... dans le continuum de l'option...
17 de l'offre d'électricité additionnelle qui est
18 présentement en vigueur, que la Régie connaît.
19 Donc, en matière de tarification, de fixation d'un
20 tarif, c'est la Régie les experts. Donc, c'est
21 véritablement ça qui est l'objet du présent
22 dossier, c'est fixer un tarif.

23 Et pour ça, je pense que c'est la Régie qui
24 possède l'expertise. Donc, ça peut être un rapport
25 d'analyste, mais ça n'a pas... on n'a pas le besoin

1 d'avoir une expertise pour ce dont madame Yank est
2 venue témoigner.

3 Donc, en conclusion, le Distributeur fonde
4 ses propositions sur sa capacité à contribuer à
5 l'objectif sociétal important d'accroître
6 l'autonomie alimentaire du Québec et sur le fait
7 que ces propositions constituent un soutien
8 accentué au développement d'entreprises locales,
9 particulièrement les producteurs de fruits et
10 légumes en serre.

11 Ce sont des mesures qui se veulent
12 structurantes, qui permettent d'accroître les
13 ventes d'électricité, tout en répondant aux besoins
14 de gestion du réseau, ce qui contribue à la
15 réduction des gaz à effet de serre par la
16 substitution du chauffage à partir de combustible
17 vers l'électricité et qui pourraient également
18 contribuer à l'objectif des PSQ de doubler à termes
19 leur production.

20 C'est une demande qui est dans l'intérêt
21 public étant donné que c'est le Québec au complet
22 qui sortirait gagnant justement d'une telle
23 demande, c'est ce qu'on vous soumet, une telle
24 demande question favoriserait justement, qui
25 permettrait de favoriser ou d'aider la souveraineté

1 alimentaire, ainsi que le développement des serres.

2 Comme on le mentionnait, effectivement, le
3 Distributeur est d'avis que sa demande favorisera
4 le développement et la croissance des serres,
5 principalement celles de petite et moyenne
6 tailles, mais aussi les plus grandes.

7 Ici, il ne s'agit pas ici de pénaliser ce
8 que l'on cherche par ailleurs à encourager, soit la
9 croissance des serres... Puis ça revient à ce que
10 je vous mentionnais par rapport à au (inaudible)
11 puis au tarif LG et, par conséquent, l'autonomie
12 alimentaire. Donc, la demande respecte aussi les
13 différents objectifs visés par le décret.

14 Donc, je crois que j'ai pas mal respecté
15 mon temps, donc ça conclut mes observations.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, merci, Maître Turmel. Est-ce qu'il y a des
18 questions? Aucune question. Maître Rozon, aimez-
19 vous mieux réfléchir puis je passe à des questions
20 avant?

21 Me LOUISE ROZON :

22 Oui, faites ça.

23 LE PRÉSIDENT :

24 O.K. Je vais y aller. De façon brève, parce que
25 vous avez effectivement mis beaucoup d'éléments

1 dans votre plaidoirie. Mais, juste pour revenir sur
2 un point que vous avez soulevé...

3 Me SIMON TURMEL (HQD) :

4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :

6 ... par rapport à la question du cannabis. Je
7 voulais juste préciser que c'était pas une question
8 de perception du public par rapport à cet usage-là
9 parce que c'est un usage légal puis il n'y a aucun
10 problème là-dessus. C'est pas ça l'enjeu du tout.

11 Je vais faire juste une petite genèse pour
12 recontextualiser ce que j'ai souligné. C'est
13 simplement le fait qu'il y a un décret qui a été
14 émis par le gouvernement et vous avez bien
15 reproduit le décret dans votre document.

16 Et lorsqu'on prend, par exemple... Je vais
17 demander à madame la greffière de prendre la pièce
18 B-0002 de la preuve qui est la demande d'Hydro-
19 Québec, la demande initial d'Hydro-Québec. À la
20 page, juste une minute, je vais me retrouver moi-
21 même. Ici, les paragraphes 7, 8, 9 et 10. Ça va.

22 Si on lit le paragraphe 7, c'est indiqué,
23 et là j'essaie de faire un lien avec tout ce que
24 vous avez produit à ce jour. C'est indiqué :

25 Dès le mois de mars 2020, le Québec a

1 alimentaire du Québec en matière de
2 fruits et de légumes.

3 Et la nouvelle offre qui a été faite à 10. Et si je
4 vais maintenant à l'autre document qui est votre
5 preuve, la B-0004, Madame la Greffière. Page 1,
6 oui, contexte. Vous avez à peu près la même chose
7 aux lignes 1 à 6. Alors c'est le cadre, c'est le
8 contexte général, vous parlez de 1 à 6 de
9 restrictions aux frontières. Alors, c'est
10 manifestement pas une question de cannabis. D'où ma
11 question que je soulevais vous parlez de production
12 alimentaire. 7 à 10, vous référez au communiqué de
13 presse lequel parle de souveraineté alimentaire
14 relatif à la production de fruits et légumes. Et
15 l'autre paragraphe, des lignes 11 à 15, on réfère à
16 l'accroissement de l'autonomie alimentaire du
17 Québec en matière de fruits et légumes.

18 Nous autres ce que nous avons ici
19 aujourd'hui devant nous autres, c'est un décret
20 adressé à la Régie dans lequel on nous demande de
21 donner suite à ce décret en fonction des tarifs
22 proposés par Hydro-Québec. Et, là, ma question que
23 je soulevais, c'était une perception par rapport à
24 une quelconque consommation, mais tout simplement,
25 est-ce que l'inclusion de la production de cannabis

1 en serre répond à... est conséquente avec le décret
2 préparé, déposé par le gouvernement.

3 Alors, la question que je disais, c'était,
4 est-ce que ça ne vous nuit pas de faire un tel
5 lien, production alimentaire et cannabis? C'est
6 plus ce contexte-là général que j'amenais. Et je
7 vous interpelle avec votre requête ainsi que votre
8 preuve sur comment peut être perçu cette preuve par
9 rapport à cette extension à la production de serre
10 en expliquant que vous ne faites qu'élargir le
11 tarif existant, dont vous parlez à tout bout de
12 champ de nouveau tarif, de nouvelle offre
13 tarifaire. C'est juste ce contexte-là que je
14 voulais mettre en branle. J'aimerais ça vous
15 entendre comment, pourquoi cette introduction-là ne
16 ciblent que les fruits et légumes. J'ai essayé de
17 faire la part des choses dans mon introduction.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Bien, en fait, puis je pense que j'ai répondu en
20 partie, justement, à votre interrogation en début
21 de plaidoirie. Je pense que c'est important de...
22 Puis je l'ai mentionné en reprenant la citation de
23 madame Caron qui est reproduite au paragraphe 2 de
24 l'argumentation, qui est un peu la genèse de la
25 démarche du Distributeur pour arriver à présenter

1 cette nouvelle offre tarifaire.

2 Oui, la question de la souveraineté
3 alimentaire, c'est ce qui a été l'élément
4 déclencheur, c'est ce qui a fait en sorte qu'il y a
5 eu une réflexion, effectivement, qui s'est lancée,
6 à savoir, au mois d'avril, la PDG, effectivement,
7 d'Hydro-Québec a pris position sur cette question-
8 là de la souveraineté alimentaire. Puis comme j'ai
9 mentionné, à partir de là, Hydro-Québec s'est
10 questionnée, qu'est-ce que j'ai dans mon coffre à
11 outils tarifaire; qu'est-ce que j'ai comme tarif
12 qui pourrait, justement, permettre ou comme base de
13 tarif qui pourrait permettre de venir répondre à ce
14 souhait, à cette idée-là.

15 Et c'est là effectivement qu'on a identifié
16 l'OÉA. Puis ce que je vous dis, c'est que, puis
17 c'est ce que je vous ai dit, les serres de cannabis
18 étaient déjà admissibles à l'OÉA. Donc, l'idée de
19 notre proposition, l'idée de la proposition du
20 Distributeur, c'est de venir élargir la portée de
21 l'OÉA au chauffage. Ce n'était d'aucune façon de
22 venir restreindre la portée ou restreindre le champ
23 d'application de l'OÉA.

24 Donc, je comprends très bien ce que vous
25 dites. Mais ici ce qu'on souhaite ou ce qu'on

1 souhaite avec notre proposition, c'est justement
2 c'est... nous, on pense, c'est le développement de
3 l'industrie des serres, l'industrie serricole. Et
4 c'est ce que souhaite le décret. Effectivement, je
5 comprends très bien, puis je comprends très bien ce
6 qu'on a écrit dans notre preuve puis ici dans la
7 requête. Mais comme je vous dis, ce qu'on a écrit,
8 ce sont les éléments déclencheurs. Ce qu'on a
9 décrit, c'est vraiment l'élément déclencheur de
10 cette réflexion.

11 Ensuite, on a un décret qui parle du
12 développement des serres. Oui, il fait référence à
13 l'autonomie alimentaire. Mais comme on vous l'a
14 dit, nous, on pense que l'autonomie alimentaire, ça
15 passe par le développement des serres, de
16 l'industrie des serres. Et l'idée avec notre
17 proposition était aucunement de venir restreindre
18 l'OÉA, de venir restreindre son champ d'application
19 et de venir écarter l'admissibilité des serres
20 productrices de cannabis puisqu'elles pouvaient
21 déjà profiter de l'OÉA qui était en place à ce
22 moment-là. Donc, ce n'est pas de faire en sorte que
23 ce soient des victimes collatérales, si je peux
24 utiliser cette expression-là, de la proposition du
25 Distributeur.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça va. Donc pour Hydro, le tarif proposé répond au
3 décret du gouvernement, c'est ce que je comprends.

4 Me SIMON TURMEL (HQD) :

5 Oui, oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

8 Me SIMON TURMEL (HQD) :

9 En fait, si je peux... si je peux... si je peux
10 juste apporter une précision à ma réponse, puis
11 c'est ressorti des témoignages, Hydro a présenté
12 son rapport au gouvernement, en faisant état de sa
13 proposition tarifaire, le décret a été pris et
14 ensuite le Distributeur a présenté sa demande à la
15 Régie.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ça va, merci beaucoup pour votre réponse, Maître
18 Turmel. Maître Rozon?

19 Me LOUISE ROZON :

20 Oui, je vais... je vais faire un peu de chemin sur
21 les producteurs de cannabis. En fait, le... l'UPA a
22 présenté les résultats d'un sondage où... qui
23 démontre que les... que les citoyens du Québec
24 sont... sont d'accord majoritairement pour accorder
25 un tarif... un tarif préférentiel aux producteurs

1 en serre. Puis je ne suis pas certaine que si on
2 avait posé la question : est-ce que vous êtes
3 d'accord pour... qu'on accorde un tarif, un bas
4 tarif aux producteurs de cannabis? Je pense que la
5 réponse aurait été différente. Puis c'est peut-être
6 là où le bât blesse, là.

7 Mais ce que je comprends de... de la preuve
8 c'est que les producteurs en serre... les
9 producteurs de cannabis sont déjà clients de
10 l'option d'électricité additionnelle qui est
11 actuellement en vigueur et que l'offre, la nouvelle
12 offre vise essentiellement les petits et moyens
13 producteurs qui... qui ne... ou on a compris qu'il
14 y avait peu de chance que de nouveaux producteurs
15 en serre de cannabis soient... fassent partie de
16 ces nouveaux clients-là.

17 L'autre élément que vous avez mentionné
18 dans votre plaidoirie, Maître Turmel, c'est... puis
19 je veux juste être bien certaine de comprendre, là,
20 si la Régie acceptait les recommandations de
21 certains clients, parce qu'il y a certains
22 clients... certains intervenants, d'exclure les
23 producteurs de cannabis, est-ce que vous êtes en
24 train de dire : bien il y aurait une problématique
25 reliée à l'équité procédurale, au droit d'être

1 entendu parce que les producteurs de cannabis ne
2 peuvent pas imaginer qu'on va les exclure d'une
3 offre qui existe déjà?

4 Me SIMON TURMEL (HQD) :

5 Oui, en fait...

6 Me LOUISE ROZON :

7 (Inaudible).

8 Me SIMON TURMEL (HQD) :

9 Ça nous mènerait, effectivement, à une
10 problématique où, comme je le mentionnais, en
11 élargissant l'offre, on ne visait pas à la
12 restreindre. On ne visait pas, en élargissant
13 l'offre, on ne visait pas à restreindre
14 l'admissibilité aux producteurs de cannabis. Donc,
15 il pourrait effectivement, dans la mesure où vous
16 deviez les écarter, alors que ce n'est pas la
17 proposition du Distributeur et que ce n'était pas
18 non plus l'intention du Distributeur de changer
19 quoi que ce soit, puisqu'ils étaient déjà
20 admissibles à l'OÉA depuis deux mille treize
21 (2013), ça amènerait effectivement certaines...
22 certaines problématiques que vous venez de
23 mentionner.

24 Me LOUISE ROZON :

25 D'accord. J'ai une autre question...

1 Me SIMON TURMEL (HQD) :

2 Puis tout ceci, puis je ne reviens pas sur la
3 question des droits acquis, je veux simplement que
4 ce soit clair que pour le Distributeur, ce n'est
5 pas... en matière de tarification, il n'y a pas de
6 droits acquis, là, je veux juste... je veux juste
7 que ça aussi ce soit... ce soit clair, là, mais ça
8 amènerait néanmoins les problématiques que vous
9 venez de mentionner.

10 Me LOUISE ROZON :

11 O.K. Vous avez évidemment été... vous étiez
12 présent, Maître Turmel, au moment où la Régie a
13 posé des questions à l'UPA, notamment sur les...
14 sur les possibilités d'appliquer des périodes de
15 restriction qui pourraient être différentes pour
16 l'éclairage de photosynthèse que pour la chauffe...
17 le chauffage des espaces. On aimerait voir si c'est
18 possible, peut-être que le Distributeur commente
19 cette... cette possibilité-là, peut-être en
20 réplique, là.

21 Me SIMON TURMEL (HQD) :

22 Oui.

23 Me LOUISE ROZON :

24 Que vous puissiez demander... évidemment, on ne
25 s'attend pas à ce que vous puissiez nous donner une

1 réponse, là, à cette... à cette question-là, mais
2 on aimerait peut-être avoir le... le positionnement
3 du Distributeur quant à cette possibilité.

4 Me SIMON TURMEL (HQD) :

5 Je propose effectivement de vous revenir en
6 réplique avec ça, parce que ça peut, il peut y
7 avoir effectivement...

8 Me LOUISE ROZON :

9 C'est compliqué.

10 Me SIMON TURMEL (HQD) :

11 C'est certain, ça. Beaucoup d'éléments à considérer
12 dans une telle approche et je pense que c'est
13 important, de la réflexion... c'est difficile à
14 répondre à froid à une telle question, vu qu'il y a
15 une réflexion qui doit se faire sur les
16 conséquences d'une telle approche et sur la
17 possible mise en application aussi d'une telle
18 approche et qu'est-ce qu'est-ce que ça impliquerait
19 d'un point de vue, à tous points de vue, là, mais
20 nous vous reviendrons sur cette question à
21 l'occasion de la réplique.

22 Me LOUISE ROZON :

23 Parfait, je n'ai pas d'autres questions. Merci
24 beaucoup.

25

1 Me SIMON TURMEL (HQD) :

2 Je vous remercie.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc, ça complète, alors il n'y a pas d'autres
5 questions. Donc, merci, Maître Turmel. Nous pouvons
6 maintenant entreprendre la plaidoirie de l'AHQ-ARQ.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Bonjour.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Bonjour, Maître Cadrin.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Alors, le son est toujours bon, avec mon casque
13 d'écoute?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Excellent.

16 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

17 Alors, merci. Donc, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ,
18 merci. On a produit le plan d'argumentation un peu
19 plus tôt ou pendant le lunch ou à peu près. Juste
20 un petit peu après la production par Hydro-Québec.

21 D'entrée de jeu, je fais un aparté, avant
22 d'entrer dans le plan d'argumentation. Je ne
23 parlerai pas de la formule de détermination du
24 prix. Vous allez être contents de le savoir. Je ne
25 pense pas que je vais vous aider, si jamais j'en

1 parlais, de toute façon, je vais juste vous
2 mélanger.

3 Par contre, c'est un problème important
4 pour l'AHQ-ARQ. Selon nous, c'est un problème qui
5 doit être traité puis évidemment, selon nous, il y
6 des erreurs méthodologiques qui ont été exprimées
7 par monsieur Raymond. Mais vous avez tout ce qu'il
8 faut pour pouvoir regarder ça.

9 Évidemment, la recommandation numéro 6 va
10 avec la recommandation numéro 7, donc la formule de
11 détermination de prix, parce que la formule... la
12 recommandation numéro 6 vous demande de refaire ou
13 de refaire faire l'analyse économique avec la bonne
14 formule, par Hydro-Québec Distribution. L'analyse
15 économique qu'on a obtenue en complément de preuve
16 suite à notre demande en début de dossier, parce
17 qu'il n'y en avait pas au dossier.

18 Alors, c'est important pour nous.

19 Évidemment, les arguments économiques, ont toujours
20 été au coeur de nos préoccupations. Là, je mets de
21 côté ces éléments-là, ce n'est pas parce que je
22 n'en parle pas dans mon argumentation et que je
23 choisis un sujet qui nous anime tous, le cannabis.
24 Alors, pour pouvoir vous en parler, à ce stade-ci.

25 Alors, je m'en voudrais de tenter de faire

1 la genèse ou l'exégèse, là, de cette option
2 d'électricité interruptible photosynthèse, deux
3 mille treize (2013). Ensuite, de vous faire la
4 genèse, là, que vous venez juste de faire, du
5 décret actuel dont on parle, mais je pense qu'il y
6 a lieu de faire un pas en arrière pour mieux aller
7 vers l'avant.

8 Le Distributeur, on l'a fait dans notre
9 argumentation, on l'a fait dans notre preuve, on
10 fait... on prend les tarifs existants, ce que nous
11 a expliqué maître Turmel en commençant. Si on prend
12 les tarifs existants qu'on avait, on a l'OÉA,
13 photosynthèse, qui existe depuis deux mille treize
14 (2013) et on nous dit : parfait, on va agrandir ce
15 tarif existant là.

16 Alors, ce n'est pas un nouveau tarif, comme
17 on l'a déjà dit, c'est on va agrandir un tarif
18 existant. Parfait.

19 Ce qu'on oublie de dire, par contre, puis
20 comme on va parler spécifiquement du cannabis, et
21 (inaudible) c'est qu'on a déjà essayé de
22 l'agrandir, l'OÉA actuel, celui actuel ou le pré-
23 existant, dans le fond, puis on a demandé de le
24 mettre (inaudible) tarif LG. Puis vous avez rendu
25 une décision là-dessus, il n'y a pas très

1 longtemps, en deux mille dix-neuf (2019), en disant
2 que c'était non. Non, parce que ça profiterait ou
3 ça favoriserait la production de cannabis.

4 Alors, moi, je vous ai lus, d'autres vous
5 ont lus, dont le gouvernement, je présume. Alors,
6 est-ce qu'ici, en disant : bien on est venu
7 agrandir l'OÉA sur la base de la genèse que vous
8 avez faite, Monsieur le président il y a quelques
9 instants, que je ne referai pas, on va vous reposer
10 la question du LG, parce qu'on parle de la plus
11 petite puissance mais on ne parle pas de la plus
12 grande, celle du LG.

13 Alors on revient à la charge avec
14 exactement la même question, et cette fois-ci,
15 l'Halloween est passé, mais dans un autre
16 déguisement dans le fond, parce qu'elle est bien
17 habillée et cette fois-ci on vous repose la même
18 question. On va étendre l'OÉA au LG. Bon, c'est sûr
19 qu'assis dans ma chaise ou assis dans la chaise de
20 l'ARQ et de l'AHQ on est loin des préoccupations
21 alimentaires, que vous pouvez vous imaginer sont au
22 coeur de nos préoccupations. On est très à l'aise
23 avec la proposition pour l'alimentation des
24 Québécois et évidemment l'approvisionnement de nos
25 restaurants, de nos hôtels, de notre clientèle.

1 Mais est-ce qu'on n'est pas en train de
2 faire un appel déguisé de votre décision de
3 (interruption de son)

4 Est-ce qu'on a expliqué au gouvernement
5 dans le rapport qu'on lui a soumis, à moins que le
6 rapport on n'ait pas besoin de lui expliquer, parce
7 que je présume que le gouvernement vous lit sur ces
8 questions-là et quand il se pose ces questions-là
9 il a déjà la connaissance de vos décisions. Moi,
10 nous, on l'a quand qu'on vous en parle.

11 Puis on est un peu tombé sur notre chaise,
12 pour ne pas dire autre chose, lorsqu'on a vu que le
13 cannabis était encore à l'ordre du jour avec un
14 tarif LG. On ne peut pas comprendre. Honnêtement,
15 on ne peut pas comprendre. Et ce n'est pas juste
16 votre mère à la maison, Monsieur le Président, qui
17 ne comprendrait pas, la mienne non plus. Pourquoi,
18 puis comment on peut associer tout ça ensemble. Et
19 surtout... Puis, c'est là que je fais un peu du
20 chemin à l'extérieur de ce qui a déjà été dit, par
21 vous-même il y a quelques instants, madame la
22 régisseur Rozon également, il y a une décision qui
23 a été rendue là-dessus.

24 Or, ce n'était pas le but de l'OÉA au
25 départ. On y reviendra, tout à l'heure, dans

1 quelques instants, mais ici, de parler puis dire
2 que : « Vous savez, le cannabis, dans le fond, on
3 voulait (inaudible) le gouvernement serait d'accord
4 à réaliser toutes les serres, de toutes les
5 grosseurs. Sans égard. » Peut-être que c'était ça
6 son idée, mais ce n'est certainement pas le
7 cannabis. Et ça ne serait certainement pas une
8 façon pour nous de réviser ou un appel déguisé
9 qu'on appelle en droit, dans le fond, de vous
10 reposer la même question que vous venez de répondre
11 il y a cinq minutes de ça en disant « non ». Parce
12 que ce n'est pas le but de l'exercice (inaudible).

13 C'était le fardeau d'Hydro-Québec et pas le
14 nôtre. Mais vous avez refusé le dépôt du rapport.
15 Ça va, là. Mais c'était donc son fardeau, à Hydro-
16 Québec, de dire que le gouvernement voulait
17 justement spécifiquement prévoir cette discussion-
18 là sur le (inaudible). Selon moi, on peut présumer
19 (inaudible) il connaît votre décision, il sait que
20 vous venez de dire non, puis là, faudrait que ça
21 revienne par la porte d'en arrière. Je ne pense pas
22 du tout que c'est ce que le gouvernement voulait
23 dire dans son décret.

24 Puis, avec respect pour ce que maître
25 Turmel (inaudible) a mentionné, donc (inaudible) de

1 ce (inaudible), je ne suis pas du tout d'accord
2 avec cette interprétation. On ne peut pas lire le
3 titre du décret, puis essayer de lui faire dire
4 toutes sortes de choses, parce qu'il ne dit pas
5 d'autres choses. Ça ne marche pas comme ça, là. Le
6 gouvernement fait un décret, il vous donne ses
7 préoccupations. Ce qui n'est pas mentionné dans ses
8 préoccupations ne peut pas être inféré parce que ce
9 n'était pas mentionné. Il faut le mentionner, il
10 faut le spécifier.

11 Alors, comme j'ai dit tout à l'heure, je
12 pense que l'objectif est louable. Le contexte et là
13 j'arrive directement dans mon argumentation qui
14 pourrait apparaître à l'écran si vous le voulez
15 bien. Et je ne vous lirai pas en long et en large.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Approchez donc, peut-être, Maître Cadrin, votre
18 micro plus près de votre bouche. Pas les écouteurs,
19 mais le micro. Où est-ce qu'il est, votre micro? Il
20 est après le fil?

21 Me STEVE CADRIN :

22 Ah, il n'est pas après le fil, il est directement
23 sur le casque d'écoute. C'est tout ce que j'avais
24 comme casque. Vous m'entendez mal, c'est ça?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, parce qu'il y a un petit peu de... C'est sourd
3 un peu, mais bon. Si vous pouvez... si vous parlez
4 lentement, c'est correct.

5 LE STÉNOGRAPHE :

6 Ça griche.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... monsieur le sténographe va nous le dire.

9 LE STÉNOGRAPHE :

10 Bien, en fait, ça griche pas mal. En tout cas.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Donc, vous, vous entendez gricher?

13 LE STÉNOGRAPHE :

14 Oui, c'est ça.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K. Nous autres, on entend du sourd.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Attendez-moi juste un instant, je vais changer de
19 casque.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, O.K., ça va. Ça va. Là, il faut que vous
22 mettiez votre son. Votre son est éteint. Ah!

23 L'année vingt-vingt (2020), hein!

24 Me STEVE CADRIN :

25 Écoutez... vingt-vingt (2020), oui... Alors, je

1 vais essayer de (inaudible). Je vais essayer de ne
2 pas trop bouger non plus, parce que ça nuit, je
3 pense. Mais aujourd'hui... On a un superbe système
4 de micro qui est rentré et j'ai eu beaucoup de
5 difficulté avec lundi. Alors, je... je comprends
6 que j'ai testé votre patience et je m'en excuse.
7 (inaudible) micro qui est très performant nous dit-
8 on, sans casque d'écoute et peut-être qu'on fera un
9 test. Je ne suis pas... Je ne veux surtout pas vous
10 courroucer avec... en ayant pas de casque.

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est excellent.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Alors, donc... Mais je comprends qu'on ne peut pas
15 afficher la présentation ou on peut (inaudible), le
16 plan d'argumentation?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui, oui, on peut. Excusez, on a été distrait par
19 le casque. Quel numéro de pièce, encore? 14, hein?
20 La 14.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Oui (inaudible).

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui, le casque nous a distraits un petit peu. La
25 14.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Alors, Madame la Greffière, on peut aller tout de
3 suite à la page 2. En fait, j'explique ici, à la
4 page 1, le contexte. (inaudible). Évidemment, on va
5 parler du décret que le Distributeur... Je ne vais
6 pas relire en détail, là, mais moi, je vous invite
7 à le relire, effectivement. On parle ici du point 2
8 du décret Donc, un tarif qui est compétitif et
9 contribue à

10 [...] améliorer l'autonomie
11 alimentaire et le développement de la
12 production en serre au Québec.

13 Et ensuite, on va parler évidemment de :

14 Favoriser la conversion des systèmes
15 de chauffage vers l'électricité [...]

16 Évidemment, on va avoir un troisième objectif qui
17 est :

18 Favoriser le développement de nouveaux
19 projets de serres soutenant ainsi la
20 relance économique [...].

21 Bon. Les objectifs je pense que UPA vient juste de
22 faire la preuve (inaudible) en disant bien voici
23 les objectifs du décret qui ont été rencontrés.

24 Alors, ils avaient fait un peu l'exercice de dire :
25 est-ce qu'on a répondu à la demande du

1 gouvernement. Et je pense que, oui, (inaudible).

2 Ensuite, on mentionne au paragraphe 3,
3 évidemment, je cite ici votre décision procédurale
4 originale (inaudible) dossier et je souligne :

5 [...] Il souligne que les restrictions
6 aux frontières ont amené le
7 gouvernement du Québec à envisager une
8 indépendance économique, notamment
9 pour la production alimentaire.

10 Alors, vous l'avez fait tout à l'heure, Monsieur le
11 Président, je ne reviendrai pas. C'était
12 l'objectif, les objectifs visés par le
13 gouvernement, dans le fond, c'est vraiment de
14 parler de l'alimentation des québécois avec un
15 concept de frontière fermée.

16 C'est ça qui a amené le décret actuel. Pas
17 une revisite de l'aide des serres en général et
18 plus particulièrement, à celles qui font de la
19 production de cannabis. Ou même de fleurs et de
20 l'horticulture ornementale.

21 Dans la preuve, et vous avez fait
22 l'exercice tout à l'heure, Monsieur le Président,
23 donc on tourne à la page 3. Vous avez fait
24 l'exercice, donc on revient encore une fois. Et on
25 vous parle, puis là c'est la Distributeur qui

1 parle, de la dernière ligne de la citation :
2 particulièrement de producteurs de
3 fruits et légumes en serre.

4 Comme je vous le mentionne dans la
5 plaidoirie, sans grande surprise, l'AHQ-ARQ
6 (inaudible) ça de s'approvisionner de façon locale
7 avec des produits frais. Ils n'ont pas besoin de
8 faire des milliers de kilomètres.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Cadrin, peut-être pour vous aider. On a eu
11 un message puis quelqu'un nous dit que peut-être
12 votre micro est après votre fil qui griche dans
13 votre dos.

14 Me STEVE CADRIN :

15 C'est gentil, mais non.

16 (Discussion hors dossier)

17 LE PRÉSIDENT :

18 Essayez d'enlever votre casque puis vous allez être
19 obligé d'acheter un troisième casque j'ai
20 l'impression, mais ils en vendent de la même
21 couleur que les caches visage, en passant, c'est à
22 la mode.

23 Me STEVE CADRIN :

24 D'accord. Alors, je veux vérifier si vous
25 m'entendez.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me STEVE CADRIN :

4 M'entendez-vous?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, oui, oui. Là c'est bien. Oui.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Eh! Mausus, on va en venir à bout. Alors, merci de
9 votre patience. Je reprends ma plaidoirie. Mais,
10 vous allez voir qu'il y a beaucoup de suite dans
11 les idées et c'est pas très long. Surtout que je
12 parle toujours du même sujet.

13 Alors, donc comme on vous le mentionnait,
14 donc, nous étions, quand nous avons débuté le début
15 du dossier, l'AHQ-ARQ, totalement en faveur de ce
16 genre de démarche d'autonomie alimentaire et
17 d'approvisionnement local. Il y a beaucoup de
18 restaurants qui en font un fleuron, des hôteliers
19 également. Alors, vous pouvez vous imaginer que,
20 pour nous, c'était de la musique à nos oreilles,
21 que douze (12) mois par année peut-être nous
22 aurions, dans le fond, une production de fruits et
23 légumes frais à proximité par des producteurs
24 locaux au Québec, un peu partout à travers le
25 Québec, (inaudible). C'était donc pour nous

1 merveilleux.

2 Alors, évidemment, on a pris compte aussi
3 des autres éléments qui sont des retombées
4 économiques au Québec. On est sensible quand même à
5 ça. Donc, on voit ça au paragraphe suivant.
6 Réduction des gaz, des émissions de gaz à effet de
7 serre aussi, c'est des choses qui nous tiennent
8 quand même à coeur, même si c'est pas des
9 préoccupations purement économiques au niveau des
10 gaz à effet de serre.

11 Pour nous, il y avait une question de
12 dosage à regarder si maintenant si on a la décision
13 de ce tarif ou cette option d'électricité
14 additionnelle qu'on veut agrandir, de justement la
15 réformer, dans le fond. C'est de la réformer
16 correctement pour éliminer les opportunistes. Ce
17 qu'on a appelé les opportunistes à défaut de
18 meilleur terme ou chercher un autre mot moins
19 méchant là ou... Mais, je ne pense pas qu'il y a de
20 la méchanceté à faire ça. Les gens ont pris les
21 options qui étaient disponibles pour eux. Et tant
22 mieux pour eux s'ils en ont profité. Mais, il n'y a
23 rien de méchant là-dedans.

24 Alors, donc on n'est pas d'accord, vous
25 avez compris, donc pour ce qui s'appellerait la

1 production horticole ornementale et également le
2 cannabis. Alors, j'ai profité de l'occasion parce
3 que, évidemment, c'est aujourd'hui que je déposais
4 également ma plaidoirie dans le dossier de la
5 semaine passée. Alors... et comme je fonctionne à
6 double régime dans les temps qui courent, j'ai
7 profité de l'occasion de citer votre décision dans
8 le dossier de la semaine passée. C'est celui des
9 cryptomonnaies. C'est la décision que vous avez
10 rendue, la D-2019-050. C'est ce que vous voyez à
11 l'écran ici. Quel est le rôle de la Régie de
12 l'énergie? Je m'en voudrais beaucoup de vous lire
13 ce que vous avez écrit il n'y a pas de cela très
14 longtemps. Alors, je vous tourne immédiatement la
15 page. Donc, ce qui est important de mentionner,
16 c'était donc la question de la compétence de la
17 Régie quand on reçoit un décret du gouvernement et
18 qu'on doit fixer un tarif, quelles sont les règles
19 du jeu, dans le fond, quel est l'encadrement que
20 vous avez. Et on le voit à la page 4 en haut de
21 page, vous le mentionnez. Et je termine avec ça :

22 Ainsi, la Régie doit assurer la
23 conciliation entre l'intérêt public,
24 la protection des consommateurs et le
25 traitement équitable du Distributeur.

1 Elle doit également favoriser la
2 satisfaction des besoins énergétiques
3 dans le respect des objectifs des
4 politiques énergétiques du
5 gouvernement et dans une perspective
6 de développement durable et d'équité,
7 tant au plan individuel que collectif.

8 Tous ces grands mots, vous dites aussi que, dans ce
9 dossier-ci, comme dans le dossier de la
10 cryptomonnaie, nous avons un contexte de surplus,
11 du moins jusqu'à un certain horizon. On n'aura pas
12 la discussion aujourd'hui sur le Plan d'appro, on
13 l'aura en temps et lieu. On n'est pas toujours
14 d'accord avec l'horizon des surplus mais cette
15 discussion-là se fera en temps et lieu.

16 Mais, par la suite, il y aura un coût
17 assumé par la clientèle. Et c'est là où la Régie a
18 tout ce qu'il y a comme outil nécessaire pour
19 exercer sa compétence dans le cadre de ce
20 (inaudible) exactement (inaudible) qui est de
21 réformer correctement le tarif OÉA, qui est
22 l'Option d'électricité additionnelle, dans sa
23 grandeur, et pas juste dans les bouts que le
24 Distributeur est arrivé aujourd'hui mais évidemment
25 apporter les nuances qu'il faut apporter.

1 Or donc, je continue en vous disant, dans
2 ce contexte, la question en litige ici n'est que la
3 suivante : Doit-on permettre que l'OÉA puisse
4 bénéficier à la production de cannabis et/ou, je
5 dirais, l'horticulture ornementale? La réponse est
6 non. Vous allez pas pouvoir profiter, (inaudible)
7 le dit, je pense (inaudible) l'éclairage de
8 photosynthèse et alors l'Option d'électricité
9 additionnelle photosynthèse on pensait à
10 l'alimentation. On ne pensait pas au cannabis en
11 deux mille treize (2013). Et on pense encore
12 moins... possiblement qu'on n'a pas pensé à la
13 question des fleurs également, mais on y reviendra.

14 Et je me répète, si le gouvernement voulait
15 dans son décret que l'on favorise également la
16 production de cannabis et la production tout
17 horizon, il l'aurait dit. Et comme vous l'avez
18 mentionné, Madame le régisseur Rozon, quand on a
19 fait le sondage puis on a parlé d'alimentation aux
20 Québécois, tout le monde était pour. La question
21 aurait peut-être été différente et la réponse
22 aurait été différente si on avait parlé de
23 cannabis, on aurait peut-être eu une réponse bien
24 différente.

25 Ça n'a rien à voir avec la légalisation du

1 cannabïs ou la consommation du cannabïs. Ça n'a
2 rien à voir avec la production tout à fait légale.
3 Mais est-ce qu'on va l'aider? C'est ça la question.
4 Est-ce qu'on va lui donner le coup de pouce vert
5 additionnel? Non. La réponse c'est non. Ce n'est
6 pas ça qui était visé, ce n'était pas qui était
7 pensé. Il n'y a pas beaucoup de Québécois qui se
8 sont prononcés en faveur de ça. En fait, la
9 question ne leur a jamais été posée. Et je vous
10 soumettrai bien humblement qu'elle n'a pas été
11 posée non plus au gouvernement (inaudible).

12 Alors, on vous dit, bien, pourquoi créer un
13 tarif à usage. Bon. Évidemment, on est dans un
14 tarif à usage ici en partant. C'est ce qu'on voit
15 également en bas de page 4. Alors, évidemment,
16 (inaudible) toute production en serre de quelque
17 nature que ce soit, doit donc pouvoir bénéficier
18 sans distinction de l'OÉA, parce que ça serait
19 compliqué de gérer ça. On y reviendra sur le
20 compliqué, un (inaudible) tarif emporte les coûts à
21 supporter par la clientèle du Distributeur. La
22 Régie dispose donc de tous les pouvoirs mais le
23 cannabïs ne doit pas faire partie de l'OÉA.

24 Quelles sont les difficultés (inaudible)?
25 Là, on est dans (inaudible) il y a toutes sortes de

1 bonnes raisons (inaudible). La question des droits
2 acquis, on va y venir dans une seconde. Mais
3 commençons par dire ce qu'on nous a dit, toutes
4 sortes de choses (inaudible). Un tarif à usage, ce
5 n'est pas l'idéal. Et ça pour peu que tu sortes du
6 dossier de la cryptomonnaie la semaine passée,
7 c'est assez étrange comme explication. On vient de
8 faire ça pendant quelque temps mais on voit quand
9 même des enjeux dans un cas un peu plus complexe au
10 niveau du minage de cryptomonnaie.

11 Mais ici donc, on a déjà un questionnaire
12 qui est déposé, qui demandait à notre adhérent, à
13 notre client à l'OÉA, on lui demande déjà de se
14 prononcer et de nous dire ce qu'il a comme
15 pourcentage qui va être attribué à la chauffe et
16 également pour l'éclairage de photosynthèse. On
17 doit déjà, c'est l'expression en anglais qui est
18 d'avoir une expression de (inaudible), on prend
19 déjà pour acquis que le client va nous donner de
20 l'information correcte, exacte et elle va demeurer
21 comme ça dans (inaudible) et qui va nous appeler
22 quand ça va changer.

23 Qu'on nous dise qu'on ne surveillera pas du
24 tout l'usage en cours de route, tel qu'il est
25 actuellement, là, oublions le cannabis et tout ça,

1 là, je suis un peu surpris. Puis (inaudible) mais
2 comme client je m'attends à ce qu'effectivement
3 ceux qui bénéficient de certains avantages, comme
4 on veut le faire ici, soient obligés, dans le fond,
5 de rendre des comptes et si jamais on s'aperçoit
6 qu'ils ont triché et qu'ils n'ont pas répondu
7 adéquatement, qu'ils ne sont pas tenus à jour, il y
8 aurait des conséquences, notamment le fait de ne
9 plus pouvoir participer à l'OÉA.

10 Alors donc, d'avoir à surveiller, en
11 résumé, ou d'inspecter à la rigueur, c'est tout à
12 fait logique, c'est tout à fait normal et c'est
13 déjà quelque chose qui devrait être fait, même avec
14 la proposition telle quelle.

15 Or, aussi (inaudible) demandé à un client
16 (inaudible) adhérer à l'OÉA, de confirmer que la
17 production ne sert pas aux fleurs ou au cannabis,
18 il n'y en a pas de problème. Parce (inaudible)
19 voire (inaudible) facilement de l'UPA.

20 Bon. Évidemment, la production de cannabis,
21 vous allez le voir, et je reviens un peu sur
22 l'historique un petit peu plus loin, parce que je
23 commence en deux mille treize (2013), et je vous le
24 dis tout de suite, en deux mille treize (2013), le
25 cannabis, la production de cannabis au Québec,

1 c'était autre chose.

2 Je ne suis pas sûr que quand on a commencé
3 à parler de l'OÉA à l'époque, on parlait de
4 Politique de souveraineté alimentaire, pour pouvoir
5 mettre en place un OÉA, qu'on parlait de cannabis.
6 À mon avis, c'est l'évidence que non. C'est une
7 évidence qu'on n'avait pas ça dans le radar, on n'y
8 avait même pas pensé. Et d'ailleurs, vous le voyez
9 ici donc, en deux mille treize (2013), c'est ce que
10 j'ai mis en gras : « Deux mesures tarifaires
11 suivantes qui visent à appuyer le développement du
12 secteur serricole ». Alors offrir l'option
13 d'électricité additionnelle à l'éclairage de
14 photosynthèse des exploitations agricoles. Je ne
15 suis pas sûr qu'on parlait non plus des fleurs à
16 cette époque-là, bien sûr. Alors ça, c'est le
17 premier problème.

18 On tourne la page, on va à la page 6
19 maintenant de l'argumentation. Alors on continue.
20 Les objectifs de ces mesures étaient de deux
21 ordres : la réduction des coûts énergétiques et
22 l'amélioration de la compétitivité des producteurs
23 serricoles. Donc, également un accroissement des
24 ventes d'électricité tout en répondant aux besoins
25 de gestion du réseau, la capacité du réseau, de

1 pouvoir être opéré correctement.

2 Par ailleurs, dans le dossier R-4057-2018,
3 le Distributeur a proposé d'étendre l'OÉA pour
4 l'éclairage de photosynthèse aux clients
5 admissibles au tarif LG. Comme je vous disais tout
6 à l'heure, le paragraphe suivant.

7 La Régie, dans sa décision D-2019-027, a
8 refusé l'extension de l'OÉA pour l'éclairage de
9 photosynthèse aux producteurs en serre qui seraient
10 admissibles au tarif LG aux motifs qu'une telle
11 mesure favoriserait également les serres de
12 cannabis et serait contraire aux visées de la
13 Politique de souveraineté alimentaire du
14 gouvernement du Québec. Ce contexte-là est super
15 important. On n'est pas ici à réviser cette
16 décision-là ou en appel déguisé, comme je le
17 mentionnais tout à l'heure.

18 Alors dans un même contexte de sécurité et
19 souveraineté alimentaire dont on a parlé
20 abondamment, il est surprenant de voir le
21 Distributeur présenter une proposition de tarif qui
22 favoriserait indirectement sans le dire carrément
23 la production de cannabis. Ce nouveau tarif serait
24 tout aussi contraire... Dans le passé il l'était il
25 n'y a pas cinq minutes là aux visées de la

1 politique de souveraineté alimentaire du
2 gouvernement du Québec.

3 Ça n'apparaît pas dans le décret, ça
4 n'apparaît pas dans la politique. On essaie
5 d'entrer par la porte d'en arrière, je vous sou mets
6 ici avec respect.

7 L'OÉA est une mesure souhaitable qui a reçu
8 l'aval du gouvernement dans un but spécifique, il
9 ne suffit que de restreindre son champ
10 d'application pour éviter qu'elle puisse profiter à
11 la production de cannabis, d'autant plus que la
12 clientèle du Distributeur devra en faire les frais.

13 On a parlé de droits acquis, puis on a
14 parlé d'équité procédurale. Moi, si je suis un
15 producteur de cannabis et que je vois que le
16 Distributeur revient pour une deuxième fois à la
17 Régie de l'énergie pour modifier l'OÉA et, entre
18 autres, demander que l'OÉA s'applique à la
19 clientèle LG, je suis appelé, je suis convoqué, je
20 suis au courant et si j'ai lu la preuve, je vais
21 même comprendre peut-être, avec respect, de faire
22 un appel (inaudible) de la décision qui vient juste
23 d'être rendue. (inaudible) il n'y a pas très
24 longtemps. On revient sur le tapis avec la même
25 discussion. Moi, je pense : c'est pas parce que le

1 producteur présente la proposition qu'elle va être
2 acceptée cette fois-ci, cette fois-ci pour une
3 deuxième fois en deux ans. Je ne pense pas que
4 (inaudible). On l'a déjà dit, il n'y a pas de
5 droits acquis en termes de tarification, encore
6 moins une tarification qui a pour but d'aider le
7 développement (inaudible). Alors ça c'est déjà
8 fait, c'est déjà réglé, on y reviendra.

9 Donc, je (inaudible) après ça, je ne ferai
10 pas la longue lecture, mais vous allez voir, puis
11 je pense qu'on a fini par admettre, d'une certaine
12 façon, que le secteur de la production de cannabis
13 est fortement réglementé. Les installations sont
14 fortement sécurisées. Et là, on vous a donné des
15 exemples un peu en disant : bien si on n'a pas une
16 installation beaucoup trop sécurisée, bien c'est
17 pas grave parce qu'on est capable de faire des
18 choses moindres avec. C'est une évidence, là, c'est
19 une vérité de La Palice, là, c'est comme si on
20 disait : bien, on a un pénitencier, vous savez, on
21 voulait le transformer en CPE, (inaudible) de la
22 petite enfance, il n'y a pas de problème. Dans le
23 fond, c'est grand, ça a une belle cour d'école,
24 même s'il y a des barbelés tout le tour puis il y a
25 effectivement des tours de guets à tous les coins.

1 Avec respect c'est vrai que c'est possible,
2 dans la foulée, c'est possible, mais est-ce que
3 c'est ça qui est visé, est-ce que c'est ça qui
4 était visé, même par l'OÉA original, celui qui a
5 été approuvé en deux mille treize (2013), tel qu'il
6 est approuvé en deux mille treize (2013), l'option
7 (inaudible), la réponse, c'est non.

8 Alors, on peut dire qu'on peut
9 éventuellement transformer la production, soit,
10 mais quand on transformera la production en
11 tomates, à l'intérieur de notre pénitencier et pour
12 la production de cannabis, bien évidemment, on
13 changera de type d'usage puis à ce moment-là on
14 aura le droit à l'option des (inaudible).

15 Alors, je vous ai fait également le
16 commentaire, à la page 7, si vous pouviez, Madame
17 la greffière, m'amener à la page 7, je m'excuse.

18 Et donc, vous allez voir un peu plus bas,
19 donc, la liste de toute façon, des producteurs de
20 cannabis, ce n'est pas quelque chose de très caché,
21 là, c'est extrêmement public, c'est disponible
22 directement sur Internet. Vous pouvez rester assis
23 au bureau, vous n'avez pas besoin d'aller faire
24 l'inspection, on peut deviner quel type de feuilles
25 pousse là, et cetera, une feuille de cannabis ou

1 autre chose, assis à la maison, vous allez le voir.

2 Alors, en cliquant tout simplement sur les
3 liens que je vous ai mis, ou cliquez le lien du
4 site du gouvernement où on trouve également les
5 références aux lois, aux règlements ou aux
6 exigences des installations. Je vous fais grâce des
7 exigences québécoises, provinciales.

8 Je termine avec l'horticulture ornementale,
9 pardon. Alors, ce sont les mêmes éléments. Ce sont
10 les mêmes arguments qu'on vient de vous sortir,
11 tout simplement qu'on n'est pas du tout, ici, en
12 train d'assurer la souveraineté alimentaire des
13 Québécois, d'aucune façon. Et effectivement, il est
14 temps, je vous soumettrai peut-être grand temps, de
15 revenir de ce côté-là et de faire une OÉA qui
16 s'applique ce pour quoi le gouvernement a voulu
17 qu'on la mette en place, soit une souveraineté
18 alimentaire québécoise.

19 Alors, l'horticulture ornementale devrait
20 être également exclus de l'option OÉA. Et c'est
21 tout à fait normal. (inaudible) cette fois-ci
22 d'avoir le droit... ou futile, dirait madame Caron,
23 mais votre (inaudible) donc au bénéfice de l'OÉA,
24 on peut dire ça, ils en ont bénéficié pendant un
25 certain temps, il n'y a pas de mal à ça, mais de le

1 faire pour le futur, (inaudible) je dirais de venir
2 au bon endroit.

3 Et en fait, si on peut aider davantage la
4 production en serre des fruits et légume, si on
5 peut avoir une offre plus large qui dépasse la
6 chauffe et la photosynthèse, bien pourquoi pas?
7 Certains l'ont proposé, il faut le regarder, mais
8 il y a un coût à ça et je présume que les Québécois
9 vont être à l'aise encore, comme ils l'ont dit dans
10 le sondage dont on parlait, à ce qu'on fasse cette
11 promotion-là et qu'on ait cette souveraineté
12 alimentaire-là.

13 Alors, je vous remercie de votre temps. Je
14 m'excuse si ça a pris plus de temps que prévu, je
15 figure avec les interruptions de temps.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ça va, ça va. Faudrait pour votre prochaine
18 audience, de vous assurer que le son fonctionne
19 bien. Je sais que ce n'est pas évident, mais vous
20 allez voir, il y a moyen de faire des tests pour
21 éviter l'écho et le grichement.

22 Sans écouteurs, on vous entendait, mais
23 c'est encore très difficile. Ça se peut que les
24 notes sténographiques soient inaudibles.

25 Questions? Maître Rozon?

1 Me LOUISE ROZON :

2 Pardon?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, alors, si vous regardez son... si vous
5 regardez son sourire, il n'y a aucun cannabis dans
6 l'air ici. Parce que... lorsqu'on se tourne la
7 tête, on se voit à l'envers ici, à la Régie. Alors,
8 lorsque je regarde à droite, c'est comme si je
9 regardais mon voisin. Bon, allez-y.

10 Me LOUISE ROZON :

11 On s'adapte, nous aussi.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me LOUISE ROZON :

15 Juste pour bien comprendre, Maître Cadrin, dans le
16 fond, ce que nous dites, est prendre, l'offre qui
17 est présentée par le Distributeur, elle est, oui,
18 elle vient bonifier une offre qui existait déjà
19 mais le fait qu'on veuille bonifier cette offre-là,
20 ça nous donne tout à fait la possibilité de
21 modifier les critères d'accès, là, à cette option-
22 là, donc de préciser que l'option dorénavant ne
23 serait plus admissible aux producteurs en serre de
24 cannabis, là, si on veut être mettons plus précis,
25 là.

1 J'exclus pour le moment, les producteurs
2 « d'horniculture », c'est ça qu'on dit? En tout
3 cas. Non, mais vous comprenez ce que je...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Oui.

6 Me LOUISE ROZON :

7 Non, mais vous comprenez ce que je veux dire par...
8 il n'y a pas d'enjeu, il n'y aura d'enjeu d'équité
9 pour vous, dans le sens que bien, le fait que
10 l'offre est sur la table, on a l'UPA qui était
11 présente au dossier, qui représentait tous les
12 producteurs, donc, je comprends que de votre point
13 de vue, il n'y a pas de difficultés à ce qu'on
14 puisse limiter l'accès à cette option?

15 Me STEVE CADRIN :

16 Bien non, au contraire, c'est ce que je vous invite
17 à faire. C'est ce que je pense que vous avez la
18 compétence de faire. Je ne vous ai pas lu un autre
19 extrait qui vient d'un autre dossier, mais vous
20 allez voir que je pense que votre pouvoir est très
21 large, très vaste sur la fixation de tarif,
22 l'établissement du tarif, les conditions d'accès au
23 tarif.

24 Et également, même, parce que cette fois-
25 ci, ce n'est pas un nouveau tarif qu'on est en

1 train de regarder à côté de l'OÉA actuelle, c'est
2 l'OÉA qu'on regarde. Et on veut en modifier les
3 conditions. Alors, vous avez l'occasion d'en
4 motiver toutes les conditions. Sous réserve, vous
5 l'avez dit tout à l'heure, peut-être des droits
6 acquis, mais il n'y en a pas, parce que ça n'existe
7 pas en matière de tarification. Et surtout pas une
8 tarification, comme je l'ai dit, qui a pour but
9 d'aider, là, une industrie particulière.

10 Puis là, je vous ai fait l'exercice
11 historique de vous dire : Bien, jamais on a voulu
12 aider le cannabis dans cette histoire-là. Jamais,
13 parce qu'en deux mille treize (2013), ce n'était
14 pas dans le radar. Alors, c'est devenu un... c'est
15 devenu possible pour le cannabis d'en profiter.
16 Bien, tant mieux pour eux. Mais si on l'avait su à
17 l'époque, on n'aurait pas fait le même exercice. En
18 deux mille dix-neuf (2019), vous avez dit c'est
19 tellement vrai, la Régie je parle, donc vous avez
20 dit c'est tellement vrai ça, qu'on n'étendra même
21 pas l'OÉA au LG, imaginez-vous. Tout simplement
22 parce qu'on veut éviter d'aider davantage. Qu'on
23 n'aurait peut-être même pas voulu faire dès le
24 départ le cannabis. On veut juste rester sur le
25 cannabis.

1 Mais si on parle de l'horticulture
2 ornementale (inaudible). Alors, de ce côté-là, on
3 se comprend. À l'époque, en deux mille treize
4 (2013), quand on l'a fait, on en faisait
5 possiblement des fleurs, au Québec, de façon
6 importante. Là, je dis des « fleurs » pour résumer,
7 là. Alors, peut-être que la chance a été manquée de
8 faire la distinction à l'époque. Mais peut-être
9 qu'aujourd'hui, vous allez dire : « Bien, écoutez,
10 il n'y a pas lieu de revenir sur ce point-là. »
11 C'est peut-être un peu différent du cas du cannabis
12 et ça n'a rien à voir avec ce qu'on pense de la
13 légalisation du cannabis ou l'utilisation du
14 cannabis. C'est juste de dire que quand on a créé
15 nos l'OÉA originale c'était dans le (inaudible).
16 C'était quelque chose que la Régie avait en tête ou
17 aurait dû avoir en tête. Peut-être qu'elle ne
18 l'avait pas, parce qu'on n'y a pas pensé.

19 Alors, je pense que cette fois-ci, vous
20 avez l'occasion d'aller plus loin également. Alors,
21 quant à moi, si vous me demandez comment ma
22 clientèle, AHQ et ARQ est prête à embarquer dans un
23 processus où elle va devoir faire des frais, même
24 si on dit que c'est marginal, dit maître Turmel
25 d'Hydro-Québec, bien, écoutez, nous, on n'a pas de

1 problème avec l'autonomie alimentaire. Bien
2 évidemment, on est dans le domaine.

3 Ça va de soi, on a des membres qui sont
4 même des producteurs dans l'alimentation là. Je ne
5 veux pas rentrer dans d'autres preuves qu'on n'a
6 pas fait, qu'on n'a pas besoin de faire. On est
7 d'accord avec ça, ça va bien. Quand vient le temps
8 d'aider financièrement d'autres, bien, là, il
9 faudrait qu'on tombe au moins dans le même sujet.
10 Le même sujet qui est l'alimentation.

11 Alors, on a dit à la blague qu'il y a peut-
12 être quelques fleurs qui se mangent, là. J'ai
13 compris aussi qu'on a des éléments de production
14 mixte, où on peut alterner entre... Comment dirais-
15 je? Je ne connais pas l'expression, mais on ne
16 mourra pas de ça, finalement, si dans ces cas-là,
17 il y a une mixité plus difficile à gérer ou que
18 vous aviez à arbitrer, dans le fond, un tarif,
19 qu'il va falloir gérer après, avec certaines
20 contraintes, peut-être plus difficiles,
21 d'inspection, de surveillance (inaudible). Ça, ce
22 n'est pas le lot de la production en serre de
23 cannabis. Mais pas du tout. (inaudible).

24 Me LOUISE ROZON :

25 Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Une seule question sur l'horticulture ornementale.
3 Dites-moi, est-ce que... Là, vous avez parlé de
4 production mixte, mais on a entendu ce matin -
5 parce que tout le monde avait parlé de production
6 mixte - ce matin, l'UPA est venue clarifier
7 certains éléments ou tout au moins, donner des
8 éléments de réponse qu'on devra évaluer. Mais au-
9 delà de mixité à des fins horticoles, il peut y
10 avoir les deux dans une serre, mais on a expliqué
11 que ça couvrirait certaines saisons, certaines
12 périodes de l'année. Que c'était plus propice
13 l'ornemental, d'autres périodes vers les fruits et
14 légumes. Donc, que ça pouvait compléter
15 l'exploitation d'une serre pendant douze (12) mois
16 ou plus de mois en raison de cette mixité-là. D'où
17 la difficulté, effectivement, des inspections, de
18 savoir « c'est-tu des fleurs ou ce n'est pas des
19 fleurs? » Ça, c'est un premier élément.

20 Ils ont ajouté ce matin... Peut-être que je
21 le vulgarise mal pour les gens de l'UPA, mais je
22 pense que vous et moi, on se comprend. L'autre
23 élément qu'ils ont ajouté, c'était qu'il y avait
24 beaucoup de production ornementale - et je n'avais
25 pas vu que c'était là-dedans - de l'horticulture

1 ornementale, qui portait sur tout ce qui est
2 épices. Je ne sais pas si c'est le terme qu'ils ont
3 utilisé mais je présume que c'est ce que je vois
4 chez moi lorsqu'on fait du spaghetti, de la
5 sarriette, des clous de girofle...

6 Me STEVE CADRIN :

7 De la basilic.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ça ne pousse pas dans la terre. On me dit que ça ne
10 pousse pas dans la terre des clous de girofle. Ça,
11 ça va. Mais, toutes les épices que vous pouvez
12 voir, on les voit beaucoup dans les épiceries...
13 Des fines herbes, pardon, c'est ça. Des fines
14 herbes, vous savez. Riez. C'est pas des épices,
15 c'est des fines herbes. J'ai beaucoup de talents,
16 mais pas en cuisine. Alors, c'est ça.

17 Alors, effectivement, il y a beaucoup de
18 fines herbes. Et le troisième élément que... Ma
19 collègue devrait fermer sa caméra, ça m'a induit en
20 erreur.

21 Le troisième élément, c'est toute la
22 production en pot. Les petites tomates sur les
23 balcons, et caetera. Écoutez, c'est la fin de
24 journée puis on a eu deux dossiers. Alors, c'est
25 tout ce qu'on voit, la production en pot. Alors,

1 vous savez, il y en a beaucoup, sur les balcons des
2 appartements. Puis surtout depuis la pandémie, il y
3 a une multiplication.

4 Est-ce que, ça, ça ne rend pas plus
5 convaincant l'horticulture ornementale? Je vous
6 laisse aller, vous avez compris.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui. Bien, éteignez votre micro parce que ça va
9 m'aider à... C'est ce que je disais tout à l'heure.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Des fines herbes et pot sur la galerie.

12 Me STEVE CADRIN :

13 D'accord. Alors, je focusse sur ces deux éléments-
14 là spécifiquement. Et c'est pas des haies de cèdre
15 non plus là ou encore des rosiers qu'on voudrait
16 mettre à la maison. Alors, disons d'autres fleurs
17 disons mettons ornementales au sens plus classique
18 du mot ornemental.

19 Pour moi, tout ce qui s'appelle des fines
20 herbes... D'ailleurs, il y a beaucoup d'hôtels, là,
21 puis des restaurateurs, là, qui ont leur propre
22 potager, qui ont monté des toits verts, qui ont
23 fait plein de trucs super intéressants pour
24 produire eux-mêmes directement de chez eux, donc ou
25 sur le territoire de l'hôtel ou sur le territoire

1 du restaurant également. Donc, c'est ces éléments-
2 là. Alors, loin de moi de vous dire que c'est pas
3 alimentaire. En fait, pour moi, c'est une question
4 de définition. Pour moi, ce n'est pas des, ce n'est
5 pas de l'horticulture ornementale dans mon sens à
6 moi, là, le sens que moi j'en comprends. Parce que
7 moi, je ne mettais pas dans le fond mon cèdre dans
8 une sauce à spaghetti, mais je mettrais peut-être
9 du basilic.

10 Alors, basilic, ça va bien. C'est facile,
11 tout le monde se comprend. Mais, le cèdre, ça va
12 peut-être être un peu plus compliqué à me
13 l'expliquer celui-là. Alors, je pense que c'est
14 très facile de faire la distinction entre les deux.

15 Oui, je suis très à l'aise à ce qu'on
16 produise des fines herbes. Et je, l'AHQ-ARQ, bien
17 sûr là. Ça fait partie pour moi de l'alimentaire.
18 Il n'y a pas de discussion là-dessus. Et je pense
19 que le gouvernement n'a jamais pensé une seconde
20 que ça serait favorisé par ça. Mais, ça n'a rien à
21 voir avec la production, par exemple, des fleurs
22 qui vont servir à nos fleuristes pour la Fête des
23 Mères. Donc, c'est pas la même chose, c'est pas le
24 même monde.

25 Je comprends que les deux existent. Je

1 comprends que les deux c'est de la production en
2 serre. Je comprends que c'est deux, c'est pas le
3 bon mot en français, mais deux « driver »
4 économiques, là, donc deux éléments d'économie au
5 Québec. Je n'ai pas de problème si on veut aider
6 les fleuristes ou autres. Mais, ça, c'est un autre
7 sujet et qui n'est pas (inaudible)

8 Alors, selon moi, l'OÉA que vous avez en ce
9 moment, c'est un OÉA alimentaire, on va l'appeler
10 comme ça, d'une certaine façon. Et tant mieux si
11 vous pouvez ajouter d'autres éléments qui vont
12 aider encore plus la production en serre, comme
13 certains l'ont demandé au niveau de... ont parlé de
14 d'autres éléments qui sont alimentés à
15 l'électricité. Pourquoi pas? Et là l'argent, on n'a
16 pas de problème à l'envoyer à ces gens-là.

17 Donc, c'est différents dans les autres cas.
18 Alors, si ça sert à l'alimentation, c'est aussi
19 simple que ça. Je pense que c'est facile de faire
20 la distinction et ça ne pose pas de problème. Mais,
21 ça inclut les pots de tomate à la maison ou les
22 plants de tomates à la maison, qu'on pourrait qu'on
23 pourrait avoir à la maison.

24 Et d'ailleurs, certains hôteliers vont
25 effectivement acheter de la même façon qu'ils vont

1 mettre sur leur terrain. Alors ça c'est tout à
2 fait, c'est facile, ils vont produire des
3 tomates...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous les incluez. Eux autres vous les incluez?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 O.K. Ça va. Ça doit être une distinction entre les
10 termes utilisés. O.K. ça va, Maître. Alors, désolé
11 de vous avoir interrompu avec quelques rires. La
12 fatigue parfois nous rattrape. Alors...

13 Me STEVE CADRIN :

14 C'est notre travail.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, c'est ça. Et se voir en ligne en train de
17 sourire, ça fait un petit peu bizarre aussi. Alors,
18 ça va compléter, Maître Cadrin. Merci pour vos
19 réponses puis votre présentation. Donc, nous allons
20 passer avec l'AQCIE. L'AQCIE qui avait annoncé
21 combien de temps? Je vais aller revoir mon
22 calendrier. Trente (30) minutes. Alors, nous allons
23 écouter l'AQCIE, on est toujours dans les délais.
24 Bonjour, Maître Lanoix. J'ai vu que vous nous avez
25 transmis votre plan d'argumentation par courriel,

1 c'est parce que vous craigniez qu'il n'était pas,
2 qu'il ne soit pas encore enregistré au système de
3 dépôt électronique. C'est ça? Alors, on va le
4 mettre en ligne.

5 Me SYLVAIN LANOIX :

6 Parfait. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Est-ce que vous voulez qu'on le mette en ligne?

9 Me SYLVAIN LANOIX :

10 Oui, s'il vous plaît. Je vous confirme que ça a été
11 versé au système de dépôt, donc ça pourra être
12 traité...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Excellent.

15 Me SYLVAIN LANOIX :

16 Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 C'est apprécié. Merci.

19 PLAIDOIRIE PAR Me SYLVAIN LANOIX :

20 Alors, tout d'abord, nous tenons à... nous tenons
21 d'abord à souligner que la preuve entendue du
22 Distributeur est venu mettre en lumière une
23 problématique préliminaire quant à la recevabilité
24 même de la demande. Et j'aborde d'aborde cette
25 question-là qui est importante.

1 La demande du Distributeur ne vise pas à
2 fixer un nouveau tarif au sens de l'article 48.4 de
3 la Loi sur la Régie de l'énergie, mais plutôt à
4 modifier un tarif prévu à l'annexe 1 de la Loi sur
5 Hydro-Québec au sens de l'article 48.3 de la Loi
6 sur la Régie de l'Énergie.

7 Alors, depuis l'entrée en vigueur de la Loi
8 visant à simplifier le processus d'établissement
9 des tarifs de distribution d'électricité, le
10 Distributeur, comme vous le savez, ne peut demander
11 à la Régie de fixer des tarifs ou de modifier les
12 tarifs prévus à l'annexe I de la Loi sur
13 Hydro-Québec qu'au premier (1er) avril deux mille
14 vingt-cinq (2025) et par la suite à tous les cinq
15 ans.

16 Il n'y a que deux exceptions à ce principe
17 et celles-ci sont énoncées aux articles 48.3 et
18 48.4 de la Loi sur la Régie avec leurs propres
19 conditions d'ouverture. Alors, il y a le cas d'une
20 demande qui vise à modifier un tarif prévu à
21 l'annexe I de la Loi sur Hydro-Québec; et il y a le
22 cas de la demande de fixer un tarif qui n'est pas
23 prévu à l'annexe I.

24 Alors, les mots sont importants. Le premier
25 cas, c'est de modifier un tarif qui est prévu à

1 l'annexe 1 de la Loi sur Hydro-Québec. Et la
2 deuxième exception, c'est de fixer, et non pas
3 modifier, fixer un tarif qui n'est pas prévu à
4 l'annexe 1 de la Loi sur Hydro-Québec.

5 En l'espèce, par sa demande, le
6 Distributeur requiert de la Régie qu'elle approuve
7 un « nouveau tarif », c'est les mots utilisés,
8 d'électricité présenté comme étant les annexes A et
9 B, en version française et anglaise, de la pièce
10 B-0004. Et elle demande à la Régie qu'elle abroge
11 l'Option d'électricité additionnelle pour
12 l'éclairage de photosynthèse prévue à l'annexe I de
13 la Loi sur Hydro-Québec.

14 Or dans les faits, la preuve révèle
15 amplement que le Distributeur demande ici
16 simplement de modifier un tarif déjà prévu à
17 l'annexe I de la Loi sur Hydro-Québec et que, par
18 conséquent, sa demande n'est possible que s'il
19 respecte les conditions d'ouverture de l'article
20 48.3 et non de l'article 48.4 de la Loi sur la
21 Régie de l'énergie.

22 En effet, l'option d'électricité
23 additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse est
24 déjà prévue à l'annexe I de la Loi sur Hydro-Québec
25 selon les conditions du Tarif approuvé dans la

1 décision D-2019-037 du vingt-deux (22) mars deux
2 mille dix-neuf (2019).

3 Les conditions que doit démontrer le
4 Distributeur à la Régie pour établir qu'il peut lui
5 présenter une demande afin de modifier avant le
6 premier (1er) avril deux mille vingt-cinq (2025) un
7 tarif existant sont les suivantes, sont prévues à
8 48.3 de la Loi sur la Régie : d'abord, le
9 Distributeur doit avoir présenté un rapport au
10 gouvernement lui démontrant qu'en raison de
11 circonstances particulières il ne sera pas en
12 mesure de respecter son obligation prévue à
13 l'article 24 de la Loi sur Hydro-Québec; et,
14 deuxièmement, comme c'est le cas dans un cas de
15 fixation d'un nouveau tarif, le gouvernement, après
16 analyse du rapport, doit prendre un décret
17 indiquant ses préoccupations économiques, sociales
18 et environnementales à l'égard de la demande du
19 Distributeur.

20 L'article 24 de la Loi sur Hydro-Québec
21 stipule l'obligation pour le Distributeur de
22 maintenir ses tarifs d'énergie à un niveau
23 suffisant pour défrayer au moins tous les frais
24 d'exploitation, l'intérêt sur sa dette,
25 l'amortissement de ses immobilisations sur une

1 période maximum de cinquante (50) ans.

2 Ce n'est que dans cette situation de tarifs
3 d'un niveau insuffisant pour défrayer les coûts que
4 je viens de vous citer, que le Distributeur est
5 autorisé à demander à la Régie de modifier avant le
6 premier (1er) avril deux mille vingt-cinq (2025) un
7 tarif existant. Le Distributeur ne prétend pas ici
8 être dans une telle situation.

9 Le Distributeur ne peut pas ici jouer sur
10 les mots et prétendre qu'il demande plutôt la
11 fixation d'un tarif qui n'est pas prévu à l'annexe
12 I de la Loi sur Hydro-Québec et que sa demande est
13 ainsi plutôt régie par l'article 48.4 de la Loi sur
14 Régie de l'énergie. Alors, tel que mentionné, la
15 preuve révèle de façon flagrante que le
16 Distributeur demande ici simplement de modifier un
17 tarif déjà prévu à l'annexe I de la Loi sur
18 Hydro-Québec.

19 Alors, je vous énonce tous les éléments de
20 la preuve qui viennent appuyer le fait qu'on est en
21 présence d'une simple modification. Tout d'abord,
22 l'Option d'électricité additionnelle applicable aux
23 producteurs de serre existe déjà au Tarif en
24 vigueur aux articles que je vous cite; Le nouveau
25 tarif d'électricité tel que présenté aux annexes A

1 et B de la pièce HQD-1, tel que prétendu par le
2 Distributeur, dans ses conclusions de B-0002, sa
3 demande, donc le Distributeur demande à la Régie
4 d'approuver... ce que le Distributeur demande à la
5 Régie d'approuver, bien, ça constitue simplement
6 une série d'insertions et de retranchements à
7 divers endroits dispersés du Tarif en vigueur
8 visant à élargir une option d'électricité
9 additionnelle déjà existante en abaissant le seuil
10 de puissance maximale appelée requis, en l'étendant
11 au tarif LG et en rendant désormais cette option
12 accessible à l'électricité de chauffage des serres.
13 Donc, si vous allez voir l'annexe A et B, pages 20
14 à 78 de B-0004, vous voyez que le nouveau tarif
15 qu'on vous dit d'approuver en vertu de A et B, bien
16 dans le fond c'est tout simplement une mise à jour,
17 une version révisée d'une série d'articles du tarif
18 en fonction des modifications demandées.

19 On n'a pas abrogé tous les éléments du
20 Tarif se rapportant à l'option d'électricité
21 additionnelle actuellement applicables aux serres.
22 Alors dans la version qu'on vous soumet aux annexes
23 A et B, on ne soutire pas un chapitre entier qui
24 concerne l'OÉA pour vous dire le remplacer. On
25 modifie, on ajoute des mots, on précise des choses.

1 Alors on a plutôt inséré les modifications
2 nécessaires afin de donner effet aux élargissements
3 proposées.

4 Le demandeur reconnaît lui-même dans sa
5 documentation écrite qu'il demande simplement dans
6 les faits un élargissement de l'option
7 d'électricité additionnelle déjà existante. Et là,
8 il y a une utilisation impropre des termes. On vous
9 demande, dans la demande pour pouvoir se qualifier
10 à 48.4, l'élargissement d'un nouveau tarif ou
11 encore l'abaissement du seuil d'un nouveau tarif.
12 Et ça, c'est impropre. Si on est en présence d'un
13 nouveau tarif, on n'a pas besoin de vous demander
14 d'abaisser un seuil, on le fixe. Si on est en
15 présence d'un nouveau tarif, on n'a pas besoin de
16 l'élargir, on l'établit. Alors ces mots-là,
17 « élargissement », « abaissement de seuil » sont la
18 démonstration que, dans les faits, on est en
19 présence d'une demande de modification d'une option
20 déjà existante. Et c'est même réitéré à plusieurs
21 fois aujourd'hui dans le cadre de la plaidoirie du
22 procureur du Distributeur, vous réitérant que ce
23 qui est en cause ici c'est l'élargissement de
24 l'OÉA. Et on vous met même en garde de ne pas le
25 traiter comme une restriction à l'OÉA puisqu'il

1 s'agit d'un élargissement qui vous est demandé.

2 Autre élément aussi, les représentants du
3 Distributeur mettent quant à eux directement
4 l'emphase, lors de leurs témoignages, sur le fait
5 que la présente demande vise un élargissement de
6 l'option d'électricité additionnelle déjà
7 applicable à certaines entreprises serricoles et
8 qu'il ne faut pas tenir compte des abonnements déjà
9 bénéficiaires dans l'appréciation du caractère
10 juste et raisonnable des modifications tarifaires
11 demandées puisque ceux-ci bénéficient déjà de
12 ladite option.

13 Alors c'est... il y en a plusieurs
14 interventions de ces natures-là, je ne vous les
15 citerai pas tous. Je vais peut-être vous en citer
16 deux qui me paraissent être éloquentes, ce sont
17 deux citations de madame Stéphanie Caron, je vous
18 amène à la deuxième citation de la page 4. Madame
19 Stéphanie Caron, à un moment donné, déclare :

20 Écoutez, dans votre question, il y a
21 une... j'appellerais ça une prémisse
22 ou une hypothèse que ce sont les
23 clients consommateurs de cannabis qui
24 seront les principaux avantagés de
25 notre proposition. Notre proposition,

1 elle fait finalement qu'élargir
2 l'accès à une option qui existe déjà,
3 qui est déjà accessible aux
4 producteurs de cannabis et pour
5 laquelle on attendait l'envahissement
6 de leur part, par ailleurs, depuis
7 deux mille treize (2013).

8 Et une citation encore plus éloquente sur le
9 processus de réflexion ayant mené à la demande dont
10 vous êtes saisie aujourd'hui, en bas de la page 4,
11 une autre citation du témoignage de madame Caron :

12 Et si [...] on revient à l'ordre dont
13 [...] je parlais tout à l'heure,
14 lorsque nous avons été interpellés...
15 en fait « interpellés » le mot n'est
16 peut-être pas juste, mais au mois
17 d'avril lorsque plusieurs voix se sont
18 élevées en faveur d'une meilleure
19 autonomie alimentaire du Québec et que
20 notre PDG, assez rapidement, s'est
21 positionnée publiquement sur son
22 intention de participer à ce souhait
23 d'acheter et de produire localement en
24 matière d'alimentation, bien à quoi on
25 a pensé? On a pensé aux outils dont on

1 d'abaisser le seuil. Donc, encore une
2 fois, ouvrir davantage l'accès à cette
3 option, sans nécessairement essayer de
4 l'adresser à des producteurs en
5 particulier.

6 Donc, la preuve... et c'est pour ça que je vous
7 disais en ouverture la preuve faite par le
8 Distributeur lundi vient vraiment confirmer la
9 problématique que je vous expose en ouverture
10 d'argumentation.

11 Indice supplémentaire suivant, l'analyse
12 économique B-0010 effectuée par le Distributeur ne
13 vise qu'à mesurer l'impact économique et tarifaire
14 des modifications apportées à l'OÉA déjà existant,
15 soit une hausse anticipée de consommation
16 d'électricité pour les serres de quatre cent
17 cinquante (450 Gw) gigawatts et non la consommation
18 totale de ce qu'on prétend pour être en soi un
19 nouveau tarif qui inclurait alors les cent quatre-
20 vingt-quinze point cinq (195.5 Gw) gigawatts
21 bénéficiant déjà de l'OÉA compétent à (inaudible).

22 Alors, même l'analyse économique qui est
23 soumise ne vise pas à réévaluer l'impact économique
24 du tarif dans son... d'un nouveau tarif dans son
25 ensemble, qu'on vous prétendrait vous soumettre

1 pour approbation, mais ne vise que l'effet de la
2 modification venant, encore une fois, prouver ou
3 confirmer la nature de la demande qui vous est
4 faite, dans le cadre du présent dossier.

5 C'est d'ailleurs la production alimentaire
6 qui résulterait de cette consommation d'électricité
7 supplémentaire par rapport à l'OÉA déjà existante
8 qui contribuerait à améliorer l'autonomie
9 alimentaire du Québec, au sens des préoccupations
10 gouvernementales du décret B-0005.

11 Alors, le décret, la préoccupation
12 gouvernementale exprimée, c'est d'améliorer
13 l'autonomie alimentaire, donc, par rapport à la
14 situation actuelle, trouver des mesures qui
15 améliorent. Donc, c'est vraiment dans un contexte
16 de modifications, de différences entre la situation
17 actuelle et les propositions de modification qui
18 est la préoccupation du gouvernement.

19 Également, l'avis de la Régie A-2017-01 au
20 ministre dont on a fait référence amplement pour
21 justifier en appui la demande, bien c'était... il
22 était question, dans les recommandations de la
23 Régie, d'un abaissement progressif du seuil
24 d'admissibilité à une OÉA, mais d'aucune manière,
25 de l'imposition de la création d'un nouveau tarif.

1 Ainsi prétendre dans le présent dossier que
2 la demande vise la fixation d'un tarif qui n'est
3 pas déjà prévu à l'annexe 1 de la Loi sur Hydro-
4 Québec et vient directement à l'encontre de la
5 volonté du législateur et viderait de tout son sens
6 la distinction faite par celui-ci, entre d'une
7 part, une modification à un tarif existant, 48.3,
8 et la fixation d'un nouveau tarif à l'article 48.4
9 de la Loi sur la Régie.

10 Il est clairement de l'intention du
11 législateur de reporter pour le premier (1er) avril
12 deux mille vingt-cinq (2025), toute demande visant
13 à modifier les tarifs déjà existants, tel que
14 l'option d'électricité additionnelle.

15 À la seule exception de la situation
16 exceptionnelle où les tarifs en vigueur ne
17 procureraient plus de revenus suffisants, afin de
18 permettre au Distributeur d'assumer certaines
19 dépenses, considérées comme minimales et
20 essentielles.

21 Alors, la position de L'AQCIE sur cette
22 question, c'est que la Régie, dans le présent
23 dossier, doit juger la demande irrecevable au motif
24 qu'elle ne se qualifie pas dans l'une des deux
25 exceptions à la règle énoncée à l'article 48.2 de

1 la Loi sur la Régie de l'énergie, à l'effet que le
2 Distributeur doit attendre le prochain dossier
3 tarifaire qui sera pour le premier (1er) avril deux
4 mille vingt-cinq (2025).

5 Alors, les recommandations qu'on vous
6 expose par la suite, sont donc à titre subsidiaire,
7 advenant que ce rejet-là ne soit pas prononcé. Mais
8 cela nous semble être une considération qui devrait
9 régler le sort du présent dossier, à sa base.

10 Alors, autre élément subsidiaire, absence
11 de démonstration probante que les modifications au
12 tarif demandé auront un réel impact dans l'atteinte
13 de l'objectif d'accroître l'autonomie alimentaire
14 du Québec.

15 Alors, la principale préoccupation
16 économique, sociale et environnementale exprimée
17 par le Gouvernement du Québec dans son décret est
18 que le nouveau tarif doit être compétitif, de
19 manière à permettre, en premier lieu, de contribuer
20 à améliorer l'autonomie alimentaire au Québec.

21 Alors, c'est dans cette perspective-là,
22 selon nous, que ce tarif doit contribuer au
23 développement de la production en serre au Québec,
24 favoriser la conversion des systèmes de chauffage
25 vers l'électricité puis favoriser le développement

1 de nouveaux projets de serres soutenant ainsi la
2 relance économique du Québec.

3 Alors, l'autonomie alimentaire est
4 l'élément central exprimé dans la requête et le
5 document justificatif du Distributeur dans le
6 présent dossier. Donc, c'est l'élément même des
7 documents produits en juillet dernier, c'est les
8 principales considérations.

9 D'ailleurs, dans la conclusion de son
10 document justificatif B-004, à la page 18, le
11 Distributeur indique uniquement le développement
12 d'autonomie alimentaire du Québec, comme motif pour
13 approuver le nouveau tarif.

14 Alors, je vous cite l'extrait pertinent, en
15 bas de la page 6, en haut de la page 7.

16 Le Distributeur ne dispose pas
17 d'informations lui permettant par
18 ailleurs de mesurer l'augmentation de
19 la proportion des fruits et légumes
20 consommés au Québec qui seront
21 désormais produits dans la province.

22 À cause des modifications proposées au
23 tarif et de déterminer si cela est
24 suffisamment significatif pour
25 justifier lesdites modifications.

1 Or, un test d'efficacité des mesures de
2 soutien additionnelles demandées aurait dû être
3 administré, selon nous, afin de mesurer l'impact
4 qu'elles auront sur l'autonomie alimentaire du
5 Québec. Cela aurait permis d'adresser la question
6 des opportunistes, notamment, et des mesures de
7 rendement de cette mesure, en termes de proportion
8 de la consommation des fruits et légumes produits
9 au Québec. En fait, la proportion de la
10 consommation des fruits et légumes des Québécois,
11 consommés par les Québécois, mais quelle proportion
12 est en provenance du Québec, ce qui est l'objectif,
13 la préoccupation gouvernementale en jeu ici.

14 Alors, la préoccupation gouvernementale, ce
15 n'est pas de mesurer les quantités d'énergie, au
16 final, provenant des serres. Ce n'est pas de
17 calculer des... à la limite, des superficies, des
18 mètres cubes. C'est de savoir, en terme
19 alimentaire, ça se traduit... on doit accroître
20 l'autonomie alimentaire. Donc, il y a des étapes,
21 il y a des conversions à faire pour savoir ça se
22 traduit comment, tout ça.

23 Et c'est très intéressant, le témoignage de
24 l'UPA, à cet égard. Si j'ai bien noté le nom, David
25 Tougas, de l'UPA, on lui pose la question : est-ce

1 que vous pouvez-nous dire... êtes-vous en mesure
2 d'évaluer l'impact de ces... des mesures qui sont
3 soumis sur l'autonomie alimentaire... Et très
4 honnêtement et très candidement, il vous déclare
5 que c'est très difficile. Il n'a pas l'information,
6 ça n'a pas été fait.

7 Alors, il n'y a pas de test d'efficacité.
8 On n'a peut-être pas encore assez réfléchi à la
9 façon de pouvoir faire le lien, au même titre qu'on
10 le fait pour les programmes d'efficacité
11 énergétique, entre les bénéfices recherchés par un
12 programme ou un tarif qui aurait des objectifs
13 autres que juste de rendre un service, avec les
14 objectifs visés. Alors, recommandation numéro 1 :

15 Ne pas approuver les modifications au
16 tarif proposées, tant que le
17 Distributeur n'aura pas démontré
18 l'impact attendu de ces modifications
19 sur l'autonomie alimentaire du Québec.

20 Élément suivant :

21 Les modifications au tarif demandées ne sont pas
22 suffisamment ciblées en fonction de l'objectif
23 d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec.

24 Alors, les modifications demandées au tarif ne se
25 limitent pas aux entreprises serricoles produisant

1 des fruits et légumes, mais s'appliqueraient à
2 l'ensemble des entreprises serricoles.

3 Alors, mon confrère, maître Cadrin, vous a
4 bien mis en lumière que les décisions initiales qui
5 ont créé l'OÉA, à l'origine, étaient faites dans un
6 contexte bien précis, qui était la politique de
7 souveraineté alimentaire.

8 Donc, je vous fais les citations
9 pertinentes aux paragraphes 20 et 22. L'avis au
10 ministre, que la Régie a produit en deux mille
11 dix-sept (2017), était également dans une
12 perspective de référer à la politique de
13 souveraineté alimentaire.

14 Alors, le cannabis n'était pas dans le
15 décor, l'horticulture non plus. Et donc, c'est
16 quand même important de souligner qu'au moment de
17 l'approbation de l'OÉA pour l'éclairage de
18 photosynthèse en octobre deux mille treize (2013),
19 de même que la décision d'abaisser le seuil en mars
20 deux mille dix-huit (2018), bien, il n'y avait même
21 pas encore de législation générale de... de
22 législation qui légalisait de manière générale la
23 consommation du cannabis. Cette autorisation-là est
24 arrivée... cette entrée en vigueur là est arrivée
25 en octobre deux mille dix-huit (2018). Alors, ce

1 n'était même pas une considération, à l'époque,
2 quand cette option d'électricité additionnelle a
3 été conçue et mise en place. C'était vraiment dans
4 un... On n'imaginait pas d'autres choses que des
5 serres alimentaires et de façon très marginale, de
6 ce qu'on a pu voir de la preuve, horticoles.

7 En deux mille dix-neuf (2019), il y a
8 vingt-quatre pour cent (24 %) de la consommation
9 électrique des serres qui concerne la production de
10 cannabis.

11 Dans le cadre du plan d'approvisionnement
12 deux mille vingt (2020), deux mille vingt-neuf
13 (2029), le Distributeur a précisé en réponse à des
14 demandes de renseignements de la Régie et de l'UC,
15 que la consommation des serres de cannabis
16 représentera soixante-quinze pour cent (75 %) de la
17 consommation des serres en deux mille vingt-quatre
18 (2024) et en deux mille vingt-neuf (2029).

19 Par contre, à l'égard de l'état d'avancement en
20 deux mille vingt (2020) du plan d'approvisionnement
21 deux mille vingt (2020), deux mille vingt-neuf
22 (2029), le Distributeur a précisé à l'audience, en
23 réponse à l'engagement 2, qu'après révision, bien,
24 la consommation des serres de cannabis... cette
25 révision représentera, selon ses estimés révisés,

1 quarante et un point sept pour cent (41.7 %) de la
2 consommation des serres en deux mille vingt-quatre
3 (2024) et en deux mille vingt-neuf (2029). Ce qui
4 demeure considérable et qui constitue tout de même
5 une augmentation de quatre cents pour cent (400 %),
6 selon les prévisions les plus récentes d'Hydro-
7 Québec, par rapport à la consommation électrique
8 actuelle des serres produisant du cannabis.

9 Alors, un tel résultat ne peut être
10 interprété comme répondant aux préoccupations
11 économiques, sociales et environnementales du
12 gouvernement du Québec qui, d'une part, est
13 préoccupé dans le présent dossier principalement
14 par l'autonomie alimentaire du Québec et, d'autre
15 part, je tiens à le souligner, a adopté, à la même
16 période, des mesures démontrant qu'il n'entend pas
17 encourager la consommation du cannabis au Québec.
18 Et je vous réfère à la Loi resserrant l'encadrement
19 du cannabis de deux mille dix-neuf (2019) où on est
20 venu imposer un âge légal plus élevé pour la
21 consommation, des restrictions à la vente et des
22 restrictions quant aux lieux où on peut consommer
23 le cannabis.

24 Alors, c'est pour des raisons de santé
25 publique, on ne pose pas de jugement moral, mais il

1 faut quand même reconnaître, par cette loi-là, que
2 le gouvernement a des préoccupations de santé
3 publique eu égard au cannabis et qu'il serait assez
4 paradoxalement et incongrue que lorsqu'il énonce ses
5 préoccupations eu égard, à la demande du
6 Distributeur, bien que ce n'était pas, il n'avait
7 pas en tête ou ce n'était pas un... il n'y avait
8 pas de problème, c'était pas un problème que le
9 programme envisagé ou les mesures tarifaires
10 proposées puissent encourager, favoriser ou amener
11 une aide supplémentaire à la production de cannabis
12 dans ce contexte-là.

13 Par ailleurs, la preuve démontre qu'il est
14 possible pour le Distributeur de classer les
15 abonnements de serres bénéficiant de l'OÉA par type
16 de production, fruits et légumes, horticulture et
17 cannabis, et donc, par le fait même, de limiter
18 l'application de l'OÉA aux serres produisant des
19 fruits et légumes.

20 Alors, je vous réfère à une série de
21 réponses où le Distributeur est en mesure de bien
22 ventiler, sans invoquer le problème de mixité.
23 Toutes les serres pour lesquelles il avait de
24 l'information. Et il a de l'information pour toutes
25 les serres qui sont actuellement inscrites à l'OÉA.

1 On comprend qu'il y a un formulaire, il y a plus
2 d'informations encore lorsqu'on est dans ce cadre-
3 là. Et puis il a été en mesure de nous fournir une
4 liste bien ventilée selon ces trois catégories de
5 type de production.

6 De plus, de façon plus globale, la preuve
7 démontre qu'il est possible pour le Distributeur de
8 classifier l'ensemble de la consommation des serres
9 entre celles qui sont vivrières et celles qui
10 produisent du cannabis et donc, encore une fois, de
11 limiter l'OÉA aux serres vivrières. Alors, on le
12 voit dans les réponses qui ont été apportées pour
13 préciser le plan d'approvisionnement dans le bilan
14 d'énergie et de puissance de ventiler les
15 projections de consommation et de puissance
16 associées aux serres dans le plan
17 d'approvisionnement et dans les états d'avancement.

18 Notons la décision sur la cryptomonnaie,
19 comme ça vous a été mentionné, qu'on est en mesure
20 de créer des catégories de consommateurs pour un
21 usage assez pointu, la cryptomonnaie appliquée aux
22 chaînes de blocs et de fixer les tarifs applicables
23 à cette nouvelle catégorie de consommateurs.

24 Et le Distributeur propose même
25 actuellement que de limiter ça encore davantage en

1 ne visant que le minage ou le maintien d'un réseau
2 de cryptomonnaie contre rémunération. Alors, on est
3 vraiment, on est vraiment dans la démonstration
4 qu'on peut avoir des catégories assez pointues
5 lorsqu'on désire proposer un tarif particularisé.

6 Alors, la recommandation numéro 2. Advenant
7 que la Régie approuve les modifications au tarif
8 demandées, celles-ci ne devraient s'appliquer
9 qu'aux entreprises serricoles produisant des fruits
10 et légumes. Et à terme, l'OÉA pour l'éclairage de
11 photosynthèse et le chauffage de végétaux ne
12 devrait s'appliquer qu'aux entreprises serricoles
13 produisant des fruits et légumes.

14 Nous traitons d'élargissement de l'OÉA
15 applicable aux serres ayant un abonnement au tarif
16 LG. Alors, la Régie a déjà refusé une telle
17 extension de l'OÉA pour l'éclairage de
18 photosynthèse aux abonnements au tarif LG dans sa
19 décision 2019-027, au motif que ledit tarif est
20 déjà le plus concurrentiel en Amérique du Nord.

21 Le Distributeur offre aux serres ayant une
22 puissance maximale appelée de plus de cinq mille
23 kilowattheures (5000 kWh) de payer le tarif M afin
24 de bénéficier de l'OÉA applicable aux producteurs
25 de serres. Ainsi, il apparaît que l'OÉA pour les

1 serres est déjà, dans les faits, accessibles aux
2 producteurs ayant une puissance maximale appelée de
3 plus de cinq mille kilowattheures (5000 kWh). Et il
4 s'agit pour eux d'accepter d'aller au tarif M pour
5 bénéficiaire, au final, de l'OÉA.

6 Donc, dans ce contexte-là, comme
7 recommandation numéro 3, il n'y a pas lieu
8 d'élargir l'application de l'OÉA aux abonnements du
9 tarif LG.

10 Cinquième point. Prévvision de consommation
11 additionnelle d'électricité de serres bénéficiant
12 de l'OÉA si les modifications demandées au tarif
13 sont approuvées.

14 Alors, le Distributeur se base sur le plan
15 d'actions des producteurs de serres du Québec qui
16 souhaitent doubler la production en serre d'ici
17 deux mille vingt-cinq (2025) pour conclure en une
18 augmentation d'ici deux mille quarante (2040) de
19 cent cinquante gigawattheures (150 GWh)
20 d'électricité d'éclairage de photosynthèse.

21 Il se fonde sur une consommation de base en
22 chauffage des serres qui doublerait d'ici deux
23 mille quarante (2040) pour en conclure à une
24 augmentation de cent gigawattheures (100 GWh) d'ici
25 deux mille quarante (2040) et il considère qu'il y

1 a un potentiel de conversion vers l'électricité
2 pour la consommation actuelle de mazout par les
3 serres d'ici deux mille quarante (2040) s'élevant à
4 trois cents gigawattheures (300 GWh), le tout
5 représentant globalement la hausse de quatre cent
6 cinquante gigawattheures (450 GWh) de consommation
7 d'électricité bénéficiant de l'OÉA d'ici deux mille
8 quarante (2040), qui est soumise par le
9 Distributeur comme étant ses prévisions si les
10 modifications proposées au tarif sont (inaudible).
11 Soulignons que le Distributeur prévoit que ce
12 potentiel d'accroissement sera pleinement atteint à
13 partir de deux mille trente (2030).

14 Or, cette prévision du Distributeur de la
15 croissance de la consommation d'électricité
16 admissible à l'OÉA de quatre cent cinquante
17 gigawattheures (450 GWh) d'ici deux mille trente
18 (2030), advenant l'approbation des modifications
19 demandées au tarif, ne représente pour des raisons
20 totalement inexplicables, que cinquante pour cent
21 (50 %) de l'accroissement de la consommation totale
22 d'électricité des serres de neuf cents
23 gigawattheures (900 GWh) pour la même période
24 prévue dans le Plan d'approvisionnement 2020-2029,
25 et reconfirmé dans l'État d'avancement 2020 qui a

1 été produit vendredi dernier.

2 Comment peut-on expliquer que cette
3 prévision de quantité supplémentaire importante
4 d'électricité consommée par les serres prévue d'ici
5 deux mille trente (2030), donc on parle d'un autre
6 quatre cents gigawattheures (400 Gwh) qui n'est
7 prévu dans l'estimation de quelle est la quantité
8 d'électricité qui pourrait bénéficier de l'OÉA si
9 les modifications sont approuvées, comment
10 expliquer que ce quatre cent cinquante (450)
11 additionnel-là a été ignoré dans la prévision de
12 croissance de consommation des serres utilisée dans
13 l'analyse économique B-0010 effectuée par le
14 Distributeur dans le présent dossier?

15 Pourtant, la preuve révèle que la
16 consommation électrique des petites serres d'une
17 puissance appelée de moins de cinquante kilowatts
18 (50 kW) représente une portion négligeable de la
19 consommation totale des serres. Ça ne peut pas être
20 ça l'explication.

21 Quant aux serres qui seraient éligibles à
22 l'OÉA, leur consommation autre que l'éclairage de
23 photosynthèse représente une faible quantité
24 d'électricité. Dans les réponses aux engagements B-
25 0039, on vous dit que quatre-vingt-seize pour cent

1 (96 %) de l'énergie de l'électricité OÉA pour une
2 serre de fruits et légumes..., que quatre-vingt-
3 seize pour cent (96 %) d'électricité d'une serre de
4 fruits et légumes qui bénéficie de l'OÉA rentre
5 dans l'OÉA, donc qui est de l'éclairage de
6 photosynthèse; ça allait juste un petit huit pour
7 cent (8 %) pour les autres types d'électricité;
8 pour les serres de cannabis qui bénéficient
9 actuellement de l'OÉA, la portion résiduaire ou
10 périphérique n'est que de treize pour cent (13 %)
11 de l'électricité totale consommée. Le témoignage de
12 monsieur Joël Fontaine dit que, en général, la
13 consommation périphérique à l'éclairage et au
14 chauffage représente de dix à quinze pour cent (10-
15 15 %) de la charge énergétique d'un producteur de
16 serre.

17 Donc, à quoi servira l'électricité de
18 quatre cent cinquante gigawattheures (450 GWh) visé
19 dans le Plan d'approvisionnement, mais qu'on ne
20 retrouve pas dans le plan... dans les projections
21 de consommation de l'OÉA qu'ils vous ont soumises?
22 À quoi ça va servir? Pourquoi on l'exclut de la
23 prévision de l'électricité qui, selon toute
24 probabilité, aurait avantage à être soumise à l'OÉA
25 en faisant peut-être une fonction de peut-être dix

1 pour cent (10 %) pour les charges électriques
2 périphériques? Pourquoi on ne le fait pas? Pourquoi
3 cette consommation-là qui est présumée être
4 certainement pour la photosynthèse avec ces
5 ampleurs-là, pourquoi on ne l'a pas incluse?

6 On n'arrive pas à nous l'expliquer. C'est
7 très mystérieux. On a posé la question à Joël
8 Fontaine. Et son explication nous semble un peu
9 surprenante, aux pages 74, 76, il semble dire que
10 le quatre cent cinquante (450) qui est visé par
11 l'analyse économique, ça, c'est réaliste, c'est
12 raisonnable, mais qu'il peut y avoir des projets,
13 des grands projets qui, s'ils se réalisent, ça peut
14 monter jusqu'à neuf cents (900), un térawattheure
15 supplémentaire, mais que ce serait... c'est
16 aléatoire, on est incertain.

17 Bien, là, ce qu'il est en train de dire
18 finalement, c'est que le scénario de consommation
19 électrique de prévu au Plan d'approvisionnement
20 pour les serres n'est pas un scénario réaliste, qui
21 est un scénario en haut du spectre, ce qui est
22 totalement... qui serait un peu aberrant parce que
23 c'est sous la base des projections de consommation
24 électrique ou dans l'électricité à long terme qu'on
25 autorise les achats d'électricité à long terme par

1 la suite, une fois que le Plan d'approvisionnement
2 est approuvé. Donc, il faut que ce soit sérieux. Il
3 faut que ce soit également réaliste.

4 Alors, les explications apportées par le
5 Distributeur ne permettent pas d'écarter la
6 prévision d'accroissement de la consommation totale
7 d'électricité des serres d'ici deux mille vingt-
8 neuf (2029) contenue dans le Plan
9 d'approvisionnement 2020-2029 qui démontre que les
10 prévisions de croissance de consommation électrique
11 utilisée à des fins d'éclairage de photosynthèse et
12 de chauffage de végétaux faites dans le présent
13 dossier sont clairement sous-estimées.

14 Alors, la recommandation 4, c'est que La
15 prévision du Distributeur relativement
16 l'accroissement de la consommation d'électricité de
17 photosynthèse et de chauffage de végétaux
18 admissibles à l'OÉA, advenant que les modifications
19 proposées soient approuvées, n'est pas fiable et ne
20 peut justifier l'approbation sollicitée auprès de
21 la Régie. Il y a des réponses à obtenir quant à la
22 dichotomie qu'on vous soumet.

23 Subsidiairement, advenant l'approbation de
24 ces modifications, bien il y aura alors lieu que la
25 Régie fixe un mécanisme de suivi pour voir ce qu'il

1 en est réellement au fil... au fil des années.
2 Alors on recommande un suivi annuel de la
3 consommation électrique des serres afin de vérifier
4 si les modifications proposées produisent les
5 effets escomptés.

6 Alors le dernier élément que je veux
7 aborder, c'est l'impact économique et tarifaire.
8 Alors à notre connaissance, c'est le premier
9 dossier traitant de l'OÉA pour les serres où le
10 Distributeur est appelé à produire une étude
11 d'impact économique et tarifaire spécifique à cette
12 option.

13 Puisque cette option est vouée à prendre de
14 l'ampleur, non seulement l'impact économique et
15 tarifaire des modifications demandées devra être
16 évalué dans le présent dossier, mais il faudra
17 aussi, le moment venu, réévaluer son opportunité à
18 long terme, en fonction de son utilité et de son
19 impact tarifaire global sur le reste de la
20 clientèle.

21 Alors on connaît les principes de fixation
22 d'un tarif juste et raisonnable, on les connaît,
23 mais à la base l'AQCIE considère qu'un tarif doit
24 être fixé en fonction de l'ampleur et du profil de
25 consommation de chaque catégorie de consommateurs

1 pour couvrir les coûts qui y sont associés.

2 Des modifications à un tarif ou un nouveau
3 tarif ne doivent pas alors provoquer de coûts
4 additionnels chez les autres consommateurs. Alors
5 si on avait posé une question dans l'échantillon
6 des répondants du sondage à l'UPA, vous êtes en
7 faveur de mesures tarifaires qui permettraient de
8 favoriser ou d'aider les serres? Oui, parfait.
9 Deuxième question : est-ce que vous êtes prêt à
10 subir un impact tarifaire en lien avec ces
11 propositions d'aide tarifaire? Je pense qu'on peut
12 présumer qu'on aurait eu un taux de désaccord assez
13 élevé également lorsqu'on met ces deux éléments-là
14 en perspective.

15 Alors les principes applicables à des
16 modifications aux tarifs visant... Donc, peut-être
17 juste vous dire, le paragraphe 48, ce n'est pas le
18 rôle d'un tarif d'électricité de fournir une aide
19 financière à une catégorie de consommateurs aux
20 frais des autres consommateurs. Donc, les principes
21 applicables à des modifications aux tarifs visant
22 les entreprises serricoles ont d'ailleurs déjà été
23 énoncés en ce sens par la Régie dans sa Décision
24 sur les mesures visant les exploitations agricoles,
25 donc la décision qui est venue donner du sens à

1 l'OÉA photosynthèse.

2 Au paragraphe 60 dans le dossier... dans le
3 dossier tarifaire deux mille quatorze-deux mille
4 quinze (2014-2015), et je cite :

5 Il faut, d'une part, veiller à ce que
6 l'avantage offert aux exploitations
7 agricoles ne vienne pas, à terme,
8 nuire au tarif accordé aux autres
9 consommateurs. D'autre part, un tarif
10 calibré de façon équitable et encadré
11 de façon à demeurer rentable en dehors
12 de toute référence au contexte de
13 surplus énergétiques est la meilleure
14 réponse qui peut être offerte aux
15 nouveaux adhérents qui ont besoin
16 d'une certaine pérennité de l'offre
17 tarifaire pour s'assurer de
18 rentabiliser les investissements
19 qu'ils doivent réaliser pour en
20 bénéficier.

21 Donc ici, les préoccupations que peut exprimer le
22 gouvernement par décret à l'égard d'une demande
23 tarifaire du Distributeur ne permet pas à la Régie,
24 bien qu'elle doive en tenir compte, de passer outre
25 aux principes de fixation tarifaire applicables, la

1 Régie étant par ailleurs l'autorité qui a la
2 compétence exclusive de statuer sur une demande de
3 fixation ou de modification tarifaire.

4 Alors devoir, en vertu de la loi, tenir
5 compte d'une préoccupation gouvernementale émise
6 par décret, bien ça n'équivaut pas à l'obligation
7 de suivre une directive gouvernementale et ce
8 n'est, bien sûr, pas une forme de pouvoir de
9 tutelle du gouvernement sur la Régie. C'est... les
10 mots le disent, la loi prévoit que le gouvernement
11 exprime, a l'occasion d'exprimer ses préoccupations
12 sur une demande du Distributeur par voie de décret.
13 Et la Régie doit en tenir compte. C'est ça le
14 contexte qui fait en sorte que quand même la
15 compétence exclusive de déterminer et fixer,
16 modifier un tarif demeure celle de la Régie.

17 Alors lorsque ces principes ne peuvent être
18 respectés, il revient alors au gouvernement, dans
19 la poursuite de ses politiques économiques, de
20 créer des mesures d'aide financière à même ses
21 fonds et revenus fiscaux ou encore de procéder par
22 des contrats spéciaux, afin d'éviter les impacts
23 tarifaires négatifs sur les autres consommateurs.

24 L'analyse économique soumise par le
25 Distributeur démontre un impact économique négatif

1 variant entre cent seize point cinq (116,5 M\$) et
2 deux cent vingt-trois point huit millions de
3 dollars (223,8 M\$) à l'an deux mille quarante
4 (2040) sur la période d'analyse deux mille vingt-
5 deux mille quarante (2020-2040) en dollar
6 actualisé. Durant cette période, l'impact
7 économique devient défavorable à compter de deux
8 mille vingt-sept (2027) avec l'arrivée du coût
9 évité de long terme en énergie.

10 Ceci dit, le plan d'approvisionnement deux
11 mille vingt-deux mille vingt-neuf (2020-2029)
12 démontre que les projections de vente d'électricité
13 qui bénéficierait de l'OÉA, si les modifications
14 projetées au tarif étaient approuvées, sont
15 susceptibles d'être beaucoup plus élevées et que,
16 par conséquent, il est plus plausible que l'impact
17 économique négatif de ces modifications sera de
18 près de quatre-vingt pour cent (80 %) plus élevé
19 dans ce contexte.

20 L'analyse tarifaire soumise par le
21 Distributeur démontre également un impact tarifaire
22 à la hausse qui variera entre point trente-deux
23 (0,32 %) et point soixante (0,60 %) à l'an deux
24 mille quarante (2040) et cet impact tarifaire à la
25 hausse débutera en deux mille vingt-sept (2027).

1 Alors cette valeur peut sembler faible,
2 mais en appliquant ces taux à la facturation totale
3 de deux mille dix-neuf (2019) aux clients aux
4 tarifs L, M, D, comme l'analyste de l'AQCIE,
5 monsieur Paquin, vous l'a établi, cela représente
6 un montant annuel supplémentaire variant de six
7 point neuf (6,9 M\$) à douze point neuf millions de
8 dollars (12,9 M\$) pour les consommateurs tarif L,
9 huit point cinq (8,5 M\$) et quinze point neuf
10 millions de dollars (15,9 M\$) pour les
11 consommateurs au tarif M et entre dix-sept (17 M\$)
12 et trente et un point neuf millions de dollars
13 (31,9 M\$) pour les consommateurs au tarif D.
14 Encore là, si on regarde par ailleurs les
15 projections de consommation des serres prévues au
16 Plan d'approvisionnement, et bien on peut
17 s'attendre à ce que l'impact tarifaire négatif soit
18 même plus élevé que ces chiffres-là.

19 Alors comme recommandation numéro 5,
20 l'AQCIE considère que l'application des
21 modifications tarifaires proposées ne devrait pas
22 avoir un impact négatif pour les autres clients du
23 Distributeur.

24 En conséquence, advenant que la Régie
25 approuve les modifications proposées, l'AQCIE

1 recommande à la Régie de limiter au moins
2 l'application jusqu'au premier (1er) avril deux
3 mille quinze (2015) - ce qui est antérieur à... au
4 moment où les coûts évités entrent en ligne de
5 compte - et procéder à une réévaluation complète
6 lors de la prochaine révision tarifaire.

7 Alors selon les informations fournies par
8 le Distributeur (B-0039, pages 14 et 15), les coûts
9 évités à court terme sont utilisés sur toute la
10 période de l'analyse. Étant donné que les besoins
11 d'électricité des serres, incluant les besoins en
12 éclairage de photosynthèse et de chauffage de
13 végétaux sont inclus dans le bilan en énergie du
14 Distributeur, selon ce qu'on nous a répondu en
15 interrogatoire, et visent à être adressés de façon
16 pérenne, ils contribuent au devancement des
17 approvisionnements de long terme.

18 Ainsi, selon l'AQCIE, le coût évité de
19 court terme ne devrait pas être utilisé dans la
20 formule du tarif à partir de l'année où des
21 approvisionnements de long terme sont requis au
22 bilan en énergie.

23 Il ne serait en effet pas équitable pour
24 les autres clients que les producteurs en serres
25 aient un accès privilégié aux coûts des achats de

1 court terme. Donc, comme dernière recommandation,
2 la formule de l'OÉA applicable aux serres devrait
3 être modifiée en conséquence le temps venu. Alors
4 le tout respectueusement soumis, ça complète ma
5 présentation.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors merci, Maître Lanoix. Nous allons prendre une
8 pause de maximum dix (10) minutes, donc on va
9 revenir à quinze heures vingt-huit (15 h 28)...
10 quinze heures trente (15 h 30) pour évaluer les
11 différentes questions que nous aurions à vous
12 poser. Alors quinze heures vingt-huit (15 h 28), on
13 ne dépassera pas beaucoup plus de... de dix (10)
14 minutes par la suite. Au maximum dix-quinze (10-15)
15 minutes. Merci. Et quant aux autres intervenants,
16 nous allons poursuivre les argumentations vendredi
17 matin, donc ça répond à votre question. Pour les
18 représentants de l'UPA et d'UC, ce sera vendredi
19 matin plutôt. Alors on revient dans dix (10)
20 minutes à demie.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, nous revoilà. Maître Lanoix? Alors,
25 rebonjour, Maître Lanoix. Nous avons une seule

1 question. En fait, j'ai une seule question, qui
2 informe la Formation dans son ensemble. Ce que vous
3 avez soulevé comme (inaudible). Vous demandez en
4 quelque sorte, si j'ai bien lu, à la page 6 de
5 votre plan d'argumentation, vous demandez de
6 déclarer « irrecevable ».

7 Et la question qu'on se posait ici... Est-
8 ce que ça n'aurait pas été un moyen qui aurait pu
9 être soulevé, à titre de moyen préliminaire, une
10 demande d'irrecevabilité? Afin, évidemment, de
11 permettre à tout le monde de pouvoir s'exprimer sur
12 le sujet et de... de préparer l'audience en
13 conséquence?

14 Voyez-vous, on a envoyé une lettre la
15 semaine dernière, invitant les gens, s'il y avait
16 des moyens préliminaires, de nous l'exprimer. Parce
17 que l'objectif est toujours de pouvoir agir avec
18 célérité et agir en fonction du décret qui nous est
19 donné. Donc... Vous comprenez? Ce qui aurait
20 permis, peut-être, si vous avez raison, de donner
21 une opportunité au Distributeur de modifier,
22 d'amender ou de s'expliquer en amont.

23 Alors, c'est juste la question que j'ai à
24 vous... qu'on vous pose ici, actuellement, à savoir
25 qu'est-ce qui a pu motiver la présentation de ce

1 thème au terme de l'audience?

2 Me SYLVAIN LANOIX :

3 Alors... Alors, lorsqu'on a pris connaissance du
4 dossier, de la demande, il existait beaucoup
5 d'ambiguïté sur exactement ce qu'on visait. On
6 parlait de nouveaux tarifs. Par contre, on voyait
7 qu'il y avait des éléments d'élargissement. On
8 voyait qu'en annexe, c'était une modification.
9 Alors, ça prenait nécessairement un contexte
10 factuel pour voir vraiment quelle était la
11 perspective du Distributeur et des personnes qui
12 ont travaillé sur le dossier, dans le présent
13 dossier, quelle était la conception, comment ils
14 voyaient ce qui était soumis à la Régie comme
15 proposition, comme demande? Et je pense que c'est
16 pour ça que je prends la peine, vraiment, de vous
17 citer à la page 3, 4, 5 de mon plan
18 d'argumentation, les extraits qui me semblent assez
19 déterminants, mais qui relèvent de la preuve qui a
20 été produite lundi dernier.

21 Ceci dit, il y a des moyens qui font en
22 sorte que les demandes qui sont non recevables
23 peuvent bien sûr être soulevés en tout temps. Ici,
24 souvent, on se fait dire quand on les soulève trop
25 tôt, que ça prend un contexte factuel. Alors, ce

1 contexte factuel là, on en a pris connaissance. Ça
2 a mis en lumière des affaires et des doutes qu'on
3 pouvait avoir jusqu'à ce moment-là. Ceci dit, je
4 pense qu'en effet, c'est quelque...

5 Je pense que tous les intervenants, enfin,
6 le Distributeur, tous les intervenants ont
7 l'opportunité de se prononcer sur la question. Le
8 Distributeur va avoir une réplique. Maître Cadrin,
9 s'il a des représentations sur cette question-là,
10 pourra sans doute vous demander la permission de
11 revenir et tous les autres intervenants sont en
12 mesure, là, de vous formuler leurs commentaires
13 s'ils le jugent approprié, sur cette question-là.
14 Alors, je ne sais pas si ça répond à...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, ça répond.

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 (inaudible)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui, oui, ça répond. J'aurais dû préciser également
21 que les demandes de renseignements, je ne sais pas
22 si vous l'avez fait, sont parfois l'opportunité
23 d'éclaircir certains points, afin d'éviter... afin
24 d'accélérer, évidemment, les débats. Mais bon, je
25 comprends votre précision. Alors, Maître Turmel,

1 est-ce que vous n'êtes pas loin? Parce qu'on n'a
2 pas d'autres questions, Maître Lanoix, mais je veux
3 demander à maître Turmel ses intentions... Je
4 présume que vous allez aborder la chose en
5 réplique?

6 Me SIMON TURMEL (HQD) :

7 Oui. Vous me pardonneriez, je n'ai pas eu le temps
8 de mettre mon veston.

9 LE PRÉSIDENT :

10 D'accord.

11 Me SIMON TURMEL (HQD) :

12 Mais oui, nous allons naturellement aborder ces
13 choses en réplique.

14 LE PRÉSIDENT :

15 O.K. Alors, est-ce qu'il y a d'autres points,
16 d'autres précisions à ce que j'ai apporté?

17 Consoeur, confrère? Ça va? Alors, ça termine
18 l'audience pour ce jour. Merci à toutes et tous. Et
19 on se revoit demain, à neuf heures (9 h), avec les
20 plaidoiries suivantes... Pardon. Vendredi, avec UC,
21 UPA, FCEI, GRAME, ROÉÉ, CREE et réplique. Merci et
22 bonne fin de journée. Bonne soirée et bonne journée
23 demain.

24 AJOURNEMENT

25

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7